

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL**  
**DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX**  
**DES NATIONS UNIES**  
**POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE**  
**DANS LE PROCHE-ORIENT**

---

**1<sup>er</sup> juillet 1977 – 30 juin 1978**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 13 (A/33/13)**



**NATIONS UNIES**



**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL**  
**DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX**  
**DES NATIONS UNIES**  
**POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE**  
**DANS LE PROCHE-ORIENT**

---

**1<sup>er</sup> juillet 1977 – 30 juin 1978**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 13 (A/33/13)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1978

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi .....		v
Lettre du Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....		vi
INTRODUCTION .....	1 - 27	1
A. Généralités .....	1 - 9	1
B. Programmes de l'Office .....	10	3
C. Financement des programmes .....	11 - 14	5
D. Problèmes spéciaux .....	15 - 26	7
E. Conclusion .....	27	11
 <u>Chapitres</u>		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1977 AU 30 JUIN 1978 .....	28 - 170	12
A. <u>Généralités</u> .....	28 - 36	12
1. Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales .....	29 - 30	12
2. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies .....	31 - 36	12
B. <u>Services d'enseignement et de formation</u> .....	37 - 64	13
1. Enseignement général .....	40 - 50	14
2. Formation professionnelle et technique .....	51 - 54	17
3. Formation pédagogique .....	55 - 62	18
4. Bourses d'études supérieures .....	63 - 64	20
C. <u>Services de santé</u> .....	65 - 100	22
1. Soins médicaux .....	66 - 71	22
2. Lutte contre les maladies transmissibles ....	72 - 76	23
3. Santé maternelle et infantile .....	77 - 82	24
4. Services infirmiers .....	83 - 85	25
5. Assainissement du milieu .....	86 - 90	26
6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	91 - 97	27
7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical .....	98 - 100	28

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
D. <u>Services de secours</u> .....	101 - 139	30
1. Immatriculation, contrôle des listes et rations de base .....	106 - 109	31
2. Camps et abris .....	110 - 130	32
3. Assistance sociale .....	131 - 139	36
E. <u>Services communs et administration générale</u> .....	140 - 146	38
F. <u>Questions juridiques</u> .....	147 - 158	40
1. Fonctionnaires de l'Office .....	147 - 155	40
2. Locaux de l'Office .....	156	42
3. Créances sur les gouvernements et autres questions juridiques .....	157 - 158	42
G. <u>Opérations financières</u> .....	159 - 170	43
II. BUDGET POUR 1979 ET BUDGET REVISE POUR 1978 .....	171 - 220	48
A. <u>Introduction</u> .....	171 - 180	48
1. Dépenses renouvelables .....	176	50
2. Dépenses non renouvelables .....	177	50
3. Généralités .....	178 - 180	50
B. <u>Projet de budget</u> (tableaux A, B, C) .....	181 - 218	51
1. Services de secours .....	182 - 189	55
2. Services de santé .....	190 - 198	56
3. Services d'enseignement et de formation .....	199 - 206	58
4. Dépenses communes .....	207 - 215	60
5. Autres dépenses .....	216 - 218	62
C. <u>Financement du budget - 1978 et 1979</u> .....	219 - 220	62

ANNEXES

- I. Tableaux 1 à 20
- II. Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies

LETTRE D'ENVOI

Vienne, le 5 septembre 1978

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1977 au 30 juin 1978.

Tout comme cela a été le cas au cours des dernières années, j'invite, dans l'introduction de ce rapport, l'attention de l'Assemblée générale sur les graves difficultés financières éprouvées par l'Office.

Le chapitre premier du rapport décrit les programmes de l'Office et leur réalisation au cours de l'année se terminant le 30 juin 1978.

Le chapitre II présente le budget de l'Office pour 1979 aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session, ainsi que le budget révisé pour 1978.

La première des deux annexes du rapport comprend des statistiques sur les divers aspects des activités de l'Office et la deuxième énumère les résolutions pertinentes, rapports et autres documents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président datée du 29 août 1978, dont vous trouverez copie ci-joint. Si j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela n'implique pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées dans mon rapport.

Depuis 1967, une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle du Gouvernement israélien. J'ai estimé, par conséquent, qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Thomas W. McELHINEY

Monsieur le Président de  
l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE  
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES  
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 29 août 1978

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa réunion du 29 août 1978, à Amman, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-troisième session, sur les services et les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1977 au 30 juin 1978, et les remarques faites par les membres de la Commission à ce sujet.

La Commission note que vous avez consenti à tenir compte, dans la rédaction de votre rapport dans sa forme finale, des remarques faites par les membres de la Commission et plus particulièrement de celles des Etats arabes d'accueil.

La Commission exprime sa profonde inquiétude à l'égard du déficit budgétaire persistant de l'Office et désire mettre l'accent sur la responsabilité qui incombe à la communauté internationale représentée par les Nations Unies, de trouver une solution à ce problème chronique. Cette solution devrait permettre à l'UNRWA de fournir l'ensemble de ses services à tous ceux qui y ont droit parmi les réfugiés de Palestine.

La Commission regrette qu'une partie du Siège central de l'Office ait été transférée hors de la zone d'activité. La Commission préférerait que le Siège central soit fermement établi dans la zone d'activité de l'Office. Elle invite le Commissaire général à continuer à étudier, en consultation avec la Commission, la question du lieu d'établissement du Siège en vue de son transfert dans la zone d'activité, dès que possible.

La Commission aimerait rendre hommage au Commissaire général et au personnel de l'Office et leur exprimer son appréciation à l'égard des efforts qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur tâche, malgré les difficultés qu'ils ont rencontrées durant l'année couverte par ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission  
consultative,

(Signé) J. K. E. BROADLEY

Monsieur Thomas W. McElhiney  
Commissaire général  
Office de secours et de travaux  
des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient



## INTRODUCTION

### A. Généralités

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient existe depuis 1950 en tant qu'organisme provisoire des Nations Unies. Son mandat est périodiquement renouvelé par l'Assemblée générale 1/. Le mandat actuel de l'Office expire le 30 juin 1981.

2. La raison d'être de l'Office est de fournir des services aux réfugiés de Palestine, c'est-à-dire aux personnes ou à leurs descendants qui, lorsqu'à éclaté le conflit de 1948, avaient leur résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans et qui, par suite de ce conflit, ont perdu à la fois leur foyer et leurs moyens d'existence. Aucun recensement précis de la population palestinienne n'a été entrepris, mais ceux à qui s'applique le statut de réfugié doivent représenter un nombre important de l'ensemble de cette population.

3. Il est évident que le problème des réfugiés possède des dimensions qui vont au-delà de l'aspect purement humanitaire. L'Assemblée générale recommande tous les ans le retour des réfugiés dans leur foyer d'origine ou leur indemnisation. La signification politique du déplacement massif de groupements humains est évidente, surtout lorsque leur droit à retourner chez eux et leur droit à recouvrer leurs biens sont reconnus par la communauté internationale. Toutefois, le mandat confié à l'Office ne s'étend pas à toutes les ramifications du problème; il n'en touche qu'un aspect seulement : celui de la fourniture de services aux réfugiés de Palestine, dans l'attente d'un règlement global dans le Proche-Orient. Néanmoins, l'UNRWA est vivement conscient de la nature essentiellement politique du problème, considéré sous tous ses aspects.

4. Parmi les personnes auxquelles s'applique la définition du réfugié de Palestine, telle qu'elle a été établie, 1 757 269 sont actuellement immatriculées auprès de l'UNRWA et sont réparties comme suit dans les zones d'activité de l'Office :

Liban	211 902
République arabe syrienne	198 435
Jordanie orientale	682 561
Rive occidentale <u>a/</u>	310 268
Bande de Gaza <u>a/</u>	354 103

---

a/ La rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza sont depuis juin 1967 sous l'occupation militaire d'Israël.

---

1/ Voir la liste des résolutions pertinentes dans l'Annexe II.

Ces chiffres ne représentent pas nécessairement le nombre actuel des réfugiés de Palestine se trouvant dans leur zone d'immatriculation. Les réfugiés se déplacent et n'informent pas toujours l'Office; ils n'ont aucune raison de le faire à moins de recevoir des services. Toutefois, on estime que ces chiffres représentent tout au moins le nombre approximatif des réfugiés de Palestine dans les diverses zones d'activité.

5. Tous les réfugiés n'ont pas droit aux services et, en ce qui concerne les rations, ils pourraient ne pas être habilités à les toucher même s'ils y ont potentiellement droit. Les critères varient selon la nature des services auxquels ils peuvent avoir droit. Etant donné que l'enseignement fait partie des services dispensés, le nombre maximum des réfugiés susceptibles théoriquement de bénéficier de la totalité des services est limité à celui des effectifs scolaires, de l'ordre de 307 000 environ, soit près de 17,5 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés. Etant donné qu'un grand nombre d'écoliers ne reçoivent pas de rations en raison du plafond fixé pour le nombre des rationnaires, le pourcentage effectif des réfugiés bénéficiant de la totalité des services est de loin inférieur à 17,5 p. 100. Les services dispensés, tels qu'ils ont évolué au cours des 27 dernières années, ne revêtent pas le caractère d'une aumône distribuée à d'éternels déshérités. Bien au contraire, ces services visent à créer et à maintenir, pour une grande partie du peuple palestinien, des normes en matière de santé, d'enseignement et de secours, susceptibles d'aider à faire des réfugiés des êtres humains productifs, socialement utiles et capables d'apporter leur contribution à la société plutôt que de lui être un fardeau. Les activités de l'UNRWA constituent un des exemples pratiques les plus évidents de ce que la coopération internationale peut accomplir dans la réalisation du but auquel tendent les Nations Unies et qui est d'améliorer la condition humaine.

6. Dans l'esprit du commun, qui dit réfugiés dit camps, et les services fournis sont généralement considérés comme se limitant à des secours d'urgence, sous forme d'abris provisoires, de nourriture et de vêtements. Il n'est donc pas surprenant que l'UNRWA soit souvent considéré comme un organisme chargé de la gestion des camps et faisant un travail relevant principalement de l'assistance pure et simple. L'une et l'autre de ces conceptions sont erronées.

7. Seulement 35,5 p. 100 des réfugiés immatriculés vivent dans les camps et, même pour cette minorité, l'Office n'est pas chargé de l'administration des camps, pas plus qu'il n'est responsable d'y maintenir l'ordre ou d'y assurer un contrôle, quel qu'il soit. L'Office dispense des services aux réfugiés immatriculés y ayant droit, qu'ils vivent ou non dans les camps. Il dispense la presque totalité de ses services directement aux réfugiés, et non par l'intermédiaire des gouvernements, bien qu'il traite avec les gouvernements de questions d'intérêt mutuel qui affectent ses activités. Les gouvernements de la région font savoir que, de leur côté, ils fournissent aux réfugiés une aide s'élevant à près de 80 millions de dollars par an (voir le tableau 18 de l'Annexe I).

8. L'Office fournit aux réfugiés trois catégories de services : enseignement, soins de santé et secours. Il possède son propre système scolaire, ses propres dispensaires et centres de santé, ainsi que ses moyens propres de se procurer et de distribuer les rations. Grâce à tous ces moyens, il fournit directement aux réfugiés de Palestine les mêmes services que ceux dispensés par les ministères de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale des gouvernements constitués.

Les activités de l'Office ont pris le caractère d'une véritable institution et elles sont menées d'une façon continue. Ses fonctions sont d'ordre quasi-gouvernemental.

9. Pour remplir ces fonctions, l'Office est organisé à l'instar des organismes gouvernementaux d'aide à l'étranger, excepté que ce sont ses propres bureaux régionaux qui se chargent effectivement de distribuer cette aide directement aux réfugiés. Avec un personnel de 365 personnes, le siège central de l'UNRWA est semblable à un centre d'assistance - possédant des pouvoirs de contrôle, de planification et d'initiative budgétaire - établi dans une capitale (actuellement en cours de transfert de Beyrouth à Vienne et à Amman). Avec près de 16 000 employés, les cinq bureaux de zone (au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et à Gaza) constituent les unités opérationnelles de l'Office; ce sont elles qui dispensent en fait les services d'enseignement, de santé et de secours aux réfugiés de Palestine. L'UNRWA possède également trois petits bureaux de liaison situés respectivement à New York, Genève et le Caire; celui de Genève sera aboli en 1979, ses fonctions devant être assumées par les services du siège installés à Vienne.

#### B. Programmes de l'Office

10. Les programmes de l'Office peuvent être résumés comme suit (les chiffres concernant les fonctionnaires ne comprennent pas les quelque 1 943 employés des services communs) :

- a) Les services d'enseignement et de formation sont assurés par environ 10 975 fonctionnaires (pour la plupart des enseignants) et ont entraîné des dépenses annuelles globales (y compris la part de ces services dans les dépenses communes) de 65,4 millions de dollars en 1977 et de 76,8 millions de dollars en 1978 (chiffres estimatifs). Ils comprennent :
  - i) Le programme d'enseignement général qui dispense à environ 307 000 enfants réfugiés un enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur dans les 617 écoles UNRWA/UNESCO;
  - ii) Le programme de formation professionnelle et pédagogique, qui assure la formation de 4 540 stagiaires dans huit centres de formation de l'UNRWA;
  - iii) Un programme de subvention de l'enseignement du niveau du deuxième cycle secondaire, dans le cadre duquel quelque 7 000 élèves réfugiés reçoivent une aide - sous forme de bourses ou d'allocations pour l'achat de livres - qui leur permettent de poursuivre leurs études dans des écoles secondaires publiques ou privées;
  - iv) Un programme de bourses universitaires, grâce auquel 339 jeunes réfugiés des deux sexes poursuivent leurs études dans des universités des pays arabes;
  - v) Un modeste programme d'activités préscolaires, féminines et de jeunes, ainsi que de formation d'adultes dans le domaine artisanal;

vi) Une participation de l'Office, tant par un apport de fonds que de personnel, à l'activité d'un institut pédagogique régional dans lequel les enseignants nommés dans les écoles UNRWA/UNESCO reçoivent, en cours d'emploi, une formation professionnelle ainsi que divers autres types de formation. Cet institut fournit également des services d'assistance régionale (sans la participation de l'UNRWA) aux systèmes d'enseignement public de divers pays du Proche-Orient.

b) Les services de santé, qui sont assurés par environ 3 080 fonctionnaires, ont entraîné des dépenses annuelles globales (y compris la part de ces services dans les dépenses communes) de 20 millions de dollars en 1977 et de 22,6 millions de dollars en 1978 (chiffres estimatifs). Ils comprennent :

- i) Les services médicaux, dispensés à près de 1,5 million de réfugiés dans les propres dispensaires et centres de santé de l'Office, qui sont au nombre de 99, ainsi que dans des hôpitaux publics ou privés. L'Office subventionne des hôpitaux privés et, lorsque les hôpitaux publics fournissent des services aux réfugiés malades, l'Office entreprend soit de subventionner ces hôpitaux, soit de rembourser les malades;
- ii) Principalement pour renforcer l'action de ses services de médecine préventive, l'Office fournit une alimentation d'appoint à quelque 123 000 réfugiés appartenant aux catégories vulnérables, par exemple les jeunes enfants et les femmes enceintes ou allaitantes;
- iii) L'assainissement du milieu dans les camps de réfugiés.

c) Les services de secours, qui sont assurés par environ 471 fonctionnaires, ont entraîné des dépenses annuelles globales (y compris la part de ces services dans les dépenses communes) de 32,6 millions de dollars en 1977 et de 33,9 millions de dollars en 1978 (chiffres estimatifs). Grâce à ces services, l'Office fournit :

- i) Des rations mensuelles de base constituées de farine, de riz, de sucre et d'huile à près de 831 000 réfugiés;
- ii) Une aide pour la réparation des abris;
- iii) Une assistance spéciale aux personnes particulièrement démunies.

Les listes des rationnaires (et autres documents établissant le droit des réfugiés à d'autres services) changent, bien entendu, constamment en fonction de certaines considérations (niveau des revenus, présence dans les zones d'activité, naissances et décès). Toutes ces données, pour autant qu'elles soient disponibles à l'Office, sont mises sur ordinateur. Les radiations et les nouvelles inscriptions sur les listes de rationnaires sont effectuées chaque mois selon les imprimés d'ordinateur. Quelque 1 386 000 noms ont été ajoutés aux listes depuis 1950 et près de 966 000 autres ont été radiés. Sur environ 1 377 000 réfugiés immatriculés ayant droit aux rations, comme indiqué ci-dessus, seuls 831 000 en reçoivent effectivement en raison du plafond fixé pour le nombre des rationnaires. La différence entre ces deux chiffres, soit 546 000, est constituée par des enfants (de tout âge, jusqu'à 25 ans) de réfugiés dont les noms ne sont ajoutés à la liste de ceux qui, en fait, sont autorisés à recevoir des rations qui si d'autres noms en ont été radiés.

## C. Financement des programmes

### La situation financière, de juillet 1977 à juin 1978

11. Environ 95 p. 100 des recettes de l'UNRWA proviennent de contributions volontaires faites par les gouvernements. Le reste, soit 5 p. 100, provient de l'Organisation des Nations Unies, de certaines institutions spécialisées de l'ONU et d'organisations non gouvernementales.

12. Comme cela a été le cas pendant plusieurs années, les contributions reçues en 1977 se sont révélées insuffisantes pour faire face à toutes les dépenses inscrites au budget. Aussi, une fois de plus, l'Office a-t-il été contraint de réduire les services dispensés aux réfugiés (principalement la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base), de différer certaines dépenses d'infrastructure et de puiser dans le fonds de roulement. Au total, l'écart entre les recettes courantes et les dépenses nécessaires pour maintenir les services dispensés aux réfugiés a été d'environ 10 millions de dollars en 1977. Cet écart s'élargit chaque année, ce qui tient au fait que, bien que les recettes augmentent d'année en année, les dépenses augmentent à un rythme plus rapide. L'effet de cette tendance sur les services fournis aux réfugiés ira s'accroissant car l'Office ne dispose plus d'un fonds de roulement suffisant dans lequel il peut puiser pour combler de façon appréciable son déficit chronique.

13. Au cours des premiers mois de 1978, l'examen périodique des dépenses et des recettes prévues au budget a été entrepris. Au début du mois de mars, les dépenses inscrites au budget étaient estimées à 139,8 millions de dollars, tandis que les recettes attendues étaient évaluées à environ 113 millions de dollars, soit un déficit prévu de 26,8 millions de dollars. Une liste de dépenses inscrites au budget représentant un montant total approximativement égal à ce déficit fut établie et l'approbation des décaissements correspondants fut différée. Les postes de dépenses ainsi visés furent alors classés selon un ordre de priorité, l'enseignement primaire supérieur (cycle de trois années) étant placé au premier rang pour ce qui concerne la période du 31 juillet au 31 décembre. La quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base fut réduite d'un tiers à partir de février, étant ramenée de 10 kg à 6,7 kg par mois et par bénéficiaire, et le rétablissement au chiffre antérieur fut inscrit au dernier rang de priorité. Un appel fut lancé aux donateurs pour qu'ils versent des contributions spéciales afin de permettre la réalisation des dépenses budgétaires portées sur ladite liste. Malgré la majoration ou la réduction de certaines dépenses inscrites au budget - résultant principalement de la diminution des achats de farine, du maintien de l'indemnité de cherté de vie accordée au personnel à un niveau inférieur au chiffre voulu, de la fourniture de secours d'urgence aux réfugiés déplacés par suite des activités militaires israéliennes au Liban et du transfert des services du siège à Vienne et à Amman - le montant total net des dépenses inscrites au budget n'a pratiquement pas changé et, au 30 juin 1978, il était toujours de 139,8 millions de dollars. Entre-temps, le montant des recettes annoncées ou attendues a augmenté, atteignant 126 millions de dollars, ce qui a ramené le déficit à 13,8 millions de dollars. A la fin de la période considérée, l'Office était en mesure d'espérer que l'enseignement primaire supérieur pourrait continuer à être assuré pendant le reste de l'année et que certaines au moins des autres dépenses différées pourraient être réalisées, sans en avoir cependant la certitude puisqu'en raison d'une méthode de financement peu satisfaisante, il ne connaîtrait le montant de ses recettes pour 1978 qu'en septembre au plus tôt. S'il ne reçoit pas de nouvelles contributions supplémentaires pour 1978, l'Office devra résorber le solde de son déficit presque entièrement en réduisant les

dépenses inscrites à son budget. Bien entendu de telles réductions entraîneront une diminution, en quantité et en qualité, des services dispensés aux réfugiés, par rapport aux années antérieures. L'UNRWA n'a pas d'autre possibilité que de gérer ainsi ses finances. L'Office entend s'attacher à la pratique qui consiste à établir aussitôt que possible chaque année une liste de dépenses budgétaires différées représentant un montant équivalant au déficit et à ne procéder à leur transfert de la catégorie des dépenses non approuvées à celles des dépenses approuvées que si des recettes supplémentaires sont obtenues.

#### Budget pour l'exercice 1979

14. Le chapitre II ci-après contient le projet de budget de l'office pour l'exercice 1979, qui s'élève au total à 151,8 millions de dollars, contre un chiffre de 139,8 millions de dollars pour le budget révisé de 1978 et d'environ 126,8 millions de dollars pour les dépenses effectives de 1977 (après les réductions et ajournements de dépenses mentionnés ci-dessus).

## D. Problèmes spéciaux

### Recettes insuffisantes et imprévisibles

15. Les inconvénients de la méthode, nullement satisfaisante, de financement de l'UNRWA ont été exposés en détail dans les paragraphes 13 à 16 du rapport de l'année précédente et les propositions formulées par l'Office pour y remédier dans la mesure du possible ont été présentées dans les paragraphes 17 à 22. La méthode de financement continue d'être tout à fait insatisfaisante. Toutefois, par suite de l'application de la nouvelle procédure, la situation s'est quelque peu améliorée, du moins en ce sens que les principaux donateurs ont été rendus conscients des répercussions fâcheuses du maintien des contributions à un niveau fixe d'année en année sur la fourniture des services aux réfugiés, et que plusieurs donateurs importants ont communiqué à l'Office des renseignements sur leurs futures intentions, renseignements qui l'ont aidé considérablement dans sa tâche de planification. L'aspect le plus encourageant des réactions suscitées est que les initiatives prises par un certain nombre de donateurs ont eu pour effet de donner à l'Office une base plus ferme sur laquelle établir ses prévisions de recettes et cela bien plus tôt dans l'année, obviant ainsi aux crises de financement assorties des risques d'une suspension totale des activités en cours d'année. La nouvelle procédure n'a pas, jusqu'ici, accru de façon appréciable le taux de croissance des recettes de l'Office, pas plus qu'elle n'a permis de trouver de nouveaux donateurs importants ou de modifier le schéma habituel des sources de revenus. Tout bien considéré, cette procédure a rencontré suffisamment de succès pour justifier le maintien de son application, avec certaines modifications suggérées par les donateurs. Par ailleurs, son application a permis de confirmer le fait que l'Office peut s'attendre chaque année à un écart important entre ses recettes et ses besoins financiers bruts.

### La situation au Liban

16. Durant la période considérée, qui va du 1er juillet 1977 au 30 juin 1978, les affrontements armés entre les diverses milices au Liban et les interventions de la Force de paix arabe ont été très limités mais, à la fin comme au début de cette période 2/, il restait encore beaucoup à faire pour assurer la sécurité personnelle des particuliers, y compris les réfugiés et le personnel de l'UNRWA.

17. Durant cette période, la principale perturbation a été le déplacement des réfugiés de Palestine par suite de l'opération militaire israélienne au Liban au mois de mars. A l'époque où les troupes israéliennes avançaient en direction du Litani, environ 67 000 des 206 000 réfugiés de Palestine immatriculés au Liban ont été déplacés dans une certaine mesure, et pendant plusieurs semaines, l'Office a fourni une aide sous forme de denrées alimentaires, de vêtements, de couvertures et d'abris aux personnes les plus affectées, environ 45 000 au total. Des dégâts estimés à 310 000 dollars ont été infligés aux trois camps de réfugiés situés au

---

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32/13 et Corr.1), par. 23.

sud du Litani, à savoir les camps de Rachidiyé, Bouss et Borj el-Chémali. Les réfugiés restés à Damour <sup>3/</sup> en attendant la construction d'un nouveau camp à Bayssarié, durent fuir une fois de plus. Vers la fin de la période considérée, pratiquement tous les réfugiés déplacés avaient regagné leurs foyers. La plupart des réfugiés de Palestine déplacés avaient convergé vers Saïda. Toutefois, quelques milliers (pour la plupart venant de Damour) se réfugièrent à Beyrouth, comme d'ailleurs un nombre important de Libanais déplacés. Ce double exode aggrave fortement une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité (pour plus de détails, voir par. 103 à 105).

18. Diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales prirent l'initiative de faire à l'Office des dons en espèces et en nature afin de lui permettre d'accorder une aide d'urgence aux réfugiés déplacés et lorsque l'Office lança un appel en vue d'obtenir des dons supplémentaires pour achever sa tâche, il reçut plus de fonds qu'il n'en avait besoin.

### Transfert du Siège de l'Office

19. En novembre 1977, tous les services du Siège retournèrent à Beyrouth de Vienne et d'Amman où ils avaient été provisoirement transférés depuis janvier 1976. Malheureusement, la situation à Beyrouth créa, dès les premiers mois de 1978, des difficultés opérationnelles qui aboutirent à la mi-avril à la décision de transférer le Siège. Des consultations furent entreprises avec les Gouvernements syrien et jordanien à la fin du mois d'avril, et avec le Gouvernement autrichien au début du mois de mai. Leur but était d'étudier les possibilités de transférer le Siège, soit à Damas, soit à Amman, ou, au cas où aucune de ces deux capitales ne pourrait offrir les bureaux nécessaires et satisfaire aux autres conditions requises pour l'établissement de l'ensemble du Siège, de transférer à Vienne le personnel dont les fonctions ne nécessitent pas la présence dans un endroit déterminé et à Amman le personnel dont la présence dans la zone d'activité de l'Office assurerait une plus grande efficacité dans le travail.

20. Les besoins de l'Office quant à la gratuité, à la dimension et à l'emplacement des bureaux, aux installations indispensables et à la liberté de mouvement du personnel ont été décrits en termes généraux au cours des consultations préliminaires et précisés en détail par écrit au début du mois de mai. Tous les gouvernements ont été informés de la nécessité pressante du transfert et du fait que les locaux et installations qui seraient offerts devraient être par conséquent effectivement disponibles. Les Gouvernements syrien et jordanien ont été informés que le Gouvernement autrichien serait sans doute en mesure de donner promptement sa réponse et que si l'on voulait assurer le maintien du Siège dans la zone d'activité, solution qui avait la préférence, les conditions requises par l'Office devraient être satisfaites, soit à Damas, soit à Amman, dans un délai de quatre à six semaines. En l'occurrence, le Gouvernement autrichien se révéla en mesure de satisfaire aux exigences de l'Office en moins de quatre semaines, mais l'Office

---

<sup>3/</sup> Ibid., par. 24.



différa l'acceptation de son offre pour donner aux Gouvernements syrien et jordanien plus de temps. A la fin du mois de mai, ces gouvernements furent informés de l'offre de l'Autriche et, étant donné la situation à Beyrouth, de l'intention de l'Office d'accepter cette offre le 8 juin à moins que les besoins du siège ne soient satisfaits dans la zone d'activité à cette date, c'est-à-dire à la fin de la période de six semaines initialement prévue. Pour sa part, le Gouvernement jordanien offrit, à la fin du mois de mai, des locaux dont la superficie était bien en-deçà de ce qui avait été spécifié. Quelques jours plus tard, déclarant qu'il n'avait pas pu trouver 6 000 mètres carrés de bureaux prêts à être utilisés, il proposa à l'Office des bureaux dans des bâtiments en cours de construction et le pria de différer le transfert du Siège jusqu'à ce que la construction et l'aménagement des locaux soient achevés. Selon les estimations les plus optimistes, il aurait fallu deux à trois mois pour achever la construction de ces immeubles (après une étude détaillée, l'espace offert fut ultérieurement jugé insuffisant). L'Office n'était pas disposé à différer son transfert hors de Beyrouth à une date aussi incertaine et qui de plus, était éloignée de plusieurs mois au moins. Il n'y a pas eu de discussion détaillée des problèmes relatifs aux installations et autres besoins, puisque la demande essentielle - à savoir 6 000 mètres carrés nets de bureaux prêts à être utilisés - ne pouvait pas être satisfaite.

21. Le 9 juin, l'offre du Gouvernement autrichien fut officiellement acceptée et l'Office, avec l'aide du Gouvernement jordanien, fut par la suite en mesure de louer suffisamment de bureaux pour le groupe de fonctionnaires du Siège dont le transfert à Amman avait été prévu dès le début, ainsi que pour un certain nombre d'autres fonctionnaires. Ainsi, les services du Siège seront répartis entre deux capitales : Vienne et Amman. Désormais, lorsque le Commissaire général ne sera pas en déplacement ailleurs, il partagera son temps entre Vienne, Amman et New York au lieu de le partager entre Beyrouth et New York, comme par le passé. A la fin de la période considérée, des contrats avaient été négociés ou étaient en cours de négociation dans les deux lieux d'emplacement des services du Siège, l'empaquetage du mobilier avait commencé, un certain nombre de personnes à la charge des fonctionnaires avaient quitté Beyrouth et un plan pour le transfert graduel du personnel à Vienne et Amman avait été établi. Le transfert à Vienne devait être achevé à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août et le transfert à Amman environ une semaine plus tard.

22. L'Office tient à exprimer aux Gouvernements autrichien, syrien et jordanien sa gratitude pour les efforts qu'ils ont déployés pour lui venir en aide. Il aurait préféré réinstaller tous les services du Siège à l'intérieur de la zone d'activité et il regrette que cela n'ait pas été possible. Toutefois, instruit par l'expérience il sait qu'une fois le transfert achevé et les services du Siège organisés et bien établis, ceux-ci seront en mesure de fonctionner plus efficacement qu'ils n'ont pu le faire depuis plusieurs années et qu'ils pourront, par conséquent, mieux servir les intérêts des réfugiés. Les hauts fonctionnaires du Siège pourront désormais consacrer plus de temps à leurs déplacements à l'intérieur de la zone d'activité et partager leur temps de façon plus équitable entre les affaires qui concernent les cinq bureaux de zone. Les communications entre les services du Siège et les bureaux de zone seront améliorées. Le Commissaire général conservera à Amman un

bureau qui sera à sa disposition comme à celle d'autres hauts fonctionnaires de l'Office, lorsqu'ils se trouveront dans la région; de même, il y aura une salle de conférence pour les réunions de la Commission consultative, du Cabinet du Commissaire général et du Groupe de travail composé de représentants de l'Association du personnel et de l'Administration. Les cinq bureaux de zone, dont les effectifs totaux se chiffrent à plus de 16.000 personnes, continueront comme par le passé à fournir aux réfugiés tous les services possibles, eu égard aux limites imposées par l'insuffisance des fonds. Dans la mesure où la fourniture des services est affectée par l'organisation et la présence en un lieu donné d'environ 365 fonctionnaires du Siège, tout changement ne pourra se faire que dans le sens d'une amélioration résultant d'une plus grande efficacité.

23. Les dépenses inévitables afférentes au transfert seront élevées même en tenant compte des dépenses qu'il sera possible d'éviter en ne demeurant pas à Beyrouth ou en ne transférant pas l'ensemble des services du Siège à l'intérieur de la zone d'activité. L'augmentation nette des dépenses non renouvelables pourrait atteindre 1,1 million de dollars en 1978 et celle des dépenses renouvelables environ 1,4 million de dollars (pour une partie de l'année seulement), soit pour l'exercice 1978 des dépenses totales additionnelles de l'ordre de 2,5 millions de dollars (dont près de 535.000 dollars seront remboursés par l'ONU, l'UNESCO et l'OMS). A titre de comparaison, si l'ensemble du Siège avait pu être transféré à Amman, l'augmentation nette des dépenses non renouvelables aurait été d'environ 2,1 millions de dollars et celle des dépenses renouvelables d'environ 400.000 dollars, soit un total d'environ 2,5 millions de dollars (dont près de 575.000 dollars auraient été remboursables). Sur la base de ces chiffres, le montant total des dépenses additionnelles encourues en 1978 par suite du transfert à Vienne et Amman est pratiquement identique à celui qui aurait été entraîné par le transfert de l'ensemble du Siège à Amman.

24. Des réserves devront être également constituées pour les dépenses au titre du rapatriement à Beyrouth du personnel local palestinien à la cessation de service. Une comparaison du montant estimatif de ces dépenses non renouvelables pour les deux emplacements des services du Siège (Vienne-Amman contre Amman seulement) montre qu'il n'y aurait qu'une différence minime, à savoir 785.000 dollars de dépenses non renouvelables pour Vienne-Amman, contre 785.000 dollars pour Amman seulement. Les dépenses à ce titre qui ne seront encourues qu'une seule fois, ne seront pas effectuées dans le courant d'un même exercice mais s'échelonneront sur les exercices à venir, à mesure que les fonctionnaires prendront leur retraite.

25. En ce qui concerne l'exercice 1979, l'augmentation des dépenses renouvelables entraînée par le fonctionnement du Siège à partir de Vienne et Amman, en comparaison avec Beyrouth, est estimée à 3,2 millions de dollars dont 2,65 millions de dollars environ devront être puisés dans les fonds de l'UNRWA, le reste, soit 550.000 dollars, provenant du budget ordinaire des Nations Unies, de l'UNESCO et de l'OMS.

#### Problèmes relatifs au personnel et aux locaux

26. Il y a eu de nouveaux cas d'arrestation et de détention de fonctionnaires de l'UNRWA et d'interférence dans les déplacements en mission officielle; ainsi que de nouveaux cas de violation des locaux de l'Office (pour plus de détails, voir par. 147 à 156).

## E. Conclusion

27. Ainsi que les Commissaires généraux de l'UNRWA n'ont cessé de le souligner depuis des années dans leurs rapports annuels, le problème le plus critique auquel se heurte l'Office est celui que posent le caractère incertain et l'insuffisance de ses ressources. L'Office ne peut entreprendre que ce que lui permettent les ressources mises à sa disposition par les Etats Membres. Depuis plusieurs années, ceux-ci paraissent peu disposés à fournir à l'UNRWA des ressources financières suffisantes pour lui permettre de maintenir aux niveaux établis les services dispensés aux réfugiés de Palestine. Le moment va bientôt venir où les conséquences de cette situation devront être examinées et où la communauté internationale devra préciser à l'Office la nature et le niveau des services qu'elle voudrait qu'il fournisse.

## CHAPITRE PREMIER

### RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1977 AU 30 JUIN 1978

#### A. Généralités

28. Le présent chapitre décrit les principales activités de l'UNRWA au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1978. On trouvera au chapitre II, qui présente le projet de budget de l'Office pour 1979, des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1978 et sur les dépenses effectives de 1977.

#### 1. Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales

29. Le Commissaire général prie les organisations bénévoles, les entreprises, les organisations professionnelles et les particuliers de trouver ici l'expression renouvelée de sa gratitude pour leur aide généreuse sans laquelle de nombreux projets n'auraient pu être réalisés faute de moyens. Les projets financés par ces contributions sont indiqués dans les sections correspondantes du présent rapport et toutes les contributions directement versées à l'Office sont récapitulées au tableau 17 de l'annexe I. Les principaux donateurs ont été l'American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA); l'Arabian-American Oil Company (ARAMCO); le Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) Inc., Nouvelle-Zélande; cinq organisations commerciales japonaises (la Fédération des organisations économiques, la Chambre de commerce, la Fédération des associations patronales, le Comité pour le développement économique et le Club de l'industrie); le Conseil norvégien pour les réfugiés; OXFAM du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; la Mission pontificale pour la Palestine; la Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen); Redd Barna, de Norvège et la Fondation de l'industrie des transports maritimes du Japon.

30. Le Commissaire général tient également à rendre hommage au dévouement dont les institutions bénévoles établies dans la zone d'activité de l'Office ont fait preuve à l'égard des réfugiés (voir le tableau 19 de l'annexe I).

#### 2. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

31. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) collaborent aux programmes d'enseignement et de santé de l'UNRWA, leur apportant ainsi une caution de compétence professionnelle. Le nombre des fonctionnaires - experts associés y compris - détachés directement ou indirectement auprès de l'UNRWA par l'UNESCO, à titre gratuit, est tombé de 18 à 15 à la fin de la période considérée.

32. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO et l'UNRWA ont continué à gérer l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (voir par. 57 à 61) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a continué à apporter son soutien aux services d'assistance régionale grâce auxquels l'expérience de l'Institut est mise à la disposition des ministères de l'éducation des pays du Proche-Orient, l'octroi de ces services étant coordonné par le Bureau régional d'éducation de l'UNESCO pour les pays arabes, le Bureau régional du FISE et l'UNRWA.

33. Le FISE a continué à assurer gratuitement certains services d'approvisionnement à l'Office et à lui fournir des produits pharmaceutiques à des prix avantageux. L'Office a aidé le FISE à transporter des fournitures dans les zones d'activité.

34. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a apporté une aide précieuse, sous forme de matériel et de services administratifs d'appui, et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis du mobilier de bureau à la disposition du premier groupe de fonctionnaires envoyés par l'Office à Vienne, en juin 1976, pour préparer le transfert d'une partie du Siège.

35. En République arabe syrienne, l'Office a mis 20 p. 100 de la capacité de ses ateliers à la disposition de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (OIUST) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'entretien de leurs véhicules, contre remboursement des frais.

36. Les comptes de l'Office pour 1977 ont été soumis pour vérification au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

#### B. Services d'enseignement et de formation

37. En vertu de l'accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, celle-ci est responsable des aspects professionnels du programme d'enseignement UNRWA/UNESCO et s'acquitte de ses engagements notamment en mettant gratuitement à la disposition de l'UNRWA du personnel de direction, dont le Directeur de l'enseignement, et du personnel enseignant, représentant un effectif de 15 personnes à la fin de la période considérée. Comme les années précédentes, le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO a compris en 1977/78 l'enseignement général, dispensé au niveau primaire élémentaire et primaire supérieur aux enfants de réfugiés fréquentant les écoles UNRWA/UNESCO, la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de formation UNRWA/UNESCO, l'activité de l'Institut pédagogique et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics des pays d'accueil. Au Liban et en République arabe syrienne, des allocations pour l'achat de livres ont été versées et, lorsqu'il n'y avait pas d'établissements secondaires publics pour les accueillir, les élèves réfugiés fréquentant des écoles privées ont reçu des bourses. En 1977, les dépenses relatives à l'enseignement et à la formation se sont élevées à 65,4 millions de dollars, soit 51,6 p. 100 du budget de l'Office.

38. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (par. 135), des activités pour la jeunesse (par. 136 et 137), des activités de formation artisanale à l'intention des adultes (par. 138 et 139), ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical (par. 98 à 100).

39. La Conférence des ministres de l'éducation et des responsables de la planification économique des Etats arabes, organisée à Abou Dhabi du 7 au 14 novembre 1977 par l'UNESCO en coopération avec l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, a adopté la recommandation No 33 aux termes de laquelle elle a notamment invité l'UNRWA à renforcer ses services d'enseignement aux enfants du peuple palestinien, engagé les Etats et les organisations internationales à accroître leur assistance à l'Office afin de lui permettre

de remplir sa tâche dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et de la santé publique, et demandé au PNUD et au FISE d'augmenter leur aide à l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO.

### 1. Enseignement général

40. En 1977/78, comme dans les années scolaires précédentes, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général; 306 968 élèves au total, soit 10 575 de plus qu'en 1976/77, étaient inscrits dans les 617 écoles UNRWA/UNESCO des niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 8 986. On sait que 78 167 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire, situés dans ces mêmes zones d'activité et que près de 40 000 enfants ne remplissant pas les conditions requises fréquentaient les écoles de l'Office. Dans chaque zone, le corps enseignant est placé sous la direction d'un responsable de l'enseignement, recruté sur place par l'UNRWA et relevant, pour les questions professionnelles, du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement du Siège de l'Office.

41. Le système de classes alternées dans les écoles continue de constituer un problème mais il a néanmoins dû être appliqué en 1977/78 dans 450 écoles (soit 73 p. 100 du total) en raison de l'accroissement naturel régulier des effectifs scolaires et du fait que l'Office ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire le nombre voulu d'écoles. Dans les écoles du niveau primaire élémentaire en Jordanie orientale et en République arabe syrienne, ce système a été appliqué respectivement à 92,4 et 91,6 p. 100 des élèves. Ce n'est que grâce à ce système et à la construction de nouvelles salles de classe qu'on a pu admettre dans les écoles tous les enfants scolarisables. D'une façon générale, le manque de fonds pour les dépenses d'équipement a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'occupation des salles par trois groupes d'élèves successifs et remplacer les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1977/78, pour l'ensemble des zones d'activité, exception faite du Liban, la construction de 16 salles de classe du type "préfabriqué" et de 26 salles de classe de type normal a pu être achevée, tandis que 11 salles de classe du type "préfabriqué" et 38 salles de classe et bureaux de type normal, dont une salle pour cours spécialisés, étaient en cours de construction.

42. Comme chaque année depuis 1969, tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les gouvernements des pays d'accueil ont été soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO avant d'être commandés pour les besoins des écoles de l'Office. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, où l'on utilise respectivement des manuels jordaniens et égyptiens, l'importation des livres approuvés par le Directeur général est soumise en outre à une autorisation spéciale des autorités israéliennes. La situation est exposée plus en détail, zone par zone, aux paragraphes 208, 209, 211, 212 et 213.

43. Comme il était indiqué dans le rapport annuel précédent <sup>4/</sup>, 29 des écoles UNRWA/UNESCO situées au Liban ont continué à fonctionner après la date de fermeture normale en juin 1977, en vue de rattraper les heures de cours perdues à cause du

<sup>4/</sup> Ibid., par. 43.

conflit de 1975/76. Dans 25 de ces écoles, l'année scolaire 1976/77 s'est terminée le 1er août 1977 et dans les quatre autres, le 14 août 1977. L'amélioration de l'état de sécurité au Liban a permis de commencer l'année scolaire 1977/78 comme prévu le 17 septembre 1977 dans toutes les écoles à l'exception de deux écoles à Saïda, occupées jusqu'en novembre 1977 par des réfugiés déplacés. Les quatre écoles créées à Damour en 1976/77 à l'intention des réfugiés de Palestine déplacés de Beyrouth à la suite du conflit, ont également fonctionné en 1977/78, mais l'école UNRWA/UNESCO de Nabatiyé, dans le sud du Liban, a été fermée pendant la plus grande partie de l'année scolaire à cause de l'instabilité qui régnait dans la région. Après un bon départ, les activités des écoles UNRWA/UNESCO au Liban ont été perturbées à plusieurs reprises durant l'année scolaire, des nombres variables d'écoles étant affectées dans les différentes régions. Les interruptions les plus sérieuses ont eu lieu lors des attaques aériennes et navales lancées par Israël du 9 au 19 novembre 1977 contre le sud du Liban et à la suite de l'invasion et de l'occupation israéliennes du sud du Liban, du 15 mars au 13 juin 1978. En novembre 1977, sur les 81 écoles UNRWA/UNESCO, 36 ont été affectées pour des périodes allant de trois à quinze jours; en mars 1978, l'activité de toutes les écoles a été perturbée pendant des périodes plus ou moins longues. Certaines ont été fermées au début par mesure de précaution en prévision d'attaques israéliennes, mais elles restèrent ensuite fermées, soit à cause de l'évacuation des élèves de certaines régions, soit du fait de l'occupation temporaire des locaux scolaires par des familles réfugiées qui avaient fui la zone envahie. Les plus affectées ont été les 16 écoles situées dans cette zone: elles ont subi des dégâts évalués à 49 500 dollars et sont restées fermées pendant environ sept semaines; mais vers le début du mois de mai 1978, elles ont toutes de nouveau fonctionné, les réfugiés étant de plus en plus nombreux à retourner dans la région.

44. Le nombre total d'élèves réfugiés inscrits dans les écoles UNRWA/UNESCO au Liban s'est élevé à 37 786, dont 27 491 dans les écoles primaires élémentaires et 10 295 dans les écoles primaires supérieures. Sur les 81 écoles, qui comprennent 762 classes primaires élémentaires et 299 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant s'élevant au total à 1 207 personnes, 53 écoles, représentant 585 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Principalement par suite de l'introduction du nouveau programme touchant les cycles du primaire élémentaire et du primaire supérieur au Liban, 35 nouveaux manuels ont été prescrits, qui ont été tous approuvés par l'UNESCO. A la fin de la période considérée, les 192 manuels prescrits dans les écoles UNRWA/UNESCO au Liban avaient tous été approuvés.

45. En République arabe syrienne, les écoles UNRWA/UNESCO ont commencé l'année scolaire le 1er octobre 1977, un mois plus tard que prévu, à cause d'une épidémie de choléra. Au total, 41 932 élèves ont fréquenté les 67 écoles primaires élémentaires et les 43 écoles primaires supérieures comprenant 1 109 classes où l'enseignement était assuré par 1 312 enseignants. Quarante-neuf de ces écoles, groupant 943 classes et fréquentées par 36 315 élèves, ont appliqué le système des classes alternées. Au cours de l'année scolaire, 12 nouveaux manuels ont été prescrits, dont neuf ont été approuvés par l'UNESCO. Sur les 101 manuels actuellement prescrits, 76 ont été approuvés par l'UNESCO.

46. En Jordanie orientale, les 195 écoles UNRWA/UNESCO ont commencé l'année scolaire le 20 août 1977 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année, excepté que toutes les écoles de la Vallée du Jourdain ont fermé leurs portes pendant près de deux semaines en septembre 1977 à cause d'une épidémie de choléra.

et que l'activité scolaire dans quatre localités a été perturbée pendant quelques jours à la suite de manifestations organisées pour protester contre l'invasion israélienne du sud du Liban en mars 1978. L'effectif total des élèves s'est élevé à 119 683 pour les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, ce qui représente 2 927 classes desservies par 3 316 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 176 écoles comptant 2 654 classes et 109 346 élèves.

47. Malgré la poursuite de l'application dans les petites classes de l'accord conclu entre la Jordanie et la République arabe syrienne prévoyant un programme commun pour les deux pays, le Ministère jordanien de l'éducation a instauré un nouveau plan pour les trois cycles d'enseignement - primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire - devant être appliqué à partir de l'année scolaire 1977/78. Ce nouveau plan introduit des changements dans le nombre d'heures de cours par semaine dans chaque classe, dans le nombre d'heures par semaine pour chaque matière, ainsi que dans les examens, la longueur des trimestres et les vacances. La charge de service hebdomadaire des enseignants a été diminuée. Treize nouveaux manuels ont été prescrits par le Ministère jordanien de l'éducation; l'UNESCO a approuvé l'utilisation de 10 d'entre eux dans les écoles UNRWA/UNESCO. Le nombre total des manuels prescrits en Jordanie est de 117, dont 96 ont été approuvés par l'UNESCO.

48. Dans la zone de la rive occidentale, les écoles UNRWA/UNESCO ont commencé l'année scolaire le 1er septembre 1977 et les cours se sont déroulés normalement jusqu'en mars 1978, étant alors interrompus dans de nombreuses écoles pendant plusieurs jours par suite des manifestations organisées contre l'invasion israélienne du sud du Liban et à la suite des mesures israéliennes dans les zones occupées. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 100 écoles UNRWA/UNESCO situées sur la rive occidentale s'est élevé à 35 746, répartis dans 712 classes du primaire élémentaire et 282 du primaire supérieur, le nombre des enseignants étant de 1 173. Le système des classes alternées a été appliqué dans 57 écoles, ce qui a affecté 473 classes et 17 969 élèves. L'application du nouveau plan d'enseignement prévu par le Ministère jordanien de l'éducation (voir par. 46 ci-dessus) a été différée dans la zone de la rive occidentale et une commission spéciale a été créée pour examiner ce plan à la lumière de son application en Jordanie orientale. Sur les 117 manuels prescrits pour la Jordanie, 96 ont été approuvés par l'UNESCO, mais les autorités israéliennes ont refusé l'importation de 15 d'entre eux.

49. Dans la bande de Gaza, les écoles UNRWA/UNESCO ont ouvert leurs portes le 1er septembre 1977 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année, à l'exception de quelques manifestations durant l'invasion israélienne du sud du Liban. Au total, le nombre d'élèves inscrits s'est élevé à 71 821, répartis dans 131 écoles groupant 1 126 classes du primaire élémentaire et 463 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 1 978 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 75 écoles, affectant 857 classes et 39 497 élèves. En vertu d'arrangements analogues à ceux conclus l'année précédente avec les gouvernements intéressés, et qui ont été appliqués avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge et de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), le transport jusqu'à Gaza de manuels scolaires en provenance de l'Egypte, destinés aux écoles UNRWA/UNESCO de Gaza, a été effectué par la route en passant par le canal de Suez. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation est de 96, dont 67 ont été approuvés par l'UNESCO. Les autorités israéliennes ont permis l'importation de 47 des 67 manuels approuvés; elles l'ont refusée pour 16 manuels et procèdent encore à l'examen de quatre autres.



50. En consultation avec les Gouvernements égyptien et israélien et avec l'assistance de l'UNRWA, l'UNESCO a organisé dans la bande de Gaza, du 26 juin au 7 juillet 1977, pour la neuvième année consécutive des examens pour l'obtention du certificat égyptien de fin d'études secondaires (Tawjihi), pour la sixième année consécutive pour le Tawjihi d'Al-Azhar et, pour la troisième fois, pour le diplôme d'aptitude pédagogique. Il n'y a pas eu en 1977 d'examens pour le diplôme de l'école secondaire d'agriculture. La deuxième session du diplôme d'Al-Azhar s'est déroulée du 17 au 20 décembre 1977. En tout, 6 834 candidats se sont présentés à ces examens, sous la surveillance de 587 enseignants locaux des écoles de l'Office et des établissements publics, ainsi que de 28 experts internationaux de l'UNRWA et de l'UNESCO désignés par le Directeur général de l'UNESCO et appartenant, pour la plupart, au Département de l'enseignement de l'Office. Le soutien logistique et les autres services essentiels à l'organisation de ces examens ont été assurés par les autorités d'occupation par l'intermédiaire de la Direction de l'enseignement et de la culture de Gaza, et par le Bureau de zone de l'UNRWA à Gaza. Par la suite, les autorités égyptiennes ont annoncé que 4 672 élèves avaient réussi aux épreuves du certificat de fin d'études secondaires, 36 à celles du Tawjihi d'Al-Azhar, et 109 à celles du diplôme d'aptitude pédagogique. Sur l'ensemble des lauréats de 1976, 739 ont traversé le canal de Suez, en convois organisés par le Comité international de la Croix-Rouge, pour s'inscrire dans des universités égyptiennes.

## 2. Formation professionnelle et technique

51. La capacité d'accueil des sept centres UNRWA/UNESCO de formation professionnelle et technique ouverts aux réfugiés de Palestine s'est chiffrée à 3 324 places au total, soit 360 de plus que l'année précédente, dont 336 sont dues à la réouverture des classes de première année du centre de formation de Sibline, où de nouveaux élèves ont été admis pour la première fois depuis 1974, et les 32 autres à l'introduction de deux nouveaux cours au centre de formation de Wadi Sir qui, avec une capacité d'accueil de 340 élèves, est le plus important des sept centres de formation. Le cours de formation de techniciens de laboratoire, récemment introduit au centre de formation professionnelle de Wadi Sir, est un cours postsecondaire UNRWA/UNESCO de deux ans analogue à celui qui est déjà dispensé dans deux des six autres centres de formation. L'autre nouveau cours, qui doit assurer la formation de techniciens de l'entretien des machines, est un cours de perfectionnement spécialement conçu pour compléter les cours de formation de base en mécanique (mécanicien-soudeur et outilleur), également d'une durée de deux ans, et il comprend une formation spécialisée d'un an dans l'entretien des installations industrielles. C'est la première fois qu'une troisième année de formation, d'un niveau élevé, est offerte dans le cadre du programme UNRWA/UNESCO de formation professionnelle. Ce cours est ouvert à des stagiaires qualifiés sélectionnés parmi les diplômés de l'ensemble des centres de formation professionnelle UNRWA/UNESCO.

52. Au cours de l'année considérée, tous les centres, à l'exception du Centre de formation professionnelle de Damas, ont été plus ou moins affectés par des troubles locaux ou par les événements du Liban. Les centres de formation d'Amman et de Wadi Sir et le centre de formation professionnelle de Gaza n'ont été que légèrement affectés, n'ayant perdu qu'entre deux et sept jours de cours lors de l'invasion israélienne du sud du Liban. Le centre de formation professionnelle féminin de Ramallah et le centre de formation professionnelle de Kalandia, situés sur la rive occidentale, ont été également affectés à la même époque et ils

ont perdu en outre respectivement six et cinq jours de cours à cause d'autres troubles locaux. Comme on pouvait s'y attendre, c'est le centre de formation de Sibline qui a été le plus affecté, ayant perdu l'équivalent de huit semaines de cours durant l'année. Néanmoins, les élèves de deuxième année qui avaient été immatriculés en 1974 et dont la formation avait été interrompue d'août 1976 à mars 1977 par la fermeture forcée du centre justifiée par les troubles au Liban, ont achevé leurs cours en avril 1978.

53. Le tableau 13 de l'annexe I indique en détail la capacité d'accueil des centres de formation UNRWA/UNESCO en 1977/78 pour chaque cours, centre et année d'études. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 52 réfugiés inscrits dans des établissements privés.

54. La demande croissante de main-d'oeuvre qualifiée dans le monde arabe élargit le fossé entre les possibilités d'emploi et le nombre de diplômés sortant des centres de formation professionnelle UNRWA/UNESCO. L'Office a, par conséquent, élaboré plusieurs projets visant à augmenter de façon appréciable la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle, mais le manque de fonds a jusqu'ici empêché l'exécution de l'un quelconque de ces projets.

### 3. Formation pédagogique

55. L'Office possède ses propres centres de formation pédagogique avant l'emploi, assortis d'un programme de formation en cours d'emploi et conçus avant tout pour fournir des maîtres pour les besoins du programme d'enseignement général qui couvre les neuf années du cycle obligatoire (10 ans au Liban) du primaire élémentaire et du primaire supérieur (secondaire inférieur). De nombreux maîtres sortant d'établissements UNRWA/UNESCO ont cependant trouvé à se placer dans des écoles publiques des pays d'accueil et d'autres pays, le plus souvent après avoir acquis une expérience pratique dans des écoles UNRWA/UNESCO. Les écoles normales UNRWA/UNESCO acceptent les réfugiés de Palestine qui ont terminé leurs études secondaires et leur dispensent, durant deux ans, une formation qui leur permette d'enseigner dans les écoles du niveau primaire élémentaire. Actuellement, le système UNRWA/UNESCO est fondé sur le recrutement de deux catégories de Palestiniens appelés à devenir des maîtres de l'enseignement primaire supérieur : 1) des diplômés d'université qui, s'ils n'ont pas reçu de formation professionnelle, sont encouragés par les perspectives de promotion à suivre un cours de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO; 2) des maîtres non diplômés mais néanmoins qualifiés de l'enseignement primaire élémentaire, qui sont encouragés par les perspectives de promotion à suivre un cours de spécialisation durant l'emploi et, le cas échéant, d'autres cours de formation pédagogique.

56. Durant l'année scolaire 1977/78, l'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans quatre centres UNRWA/UNESCO : un à Amman (Jordanie orientale), deux à Ramallah (rive occidentale) et un à Sibline (Liban). Le nombre total d'étudiants réfugiés inscrits dans des centres de formation pédagogique avant l'emploi s'est élevé à 1 217 (598 jeunes gens et 619 jeunes femmes), soit 60 de plus que l'année précédente, cette augmentation étant due principalement à l'admission d'un nouvel effectif de 60 étudiants au centre de Sibline. Le centre de formation d'Amman a fonctionné normalement au cours de l'année, mais il a perdu toutefois sept jours de cours en mars 1978 par suite des manifestations organisées contre l'invasion israélienne du Sud du Liban. Les deux centres de Ramallah ont continué à souffrir de quelques interruptions dans leurs programmes, interruptions dues aux troubles qui s'étaient

produits sur la rive occidentale, notamment lors de l'invasion israélienne du sud du Liban, qui leur ont fait perdre 11 jours de cours dans un centre et 14 jours dans l'autre. La formation au centre de Sibline (Liban) a été interrompue à plusieurs reprises au cours de l'année, les interruptions les plus sérieuses s'étant produites l'une à l'occasion d'une grève organisée du 31 janvier au 22 février 1978 par les étudiants de deuxième année à propos de revendications concernant l'avancement des dates d'examen, l'autre par suite de l'invasion israélienne du Sud du Liban en mars 1978, faisant perdre près de trois semaines de cours.

57. En juillet 1977, à la fin de l'année scolaire 1976/77, 542 étudiants (272 jeunes gens et 270 jeunes femmes) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi : 140 enseignants diplômés ont été engagés dans les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie orientale; 114 dans les écoles UNRWA/UNESCO de la rive occidentale et de Gaza et 230 ont obtenu un emploi dans des écoles publiques ou privées des pays d'accueil ou d'autres pays arabes, portant ainsi à 89,3 p. 100 le nombre total des diplômés de 1977 ayant trouvé du travail. On sait que 36 diplômés n'ont pas trouvé d'emploi mais on ignore ce que sont devenus les 22 autres. En avril 1978, pour la première fois depuis 1974, des étudiants, au nombre de 56, sont sortis diplômés du centre de formation pédagogique de Sibline, leur formation commencée en septembre 1974 ayant été interrompue par suite du conflit au Liban. A la date de l'établissement du présent rapport, on ignorait dans quelle mesure ils avaient trouvé des emplois.

58. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO qui bénéficie de l'aide financière du PNUD depuis le 1er juillet 1972, a achevé sa treizième année d'activité. Grâce à des cours par correspondance, des séminaires hebdomadaires, des séances d'enseignement direct, des moyens audio-visuels et la télévision en circuit fermé, l'Institut assure la formation en cours d'emploi de diverses catégories d'enseignants travaillant dans les écoles UNRWA/UNESCO. Dans toutes les zones d'activité de l'Office, la formation en cours d'emploi s'est déroulée de façon satisfaisante au cours de l'année 1977/78. Au Liban, avec le retour des conditions de travail à une situation presque normale, il a été possible d'entreprendre de nouveaux cours et de redémarrer les huit cours qui, ainsi qu'il était indiqué dans le rapport de l'année précédente, avaient dû être interrompus 5/. Deux de ces cours ont été terminés à la fin de l'été 1977 et les six autres ont été repris dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 1977/78. Au total, 1 300 enseignants employés par l'Office ont participé aux divers cours organisés par l'Institut dans toutes les zones d'activité; 110 se sont inscrits au cours de formation de base, de deux ans, destiné aux instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire; 319 ont suivi des cours de spécialisation pour le primaire supérieur; 635 des cours spéciaux et de recyclage pour faire face aux modifications apportées aux programmes et 236 des cours spéciaux destinés aux enseignants qualifiés.

59. Sur un total global de 4 342 enseignants qui ont jusqu'ici suivi les cours de formation de base durant l'emploi organisés par l'Institut pour les maîtres du primaire élémentaire, 3 508 ont terminé avec succès leur formation et ont été reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du primaire élémentaire et promus en conséquence. Parallèlement, 1 977 enseignants du primaire supérieur, sur un total de 2 765 participants, ont terminé avec succès les cours de spécialisation pour le primaire supérieur et ont été aussi promus en conséquence.

---

5/ Ibid., par. 59.

60. En coordination avec l'Institut pédagogique, mais sans la participation de l'UNRWA, le Groupe des services de vulgarisation, financé par le PNUD et le FISE, a continué à coopérer avec les gouvernements de la région, sur leur demande, en mettant à leur disposition l'expérience acquise en matière de formation pédagogique pendant l'emploi, basée sur l'utilisation de la formule de travail multimédia qu'il a mise au point. Les principaux pays qui ont bénéficié de cette assistance sont le Bahreïn, la Jordanie, le Koweït, l'Oman, le Soudan et la République arabe syrienne. En outre, l'Institut a poursuivi sa coopération avec l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science et il a établi les bases de sa coopération avec le Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe. En 1977/78, les services de vulgarisation ont trouvé leur pleine expression lors de la troisième conférence des Directeurs des projets arabes de formation pédagogique en cours d'emploi qui s'est tenue du 6 au 11 mars 1978 à Beyrouth et à laquelle assistaient les représentants de douze pays arabes; la conférence avait pour sujet l'élaboration de matériels d'enseignements spécialisés et individualisés.

61. Au cours de leur quatrième année d'activité, les deux centres de recherche pédagogique, qui sont partie intégrante des programmes d'enseignement UNRWA/UNESCO en Jordanie orientale et dans la bande de Gaza, ont poursuivi, en coopération avec l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO, leurs tâches relatives à la formation en cours d'emploi d'enseignants. En outre, ils ont réalisé des projets de développement visant à accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement et d'étude dans les écoles et à enrichir les programmes scolaires; ils ont mis au point des moyens audio-visuels et autres matériels d'enseignement ainsi que des moyens d'évaluation destinés à être utilisés dans les écoles de façon générale ou à titre expérimental, et ils ont fourni des services de documentation et de bibliothèque pour les besoins du corps enseignant dans les divers domaines.

62. Pour compléter les cours de formation durant l'emploi assurés par l'Institut et les centres de recherche pédagogique, les services du Département de l'éducation ont organisé des activités de formation telles que cours d'été, séminaires, ateliers et conférences destinés à donner une orientation et des conseils spécifiques d'ordre technique aux instituteurs, moniteurs et inspecteurs. En 1977/78, 30 cours et réunions de ce genre ont été organisés et 900 membres du corps enseignant de toutes les zones d'activité de l'Office y ont participé. En outre, 16 cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger valables pendant l'année considérée, douze de ces bourses étant accordées par l'UNESCO et quatre par l'UNRWA.

#### 4. Bourses d'études supérieures

63. Pendant l'année scolaire 1977/78, l'UNRWA a accordé 339 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 260 étaient des renouvellements et 79 de nouvelles bourses (voir tableau 14 de l'annexe I). Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée du cycle d'études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure. En outre, durant l'année considérée, les réfugiés arabes de Palestine ont été invités à présenter leur candidature pour des bourses universitaires offertes dans le cadre des programmes de bourses Bulgarie/UNESCO, Roumanie/UNESCO et Tchécoslovaquie/UNESCO. Un candidat a été sélectionné pour une formation universitaire complète

dans chacun des programmes de bourses Bulgarie/UNESCO et Roumanie/UNESCO; mais aucune sélection n'a été faite en ce qui concerne le programme Tchécoslovaquie/UNESCO.

64. Dans sa résolution 32/90 F, l'Assemblée générale a fait appel à tous les Etats pour qu'ils "accordent des allocations, bourses d'études et subventions spéciales en faveur des réfugiés palestiniens" et prié l'Office de "centraliser ces allocations et bourses spéciales, d'en assurer la garde et de les octroyer à des réfugiés palestiniens remplissant les conditions voulues". En application de cette résolution, le Commissaire général a prié les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de l'informer de la suite qu'ils entendaient donner à cet appel. Au 30 juin 1978, six Etats Membres avaient répondu à la lettre du Commissaire général : deux réponses étaient négatives, deux autres indiquaient que la question était en cours d'examen, la cinquième faisait état de l'aide offerte en matière d'enseignement aux Palestiniens résidant dans le pays, et la sixième annonçait que 10 nouvelles bourses d'études seraient mises à la disposition des étudiants palestiniens dans le courant de 1978. Le rapport du Secrétaire général contient des renseignements complets sur toutes les initiatives prises pour donner suite ou en réponse à la résolution 32/90 F.

## C. Services de santé

65. L'Office a maintenu ses services de médecine préventive et curative grâce à ses 99 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, grâce à 13 centres relevant des pouvoirs publics et 2 appartenant à des institutions bénévoles. Le degré d'utilisation de ces centres est fonction de l'accessibilité des centres de santé de l'Office aux bénéficiaires éventuels et de la disponibilité d'autres services gratuits ou peu onéreux.

### 1. Soins médicaux

66. Les services de médecine curative ont été maintenus presque au même niveau que les années précédentes, sauf que leur prestation a été perturbée dans le sud du Liban, notamment dans la région de Tyr, au cours de l'opération militaire israélienne en mars 1978. Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent au tableau 5 de l'annexe I.

67. En vue d'assurer de façon adéquate le traitement et les soins post-hospitaliers de certaines affections chroniques, on a encouragé les centres de santé de l'Office à créer des unités spécialisées où les malades sont reçus sur rendez-vous. Le nombre total de ces unités s'est élevé à 47, les services offerts se répartissant notamment comme suit : 12 pour la tuberculose, 1 pour les maladies cardio-vasculaires, 4 pour l'ophtalmologie, 1 pour la dermatologie, 18 pour le diabète et 7 pour la rhumatologie.

68. En vue de rehausser la qualité des soins fournis dans les dispensaires de l'UNRWA aux malades non hospitalisés, on procède graduellement à l'amélioration des services de laboratoire. L'Office gère trois laboratoires centraux à Gaza, Jérusalem et Amman; au Liban et République arabe syrienne, il fait appel à des laboratoires privés subventionnés. En outre, l'Office a créé dans 22 de ses principaux centres de santé de petits laboratoires cliniques pour effectuer sur place les tests simples. Un nombre croissant de ces unités sont dotées des moyens nécessaires à la réalisation des tests biochimiques courants, en vue de réduire le nombre de spécimens devant être envoyés aux laboratoires centraux.

69. L'Office gère un petit hôpital à Qalqiliya (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital anti-tuberculeux. L'UNRWA a en outre continué à assurer les soins hospitaliers grâce à des accords de subvention passés avec des hôpitaux privés. Comme le montre en détail le tableau 6 de l'annexe I, le nombre moyen de lits d'hôpital mis à la disposition des réfugiés malades s'est élevé au cours de l'année à 1 615. L'augmentation rapide des frais médicaux a entraîné l'accroissement de la presque totalité des subventions versées par l'Office. Outre les hôpitaux subventionnés, de nombreux réfugiés malades se sont adressés directement aux hôpitaux publics, où ils ont été admis contre paiement d'une somme symbolique, notamment en République arabe syrienne et en Jordanie orientale. A Gaza, l'Office a établi, à partir de juillet 1977, un plan de remboursement des frais médicaux aux réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël.

70. Une situation particulière existe au Liban où la pénurie de lits d'hôpital reste grave, étant donné qu'un certain nombre d'hôpitaux pillés ou endommagés au cours de

la guerre civile n'ont pas repris entièrement leurs activités. A Beyrouth, la plupart des cas urgents continuent à être dirigés vers le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth; en outre, un nombre indéterminé de réfugiés nécessitant une intervention chirurgicale s'adressent directement aux établissements gérés par le Croissant-rouge palestinien.

71. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et leur fournit des appareils de prothèse. Les contributions d'institutions bénévoles servent notamment à couvrir le coût de ces appareils.

## 2. Lutte contre les maladies transmissibles

72. Les maladies transmissibles constituent encore dans la région un problème de santé majeur; leur prévention et leur contrôle demeurent, par conséquent, un des principaux objectifs du Département de la santé de l'UNRWA. Cette prévention est effectuée surtout grâce à un programme extensif d'immunisation qui fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile assurés par l'Office. Ce programme est basé sur l'utilisation de vaccins reconnus comme sûrs, efficaces et faciles à utiliser. Les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection infantile sont ainsi prémunis contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, les fièvres entériques, la rougeole et la variole. Des doses de vaccins de rappel sont administrées aux enfants lors de leur admission à l'école.

73. Les autres mesures dans le domaine de la santé publique concernant l'assainissement du milieu, l'amélioration de l'hygiène personnelle grâce aux activités d'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé et, le cas échéant, le recours à la chimiothérapie et à la chimioprophylaxie. Une surveillance continue de la fréquence des maladies transmissibles parmi la population réfugiée est exercée grâce à un système de rapports réguliers qui a été établi dès le début du mandat de l'Office. Une étroite collaboration est maintenue avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir les maladies et lutter contre elles.

74. L'événement le plus important qui a marqué la période considérée a été une épidémie de choléra (El Tor) dans la région. Les premiers cas furent signalés parmi la population syrienne, dans le nord du pays. L'épidémie s'est étendue sur tout le territoire de la République arabe syrienne et, dans une moindre mesure, en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et au Liban. Quarante-deux cas (dont trois décès) ont été signalés en République arabe syrienne, trente-huit cas en Jordanie orientale et trois au Liban, sans qu'il y eût de cas mortel dans ces deux derniers pays.

75. Au total, 12 cas de paludisme ont été signalés : 7 en Jordanie orientale, 2 à Gaza et 3 en République arabe syrienne. Tous ces cas ont été considérés comme importés et se sont déclarés principalement parmi les visiteurs arrivant des Etats du Golfe. Trois maladies auxquelles il est possible de parer médicalement, à savoir les fièvres entériques, la coqueluche et la rougeole, se sont accrues au Liban à cause de l'interruption du programme d'immunisation, au cours du conflit de 1975/76. La fréquence d'autres maladies transmissibles est restée au même niveau que l'année précédente, excepté pour la poliomyélite et l'hépatite virale qui ont décru de façon remarquable pour tomber respectivement à 16 et à 472 cas.

76. L'Office continue d'appliquer un programme complet de lutte antituberculeuse qui comprend le dépistage des cas, les traitements à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ces derniers entrent en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a été pendant plusieurs années de l'ordre d'un cas pour dix mille réfugiés ayant droit aux services de santé. Un certain nombre de cas de tuberculose non-pulmonaire est signalé tous les ans, notamment en Jordanie orientale, où ils sont soignés en conséquence.

### 3. Santé maternelle et infantile

77. Les services de santé maternelle et infantile ont été assurés dans les centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. En outre, les services fournis par un certain nombre de gouvernements et d'institutions bénévoles sont venus s'ajouter à ceux dispensés par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem. A Gaza, la Fédération suédoise de secours à l'enfance a maintenu son aide au programme de santé maternelle et infantile et au programme de planification de la famille, au centre de santé qu'elle gère conjointement avec l'UNRWA. On trouvera au tableau 7 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

78. Par ailleurs, 29 186 femmes ont bénéficié de consultations prénatales, y compris un contrôle de santé régulier, et de la distribution de rations supplémentaires de lait et de comprimés à base de fer et de folate. On a procédé à 29 084 accouchements, la plupart faits par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA, mais aussi dans des maternités de l'Office, l'accouchement à l'hôpital étant réservé principalement aux femmes présentant des complications ou courant des risques particuliers.

79. Il y a eu en moyenne 89 000 enfants de moins de trois ans inscrits aux centres de santé pour y bénéficier de soins. Une surveillance continue de la croissance et de la nutrition des enfants a été assurée dans les centres de santé maternelle et infantile. Des vaccinations primaires et de rappel ont été administrées pour lutter contre huit maladies importantes (voir par. 72). La nutrition des enfants a été améliorée grâce aux activités éducatives organisées dans les centres de protection maternelle et infantile de l'UNRWA et grâce à la distribution de lait et de repas chauds dans les centres d'alimentation de l'Office. A partir d'avril 1978, la distribution de lait en poudre aux enfants de moins de deux ans a été maintenue et étendue, à titre d'expérience, aux enfants âgés de deux à trois ans (voir par. 95). Environ 1 800 enfants souffrant de maladies diarrhéiques, accompagnées ou non de malnutrition, ont été traités dans 21 centres de réhydratation/nutrition. En outre, dix dispensaires spécialisés, visant à réaliser d'une façon plus complète et plus efficace le traitement de la malnutrition infantile, ont poursuivi leurs activités : un en Jordanie orientale, deux en République arabe syrienne et sept sur la rive occidentale.

80. Les centres de santé et les équipes médicales scolaires (trois en Jordanie orientale et une dans chaque zone d'activité) ont dispensé des services de médecine scolaire aux enfants des établissements UNRWA/UNESCO d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur (voir tableau 7 C de l'annexe I). Tous les nouveaux élèves subissent, lors de la rentrée scolaire, un examen médical et reçoivent les soins nécessaires, le cas échéant, les autres n'étant examinés qu'en cas de besoin. Des vaccinations de rappel ont été administrées contre la diphtérie, le tétanos,



la typhoïde, la variole et la tuberculose. Une aide alimentaire a été assurée grâce à la distribution quotidienne de repas chauds dans les centres d'alimentation d'appoint à ceux qui en ont besoin. On a continué de veiller à la salubrité des locaux scolaires, et une éducation sanitaire systématique a été dispensée dans toutes les écoles.

81. Des tests pour le dépistage précoce et le traitement des troubles de la vue et de l'ouïe ont été organisés régulièrement. Des soins dentaires, pour la prévention comme pour le traitement, ont été fournis dans la mesure du possible et, dans le cadre du programme d'éducation sanitaire, l'accent a été mis sur l'hygiène buccale. En République arabe syrienne, un programme visent à la prophylaxie et au traitement du goître simple a été poursuivi dans les écoles de Damas. Un traitement généralisé de l'ascaridiose et de certaines affections fongueuses et parasitaires de la peau a été également entrepris.

82. Dans chacune des zones d'activité, une équipe de promoteurs sanitaires a encouragé, avec la participation du personnel des services de santé, de l'enseignement et de l'assistance sociale, la promotion du programme d'éducation sanitaire. Les activités dans les centres de santé, les écoles, les centres d'assistance sociale et les camps ont bénéficié du concours des comités sanitaires constitués dans les camps et les écoles et ont englobé des campagnes de propreté dans les camps et de prévention des maladies, principalement du choléra. Un calendrier sanitaire, des brochures et autres moyens visuels ont été publiés pour les besoins des conférences et des discussions de groupe. A Gaza, le cours relatif à "la santé et la vie familiale" a été dispensé aux jeunes filles des classes supérieures des écoles UNRWA/UNESCO du primaire supérieur. De même, un cours sur "la santé de la mère et de l'enfant" a été organisé pour les jeunes femmes dans les centres de couture de toutes les zones d'activité. La Journée mondiale de la santé, qui avait pour thème "Vaincre l'hypertension", a été célébrée dans toutes les zones d'activité.

#### 4. Services infirmiers

83. Le personnel infirmier, qui a une place bien établie dans le programme de santé communautaire de l'Office, a continué à fournir des soins réguliers dans les centres de santé, y compris les centres de santé maternelle et infantile et les hôpitaux gérés par l'Office. En outre, il a joué un rôle important dans les services de santé scolaire, ainsi que dans les programmes de lutte contre la tuberculose, d'immunisation et de visites à domicile.

84. Comme à l'accoutumée, c'est surtout au personnel auxiliaire qu'on s'est adressé pour les soins de santé primaires qui comprennent l'administration des premiers secours d'urgence en dehors des heures normales de travail, dans un certain nombre de centres de santé de Jordanie orientale et de Gaza. Toutefois, au cours de l'année considérée, ces services ont été interrompus dans neuf centres où ils ont été considérés comme n'étant plus essentiels. De même, on a beaucoup fait appel aux dayahs (sages-femmes traditionnelles) pour la plupart des accouchements à domicile. L'accent a été mis principalement sur leur formation en cours d'emploi ainsi que sur celle des infirmières auxiliaires. Un certain nombre de cours ont été organisés. A Gaza, un groupe de sages-femmes et d'infirmières auxiliaires sélectionnées a continué à participer au programme de santé communautaire et familiale en donnant des cours aux élèves des classes de la troisième année du primaire supérieur des écoles de filles UNRWA/UNESCO.

85. Le programme de layettes a été poursuivi dans toutes les zones d'activité à un niveau satisfaisant grâce aux contributions, en nature et en espèces, provenant de plusieurs institutions.

## 5. Assainissement du milieu

86. Les services d'assainissement du milieu fournis par l'Office, qui comprennent principalement l'approvisionnement en eau, l'évacuation des déchets, l'écoulement des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs vecteurs de maladies, ont été maintenus à un niveau satisfaisant. Au total, 661 054 réfugiés et personnes déplacées, vivant dans 63 camps de réfugiés, ont bénéficié de ces services. On a continué à se préoccuper en premier lieu de l'amélioration des conditions sanitaires dans les camps et, comme indiqué ci-dessous, certains travaux essentiels ont été exécutés au cours de l'année.

87. Une somme de 170 000 dollars a été prévue pour la construction de caniveaux et le revêtement de chemins par les réfugiés eux-mêmes dans divers camps. Ce programme demeure très populaire auprès des réfugiés qui continuent à contribuer largement à sa réussite. Cinq camps au Liban, deux en République arabe syrienne, un en Jordanie orientale, trois à Gaza et quatorze sur la rive occidentale ont bénéficié de ce programme au cours de l'année considérée.

88. Une aide financière a été fournie par l'Office au programme de construction de latrines familiales, lequel vise à doter de latrines privées environ 5 p. 100 de la population réfugiée des camps qui n'en avaient pas encore bénéficié et qui continuaient à utiliser les latrines publiques. Après l'installation de certains branchements d'égouts supplémentaires dans le camp de Nairab, près de 80 p. 100 des réfugiés en République arabe syrienne bénéficient à présent de systèmes d'égouts. Grâce à une modeste contribution de l'Office, sous forme de matériaux de construction, les réfugiés du camp de Chatila (Liban) sont en train d'installer un tronçon d'égout qui sera relié au collecteur principal récemment construit par la municipalité de Beyrouth. Un projet de construction d'égouts réalisés par les réfugiés eux-mêmes est prévu pour le camp de Bourj el-Barajné, dans la banlieue de Beyrouth. En Jordanie orientale, le Gouvernement jordanien a entrepris la construction de systèmes d'égouts dans le nouveau camp d'Amman et celui de Jabal el-Husseïn qui se trouvent englobés dans la zone de la municipalité d'Amman. La municipalité de Jérusalem a entrepris la construction d'un système d'égouts dans le camp de Choufat. Avec la réalisation de ce projet, trois des 28 camps situés dans les territoires occupés auront leur propre système d'égouts.

89. Les projets d'adduction d'eau courante progressent régulièrement dans un camp au Liban, deux camps en Jordanie orientale, six camps à Gaza et deux camps sur la rive occidentale, grâce principalement à la participation des réfugiés et à la coopération des autorités locales. Actuellement, 46 p. 100 des habitants des camps ont l'eau courante chez eux, le reste utilisant les bornes-fontaines installées par l'Office. Pour faire face aux besoins des réfugiés, des projets visant à augmenter l'approvisionnement en eau sont en voie d'exécution par les pouvoirs publics des pays d'accueil intéressés, dans les camps de Jaramana et Khan Echié, en République arabe syrienne, le nouveau camp d'Amman et celui de Jabal el-Husseïn, en Jordanie orientale. Des projets d'adduction d'eau, devant être réalisés par les réfugiés eux-mêmes avec l'aide de l'Office, sont actuellement prévus pour les camps de Bureij, Maghazi et Jabalia à Gaza.

90. Pour améliorer l'efficacité de l'enlèvement des ordures, les tombereaux tirés par des mulets ont été remplacés par des camions à benne basculante dans les trois camps situés dans la région de Damas; un camion a été fourni au camp de Baka'a, en Jordanie orientale, et deux autres camions ont été mis à la disposition du bureau de zone du Liban. Un tracteur et deux remorques ont été également fournis au camp de Tulkarem sur la rive occidentale. On étudie actuellement les problèmes posés par l'enlèvement des ordures dans cinq camps en République arabe syrienne et trois camps sur la rive occidentale; la passation de contrats de services appropriés est envisagée.

#### 6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

91. Une des responsabilités majeures du Département de la santé reste la surveillance de l'état nutritionnel des réfugiés, cette surveillance comprenant l'amélioration de la nutrition des groupes les plus vulnérables grâce à la distribution de rations d'appoint. La surveillance nutritionnelle est fondée principalement sur la vérification périodique du poids de l'enfant, effectuée dans les centres de santé maternelle et infantile, ainsi que sur les résultats d'enquêtes représentatives menées de temps à autres parmi certains groupes sur leur état nutritionnel. Les données recueillies au cours des années indiquent que l'état nutritionnel des réfugiés a été maintenu à un niveau assez satisfaisant et qu'il est comparable, dans l'ensemble, à celui des habitants des pays d'accueil vivant dans les mêmes conditions socio-économiques. Les données disponibles indiquent également que, aussi bien parmi les réfugiés que les populations locales des pays d'accueil, un gros pourcentage de jeunes enfants souffrent de diverses formes de malnutrition, marginales ou modérées, durant leurs trois ou quatre premières années d'existence. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général (A/33/181) des renseignements détaillés à ce sujet.

92. Se fondant sur les renseignements obtenus grâce à la surveillance nutritionnelle des réfugiés, l'Office a mis au point un programme d'alimentation d'appoint à l'intention des groupes les plus vulnérables. Il consiste en la fourniture de lait, de repas chauds et de rations supplémentaires aux jeunes enfants, aux femmes enceintes ou allaitantes, aux tuberculeux et autres cas médicaux particuliers. Comme durant les années précédentes, ce programme a été presque entièrement financé grâce à une contribution de la Communauté économique européenne.

93. Le programme de distribution de repas chauds fournit une alimentation diététiquement équilibrée, servie à midi, six jours par semaine, dans 97 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles. Ces repas sont servis aux enfants réfugiés de moins de six ans et, sur ordonnance médicale, à des enfants plus âgés et même à des adultes. Des menus appropriés sont préparés pour les différents groupes d'âge. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que les repas chauds.

94. Une réorganisation du programme de distribution de lait a été entreprise dans toutes les zones d'activité à partir de juillet 1977; elle prévoit la distribution mensuelle (au lieu d'une distribution quotidienne) de lait en poudre (à la place de lait reconstitué) dans les centres de santé maternelle et infantile aux nourrissons de six à vingt-quatre mois et l'arrêt de la distribution de lait aux écoliers et

jeunes réfugiés déplacés de six à quinze ans. Cette réorganisation du programme a permis une bien meilleure utilisation du lait parmi le groupe d'âge concerné ainsi qu'une fréquentation plus régulière des dispensaires pédiatriques. Ces résultats satisfaisants ont encouragé l'Office à entreprendre à partir d'avril 1978, à titre expérimental, la distribution de lait en poudre aux enfants de deux à trois ans dans un ou deux camps choisis dans chaque zone d'activité. Les résultats de cette expérience seront examinés avant la fin de 1978 en vue de l'étendre éventuellement, en 1979, à tous les enfants de deux à trois ans.

95. Le programme de ravitaillement d'urgence, créé au profit des réfugiés déplacés ou directement affectés par les hostilités de 1967, a continué à comporter la fourniture quotidienne de repas chauds à tous les enfants déplacés jusqu'à l'âge de 15 ans, en Jordanie orientale et en République arabe syrienne, ainsi que la distribution mensuelle d'un supplément protéique (350 grammes de viande en conserve) à tous les réfugiés déplacés en République arabe syrienne, à ceux vivant dans les camps d'urgence, aux femmes enceintes ou allaitantes déplacées et aux tuberculeux non hospitalisés vivant en dehors des camps d'urgence en Jordanie orientale. Dans le cadre de la réorganisation du programme de lait (voir par. 94 ci-dessus), on a mis fin, en Jordanie orientale, à la distribution généralisée aux enfants déplacés de six à quinze ans, qui avait été maintenue depuis les hostilités de 1967. De même, la distribution de suppléments protéiques cessera après le 30 juin 1978 pour être remplacée par une distribution généralisée de deux boîtes de viande en conserve par mois à chaque femme réfugiée enceinte ou allaitante (déplacée ou non), dans toutes les zones d'activité.

96. En Jordanie orientale, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait et des repas chauds aux personnes déplacées (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps d'urgence.

97. A la suite de l'invasion du sud du Liban par les troupes israéliennes, en mars 1978, un programme de ravitaillement d'urgence a été immédiatement organisé au profit des réfugiés qui avaient fui la région de Tyr, dans le sud, pour des régions plus sûres, proches de Saïda et de Beyrouth. Ce programme a comporté la distribution, à chaque famille, de lait, de bœuf en conserve, de sardines, de fromage, d'œufs et de pain. Quand, dans le courant du mois d'avril, ces réfugiés commencèrent à retourner dans le sud, la distribution fut arrêtée à Saïda et Beyrouth et elle fut, par contre, reprise dans la région de Tyr où elle se poursuivra tant qu'on l'estimera nécessaire.

#### 7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

98. Pendant l'année scolaire 1977/78, 199 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses universitaires médicales accordées par l'UNRWA (voir tableau 14 de l'annexe I), 150 stagiaires réfugiés ont suivi des cours paramédicaux dans les centres de formation de l'Office et deux dans des établissements autres que ceux de l'Office, situés dans la zone d'activité. Parmi eux, 30 étudiants et 42 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient obtenir leur diplôme.

99. L'Office a continué à subventionner deux écoles de soins infirmiers et à fournir à un certain nombre d'étudiants une assistance financière prélevée sur les contributions reçues à cette fin. D'autres élèves réfugiés ont été admis gratuitement à suivre des cours d'infirmiers dans un certain nombre d'établissements

publics ou privés. Parmi les élèves infirmiers ayant bénéficié de bourses d'études, en vue d'acquérir une formation de base, 24 ont obtenu leur diplôme au cours de la période couverte par le présent rapport et 55 poursuivent leur formation. Malgré la disponibilité de bourses universitaires, seul un petit nombre d'étudiants réfugiés ont entrepris de suivre des cours de soins infirmiers sanctionnés par une licence d'études supérieures (licence de sciences).

100. Une formation intensive en cours d'emploi de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes, de dayahs et de personnel d'assainissement, a été entreprise. Un médecin a bénéficié d'un congé d'études d'une année pour se spécialiser en médecine interne et deux autres ont obtenu du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale des bourses d'études en matière de santé publique. Compte tenu de la pénurie de sages-femmes qualifiées dans la région et du caractère limité des possibilités de formation dans le domaine de l'obstétrique, quatre infirmières diplômées ont été dirigées vers des cours de perfectionnement en obstétrique; les cinq autres, qui avaient entrepris leur formation l'an dernier, l'ont terminée avec succès. En outre, l'Office a organisé, à Gaza, à l'intention des sages-femmes, un cours de formation qui a été achevé avec succès en avril 1978.

#### D. Services de secours

101. Les services de secours de l'Office comprennent la distribution de rations alimentaires de base; la fourniture d'abris ou d'aide pour leur construction ou leur réparation, soit aux réfugiés qui en ont le plus besoin, soit dans des circonstances particulières, notamment lors du déplacement de réfugiés, de la destruction massive d'abris ou de dégâts considérables; l'octroi d'une aide aux personnes particulièrement démunies et une assistance sociale. Ces services sont assurés aux réfugiés de Palestine immatriculés et à certaines autres catégories de réfugiés ou de personnes déplacées y ayant droit en vertu du mandat de l'Office.

102. Au Liban, les programmes de secours mis en oeuvre par l'Office, qui avaient retrouvé leur niveau normal après les combats de 1975-1976 (outre un programme d'assistance supplémentaire destiné à environ 30 000 réfugiés déplacés au cours du conflit) ont été de nouveau sérieusement perturbés par l'opération militaire israélienne dans le sud du Liban et les raids aériens qui ont eu lieu plus au nord les 14 et 15 mars 1978.

103. L'opération militaire israélienne a provoqué l'exode massif des habitants - Libanais aussi bien que réfugiés de Palestine - vers des régions et des villes situées plus au nord. Environ 52 000 réfugiés de Palestine immatriculés dans la zone au sud du Litani et 15 000 autres immatriculés dans les zones au nord du fleuve ont quitté leurs foyers, qu'ils soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur des camps, et se sont réfugiés à Beyrouth et Saïda ou dans leurs environs. Les réfugiés ont trouvé refuge là où ils pouvaient et la plupart des écoles de l'Office situées dans la zone de Saïda et dans la partie centrale du Liban ont été occupées pour un temps.

104. Un programme de secours d'urgence a été mis en oeuvre pour faire face aux besoins immédiats des 67 000 réfugiés déplacés les plus nécessiteux. En réponse à un urgent appel lancé par l'Office, des denrées alimentaires, des vêtements, des couvertures et des tentes ont été généreusement offerts par la Communauté économique européenne, les Gouvernements libanais, britannique et américain et par des organisations non gouvernementales (Croix-Rouge britannique, Help the Aged, Comité international de la Croix-Rouge, Conseil des églises pour le Moyen-Orient, OXFAM et Conseil oecuménique des églises). La Middle East Airlines et la Trans Mediterranean Airways ont généreusement transporté par avion, gratuitement, une quantité considérable de vêtements et de couvertures. Des dons généreux en espèces ont été reçus des Gouvernements de l'Arabie saoudite, du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède ainsi que de l'Union internationale de protection de l'enfance, du Mary Cassels Welfare Fund, du Comité luthérien pour le Moyen-Orient, d'OXFAM, de l'Association du personnel local de l'UNRWA en République arabe syrienne et de l'Association du personnel international de l'UNRWA.

105. Les réfugiés déplacés ont commencé à retourner à leurs anciens lieux de résidence vers la fin du mois de mars et la majorité d'entre eux étaient déjà retournés à la fin du mois de juin. Il n'a pas encore été possible d'évaluer le nombre des victimes parmi les réfugiés. Quant aux pertes et dégâts subis par les installations et autres biens de l'Office à la suite de l'opération militaire israélienne, ils sont estimés à 184 000 dollars. Pour les trois camps situés dans la zone de Tyr, on compte 410 abris endommagés ou détruits et on évalue à 126 000 dollars le coût des matériaux nécessaires à leur reconstruction ou leur

réparation. Ces frais seront couverts par les contributions spéciales en espèces versées par les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de l'Arabie saoudite.

### 1. Immatriculation, contrôle des listes et rations de base

106. Au 30 juin 1978, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 757 269, contre 1 706 486 au 30 juin 1977, soit un accroissement de 2,9 p. 100. Le nombre de rations distribuées par l'UNRWA en décembre 1977 s'élevait à 822 117, y compris les distributions faites à titre d'urgence, contre 806 134 en décembre 1976. Les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention d'un diplôme dans un centre de formation de l'UNRWA ont été largement compensées par l'inscription sur les listes des rationnaires d'enfants qui auparavant n'avaient pas droit aux rations de base en raison du plafond fixé en la matière. Les données relatives aux réfugiés ayant droit aux rations (et autres services) sont traitées par un ordinateur qui met à jour et imprime chaque mois les listes des ayants droit qui sont effectivement autorisés à recevoir des rations. Toutefois, à l'exception de ses propres employés et des membres de leur famille qui sont à leur charge (dont le nombre total est estimé à 80 000 réfugiés qui, pour la plupart, n'ont pas droit aux rations à cause du niveau de leurs revenus), l'Office n'est pas en mesure d'établir, sans l'accord et la coopération des autorités dans sa zone d'activité, les critères applicables aux fins de radiation sur les listes de rationnaires, ni de mener à fond les vérifications nécessaires pour déterminer la situation de l'emploi ou le niveau des revenus des réfugiés. A Gaza et sur la Rive occidentale, les opérations de rectification partielle des listes en vue d'établir les cas de décès ou d'absence de la zone ont été couronnées de succès et le travail de mise à jour des listes de rationnaires se poursuit constamment (pour les détails, voir le tableau 2 de l'annexe I). Il convient de garder présent à l'esprit le fait que toute ration retirée à un réfugié qui la reçoit à l'heure actuelle est automatiquement attribuée à un enfant réfugié nécessiteux qui y a droit mais en était privé par suite du plafond fixé en ce qui concerne le nombre de rationnaires. On remarquera que 47 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations en juin 1978. Les tableaux 1 à 4 de l'annexe I donnent des données statistiques, telles qu'elles apparaissent sur les registres de l'Office, sur le nombre des réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquelles ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées.

107. A cause des difficultés financières et autres rencontrées par l'Office dans la rectification constante des listes de rationnaires, le nombre de ces derniers est limité par un plafond, depuis 1953, en Jordanie orientale et sur la Rive occidentale et, depuis 1963, dans les autres zones, tout nouveau bénéficiaire ne pouvant être inscrit qu'après la radiation d'un autre bénéficiaire. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement naturel des réfugiés, le pourcentage des réfugiés immatriculés recevant des rations décroît, tandis que le nombre d'enfants réfugiés âgés d'un an et plus (dont certains sont à présent devenus adultes) ayant droit aux rations mais n'en recevant pas régulièrement, à cause du plafond fixé continue d'augmenter. En juin 1978, le nombre total de ces enfants était de 528 814, répartis comme suit : 295 216 en Jordanie orientale, dont 38 030 ayant droit aux rations fournies par le gouvernement (voir par. 108 ci-dessous); 86 524 sur la Rive occidentale; 44 376 au Liban; 68 100 en République arabe syrienne et 34 598 dans la bande de Gaza, dont 1 343 appartenaient à des familles de Gaza qui recevaient des rations dans la zone de la Rive occidentale.

108. En Jordanie orientale, comme le lui avait demandé le gouvernement en 1967 et pour le compte de celui-ci, l'Office a continué à distribuer des rations aux personnes déplacées qui ne sont pas immatriculées auprès de lui comme réfugiés de Palestine. En juin 1978, 194 066 de ces personnes recevaient des rations, contre 193 943 en juin 1977. En outre, 38 002 enfants de familles réfugiées déplacées de la Rive occidentale en Jordanie orientale, dont la majorité vivent en dehors des camps d'urgence, ont également reçu des rations fournies par le gouvernement. Dans ce domaine, l'Office coopère avec le Gouvernement jordanien, conformément à la résolution 2252 (ES-V), en date du 4 juillet 1967 et de résolutions ultérieures dans lesquelles l'Assemblée générale a prié l'UNRWA de fournir dans toute la mesure du possible une assistance humanitaire aux personnes autres que les réfugiés déplacés en 1967. Le coût des rations et 50 p. 100 des frais de distribution et de transport sont à la charge du Gouvernement jordanien. Les personnes déplacées qui vivent dans les camps d'urgence créés après la guerre de 1967 bénéficient en outre de services médicaux et d'assainissement et d'autres services assurés par l'Office dans les camps. Beaucoup de leurs enfants fréquentent aussi des écoles UNRWA/UNESCO et bénéficient des programmes d'alimentation d'appoint et de distribution de lait, le coût des denrées utilisées étant remboursé par le Gouvernement jordanien.

109. En raison des problèmes posés par l'arrivée tardive des dons de denrées alimentaires et de l'incapacité de l'Office, par manque de fonds, d'acheter suffisamment de farine pour maintenir la quantité normalement contenue dans la ration, il n'a pas été possible de distribuer les rations de base dans leur totalité. Les gouvernements des pays d'accueil ont été très coopératifs et ont prêté des denrées à l'Office contre remboursement en nature, mais, au début de 1978, la situation était telle que l'Office n'était plus en mesure de garantir le remboursement de ces prêts. Par conséquent, en février 1978, il a fallu réduire la quantité de farine contenue dans la ration de base en la ramenant de 10 kg à l'équivalent d'environ 6,7 kg par mois. En juin 1978, la ration de farine a été rétablie à 10 kg par mois pour certaines catégories de nécessiteux en Jordanie orientale, avec la perspective de faire bénéficier de ce supplément d'autres familles vivant dans les autres zones et se trouvant également dans le besoin. La ration mensuelle de base comprend en outre 600 grammes de sucre, 500 grammes de riz et 375 grammes d'huile comestible. Les autres fournitures distribuées mensuellement par l'Office comprennent 1,5 litre de kérosène, accordé pendant les cinq mois d'hiver aux rationnaires ainsi qu'aux nourrissons et aux enfants (dont certains sont à présent adultes) bénéficiant des services assurés dans les camps de toutes les zones d'activité, sauf à Gaza où 1 litre a été distribué tous les mois, de novembre à mars, à des bénéficiaires analogues, qu'ils vivent ou non dans les camps.

## 2. Camps et abris 6/

110. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 est passé de 498 677 à 510 131. Dans les dix camps d'urgence (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) créés pour accueillir les réfugiés

---

6/ On est prié de se référer aux paragraphes 55 à 57 du Rapport annuel pour la période allant du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), qui décrivent l'origine et la nature des camps de réfugiés de Palestine, ainsi que les rapports de l'Office avec ces camps et sa responsabilité limitée à leur égard. Le

(Suite de la note page suivante)



et autres personnes déplacées à la suite du conflit de 1967, le nombre total a augmenté également par rapport au chiffre de l'année précédente, passant de 146 181 à 150 473. Le nombre des réfugiés vivant dans les camps représentait 35,5 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 56,5 p. 100 dans la bande de Gaza et 51,2 p. 100 au Liban, contre seulement 25,6 p. 100 sur la Rive occidentale à cause de la présence en Jordanie orientale, aujourd'hui encore, de nombreux anciens réfugiés de la Rive occidentale qui avaient quitté cette région en 1967 et ont été empêchés d'y retourner par les autorités israéliennes. Le tableau 4 de l'annexe I contient des données plus détaillées sur la répartition des réfugiés.

111. En Jordanie orientale, l'Office a entrepris des réparations mineures sur les chemins à l'intérieur des camps, dont le coût s'est élevé à 17 051 dollars. Dans les cinq camps d'urgence à abris préfabriqués, les travaux de réparation extérieure ont été, par manque de fonds, limités aux abris occupés par les réfugiés et les personnes déplacées qui sont particulièrement dans le besoin. Ainsi, 251 abris occupés par des familles réfugiées et 82 abris occupés par des familles déplacées ont été réparés. L'Office a financé pour sa part la réparation des abris occupés par les réfugiés et le Gouvernement jordanien celle des abris occupés par des personnes déplacées. Huit projets entrepris par les réfugiés eux-mêmes ont été achevés et ont coûté en tout 37 931 dollars, la contribution de l'Office s'élevant à 7 230 dollars et le reste étant fourni par les réfugiés eux-mêmes, le Gouvernement jordanien et des institutions bénévoles.

112. En République arabe syrienne, le gouvernement a offert un terrain pour la construction de 795 abris par les réfugiés eux-mêmes dans les camps de Homs, Hama et Khan Echié; la construction de 410 de ces abris a été achevée. A proximité du camp de Khan Dannoun, où les réfugiés construisent à leurs propres frais des abris en vue de remédier au surpeuplement du camp, 55 abris, sur les 120 prévus, ont été construits.

113. L'Office a achevé la construction de quatre salles de classe à Yarmouk et a entrepris la construction de deux autres. Au camp de Homs, un centre de distribution a été édifié. On prévoit la construction de sept salles de classe à Yarmouk et Jober; de deux salles de classe au camp de Sheiné; de huit salles de classe au camp de Jaramana; de huit salles de classe, d'un bureau administratif et d'une salle à usage multiple au camp de Khan Dannoun; de 24 salles de classe, six bureaux administratifs, quatre salles à usage multiple et deux laboratoires scolaires au camp de Nairab; et d'un centre d'alimentation au camp de Khan Dannoun.

(suite de la note 6/)

paragraphe 57 notamment précisait que "ces camps furent construits sur des terrains appartenant à un gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire". Il faut également distinguer trois catégories de bâtiments dans un camp : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office, comme les écoles, les dispensaires, les dépôts qui lui appartiennent, et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, auxquels ils appartiennent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les aménagent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits, occupés ou utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres), que l'Office a parfois tout au plus aidé à bâtir. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés et qui ne sont même pas enregistrées comme habitant les camps (voir le tableau 4 de l'annexe I).

114. L'Office a construit dans le camp de Déra'a un réseau d'égouts qui a été relié au système d'égouts municipal. L'Office a également assuré la construction de 2 100 mètres carrés de voies d'accès au camp de Jaramana et le revêtement des routes existantes dans les camps de Jaramana et de Déra'a.
115. Au Liban, la réparation des installations de l'Office et le remplacement des fournitures et du matériel endommagés ou perdus au cours du conflit de 1975/76 ont été achevés. On procède actuellement à la réparation des installations de l'Office et au remplacement des fournitures et du matériel endommagés ou perdus par suite de l'opération militaire israélienne de mars 1978.
116. Dans les camps de Rachidiyé, Aïn el-Héloué, Nahr el-Bared et Beddaoui, les abris endommagés ou détruits au cours des attaques israéliennes antérieures ont été réparés ou reconstruits par les réfugiés eux-mêmes, l'Office fournissant les matériaux de construction. Des plans sont actuellement établis pour la réparation des abris de réfugiés endommagés ou détruits au cours du conflit de 1975/76 ou par suite de la récente opération militaire israélienne.
117. Le Gouvernement libanais a mis à la disposition de l'Office un terrain d'environ 190 000 mètres carrés, à proximité du village de Bayssarié, à quelque 12 km au sud de Saïda, en vue de la construction d'un nouveau camp où seraient logés environ 8 500 réfugiés des camps de Dikwané et de Jisr el-Pacha, détruits durant le conflit de 1975/76. L'étude de faisabilité et les plans préliminaires concernant le nouveau camp ont été achevés et les plans finals sont actuellement en cours d'élaboration. Le coût de la première tranche des travaux de construction du nouveau camp est estimé à 7 millions de dollars, dont 3,6 millions de dollars ont été promis jusqu'ici. On s'attend à ce que les travaux de construction débutent vers la fin de 1978, à condition que des fonds suffisants soient disponibles.
118. Aucun nouveau progrès n'a été réalisé dans la reconstruction du camp de Nabatiyé. Quelque 75 familles réfugiées sont retournées pour vivre dans les abris les moins endommagés du camp, mais celui-ci a été à nouveau déserté par suite de l'opération militaire israélienne.
119. Le plan global visant à améliorer les installations, l'assainissement du milieu, les abris et les routes dans les camps du Liban n'a que peu progressé durant l'année écoulée à cause de l'instabilité qui a continué à sévir dans le pays.
120. Sur la Rive occidentale, il vit encore des réfugiés dans 19 camps, dont deux, situés dans la région de Jéricho, ne sont que partiellement occupés. En outre, il existe dans cette même région un camp totalement inhabité, dont les anciens habitants se trouvent en Jordanie orientale et sont incapables ou (principalement pour éviter que des familles soient séparées) peu désireux de regagner le territoire sous occupation israélienne.
121. Dans les camps, l'amélioration des installations s'est poursuivie principalement grâce aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes, avec une aide financière de l'Office. Parmi ces projets, il convient de citer la construction de 32 666 mètres carrés de voies d'accès et de canalisations, la construction de centres de jeunes dans les camps de Fara et d'Amari et d'un centre destiné à la jeunesse féminine du camp de Balata, ainsi que plusieurs autres projets de moindre importance. L'Office a fourni les fonds nécessaires pour la construction de 1 519 mètres carrés de canalisations pour l'évacuation des eaux usées et de deux salles de classe au camp de Balata, de deux salles de classe au camp de Choufat et d'un groupe de latrines dans une école de filles au camp de Fara.

122. Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes d'occupation ont continué d'exiger la démolition des abris par les réfugiés comme condition à l'allocation de nouveaux logements. L'Office a renouvelé son objection à cette réduction du nombre d'abris dans la bande de Gaza à un moment où il existe un réel besoin de ce type de logement. Il y a eu le cas de deux familles vivant au camp de Khan Younès dont les abris ont été alloués par les autorités israéliennes à d'autres familles réfugiées habitant dans une autre partie du camp et dont les abris avaient été démolis sur l'ordre de ces autorités. Neuf cent quatre-vingt quatre abris (450 construits par l'Office, 69 avec son aide et 465 appartenant à des particuliers) ont été démolis dans les camps de Rafah, Khan Younès, Der el Balah, Jabalia et de la Plage. Soixante et un autres abris appartenant à des particuliers et deux abris construits par l'Office dans les camps de Nousseirat et de Maghazi ont été démolis par les autorités qui ont prétendu qu'ils avaient été construits dans des lieux déclarés zones de sécurité, après que tous les immeubles situés dans ces zones eurent été démolis. Il n'y a pas eu de démolition punitive au cours de l'année.

123. Dans les rapports précédents, il avait été question de la possibilité offerte aux réfugiés, lorsque leurs abris devaient être détruits, d'emménager dans les abris laissés vacants dans une autre partie du camp. A l'exception des cas mentionnés au paragraphe précédent, tous les abris quittés par des réfugiés s'installant dans les nouveaux logements ont été démolis et aucun n'a pu être alloué de nouveau à une autre famille de réfugiés.

124. Depuis 1972, date de la première enquête sur le logement entreprise conjointement par l'Office et les autorités d'occupation, l'Office a inscrit sur ses registres les cas de plus de 2 000 familles dont les abris avaient été démolis en 1971 par les autorités israéliennes d'occupation et qui vivent à présent dans des logements allant de la cabane de bidonville à l'appartement dans un ensemble immobilier construit par ces autorités. Vingt familles portées sur la liste des nécessiteux ont accepté l'offre d'un logement gratuit dans un des projets immobiliers entrepris par le gouvernement. Cent soixante-dix-huit familles ont refusé l'offre de logement gratuit. Sur les quelque 2 000 familles susmentionnées, pratiquement toutes celles qui figurent sur la liste des nécessiteux ont reçu des logements gratuits, et 421 sont toujours considérées comme improprement logées. L'Office a demandé aux autorités d'occupation israéliennes de participer à une nouvelle enquête sur ces mêmes familles dont les abris avaient été démolis en 1971, en vue de déterminer le nombre des familles qui sont encore improprement logées. Six ans après la première enquête, certaines familles estimées au préalable comme mal logées pourraient à présent être considérées comme nécessiteuses. Il n'a pas encore été fait suite à cette demande.

125. Durant la période considérée, 275 familles, pour la plupart habitant le camp de Khan Younès, se sont installées dans des logements situés à proximité du projet immobilier d'El Amal, ce qui porte à 473 le nombre total des familles qui ont emménagé dans les projets immobiliers d'El Amal et de Choukeiry.

126. La construction de logements se poursuit dans le cadre du projet de Cheikh Radwan, près de la ville de Gaza, et 279 familles, pour la plupart habitant le camp de la Plage, ont emménagé dans des habitations qui y ont été édifiées. En outre, 38 familles du camp de la Plage ont acheté des parcelles dans le cadre de ce même projet et ont construit leur propre habitation. Ceci porte à 712 le nombre total des familles qui ont emménagé dans des logements faisant partie du projet immobilier de Cheikh Radwan et à 109 celui des familles qui y ont acquis des parcelles de terrain.

127. Onze familles du camp de Rafah se sont installées dans les logements construits dans le cadre du projet immobilier Sinaï, près de Rafah, portant à 939 le nombre total des familles qui ont emménagé dans les projets immobiliers entrepris dans la région de Rafah (Brazilian No 1 et No 2 et Sinaï). Les plans d'un nouveau projet gouvernemental de construction de logements près de Rafah ont été annoncés, et les réfugiés et les habitants de la région ont été informés qu'ils pouvaient acheter, dans le cadre du projet, des parcelles de terrain où ils pourraient construire leur propre logement.

128. Un projet de construction de logements à Beit Lahia, au nord du camp de Jabalia, est en voie de réalisation par les autorités, et les réfugiés du camp sont invités à acheter, dans le cadre du projet, des parcelles où ils peuvent construire leur propre habitation. Vingt-quatre familles ont déjà accepté de s'y installer.

129. Quinze projets exécutés par les réfugiés eux-mêmes ont été achevés à Gaza, entraînant une dépense totale de 16 362 dollars, dont 5 690 dollars ont été accordés par l'Office, le reste étant fourni par les réfugiés et certaines collectivités. Les quatre salles de classe en voie de construction au village de Beit Hanoun, dans le cadre d'un projet exécuté par les réfugiés eux-mêmes, sont en voie d'achèvement et un projet analogue, prévoyant la construction de deux salles de classe dans le camp de la Plage, a été entrepris. Les projets de pose de canalisations d'eau ont été achevés à Jabalia et Boureij. La construction de chemins et de caniveaux dans les camps de Boureij et de Nousseirat s'est poursuivie et des projets analogues ont été entrepris dans les camps de Jabalia, Deir el-Balah, Maghazi, Khan Younès et Rafah. Des améliorations ont été apportées aux centres de jeunes par les membres de ces centres.

130. Les autorités municipales de Khan Younès ont consenti à financer la construction de nouvelles installations pour l'Office afin de remplacer celles qui devront être démolies, étant donné qu'elles se trouvent sur le tracé d'une nouvelle route que la municipalité se propose de construire dans le camp de Khan Younès. De leur côté, les autorités municipales de Deir el-Balah ont achevé les travaux d'extension de la route principale du camp de Deir el-Balah.

### 3. Assistance sociale

131. Les institutions bénévoles ont de nouveau fait don à l'UNRWA de vêtements usagés à distribuer aux réfugiés. L'Office en a reçu 328 tonnes et 1 024 balles, comprenant 6 500 layettes et quelque 29 000 couvertures qu'il a distribuées aux réfugiés particulièrement nécessiteux de Jordanie orientale, de la Rive occidentale, de la République arabe syrienne, de Gaza et du Liban.

132. Les institutions bénévoles suivantes ont participé à ce programme : American Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique), Canadian Lutheran World Relief, Société canadienne de la Croix-Rouge, Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique), Church World Service (Etats-Unis d'Amérique), Fédération luthérienne mondiale (Suède), Lutheran World Relief, Inc. (Etats-Unis d'Amérique), Conseil des églises pour le Proche-Orient (Jérusalem), OXFAM (Royaume-Uni), Mission pontificale pour la Palestine (Jérusalem), Rädde Barnen (Suède) et Save the Children Fund (Royaume-Uni).

133. Parmi les réfugiés les plus nécessiteux, tels que les infirmes, les tuberculeux, les malades chroniques, les veuves ayant des enfants en bas âge et les personnes âgées, nombreux sont ceux qui ont continué à recevoir une aide spéciale qui, souvent, s'est révélée très en-deçà de leurs besoins.

134. Au total, 27 196 familles, soit 133 334 personnes, étaient immatriculées auprès de l'Office comme étant particulièrement nécessiteuses. De petits dons en espèces ont été accordés à 20 473 personnes. Une aide sous d'autres formes, a été fournie à 43 127 personnes. Les agents de protection sociale ont contribué, par leurs conseils, à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux. Des appareils de prothèse ont été fournis à 2 184 personnes, et 237 personnes âgées indigentes; et 1 472 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement.

135. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans, compte tenu de la nécessité de développer leur potentiel grâce à des séances de jeux placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Sur les 52 centres qui s'occupent de près de 5 400 enfants, l'American Friends Service Committee en finance et en gère, pour le compte de l'Office, 13 à Gaza, tandis que la Mission de Terre sainte en finance six sur la Rive occidentale. Les autres sont financés soit par des groupements locaux, soit par des institutions bénévoles.

136. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens et 4 980 jeunes réfugiés de 35 camps y ont participé. Deux mille cent cinquante sept garçons de moins de seize ans, presque un millier de plus que l'année précédente, ont participé à la réalisation de projets d'auto-assistance ainsi qu'à des programmes récréatifs. Les membres des centres de jeunes ont réalisé eux-mêmes 61 projets comprenant la construction de nouveaux locaux et l'amélioration de terrains de sport. Ces jeunes, ainsi que la communauté des réfugiés dans son ensemble, y ont contribué par des dons en espèces, par leur travail ou par l'apport de matériaux. Parmi les services rendus par les jeunes à la communauté figurent des programmes spéciaux au profit des orphelins, des classes ouvertes d'alphabétisation, des leçons particulières pour les élèves, une contribution aux campagnes de propreté et des visites aux malades et aux vieillards vivant dans les camps.

137. Des stages de camps d'été, de scoutisme et de sport, ainsi que des séminaires d'éducation sanitaire et de moniteurs de jeunes, ont été suivis par 705 jeunes réfugiés de la bande de Gaza, de la Rive occidentale et de Jordanie orientale, soit deux fois plus que l'année précédente. En outre, 445 jeunes ont reçu une formation de moniteur. En 1977, 585 garçons et filles réfugiés ont participé aux camps d'été organisés en Jordanie orientale, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza; 81 assistants sociaux se sont portés volontaires pour travailler dans ces camps d'été.

138. Les programmes organisés les après-midi dans les centres d'activités féminines sont financés par des dons spéciaux. Quatorze centres sont gérés par l'Office et deux par des institutions bénévoles. Ces activités visent à donner aux jeunes filles et jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps la possibilité d'apprendre des métiers susceptibles de les aider à améliorer leur niveau de vie. Au cours de la période considérée, 381 réfugiées ont appris diverses activités manuelles, comme la broderie, le crochet, le tricot, la verroterie, la vannerie et la peinture

sur poterie et sur verre. Des cours d'éducation sanitaire et de secourisme, ainsi que des rudiments d'économie ménagère leur sont également dispensés; en outre, les femmes les plus instruites apprennent gratuitement aux illettrées du groupe à lire et à écrire.

139. L'Office organise également des activités de formation extra-scolaire destinées à assurer une formation de base dans diverses spécialités à des jeunes réfugiés qui, autrement, ne recevraient ni enseignement général, ni formation professionnelle. Durant la période considérée, 851 des 926 femmes et jeunes filles réfugiées qui ont suivi des cours de couture dans les 33 centres gérés par l'Office ont terminé avec succès un cours de formation de 11 mois. Sur la Rive occidentale, l'UNRWA dirige trois centres de menuiserie où 46 jeunes réfugiés ont suivi un cours de formation d'un an. La majorité des jeunes qui sortent de ces centres trouvent du travail sur place. Cent quatre-vingt-dix-huit réfugiés infirmes ont reçu une formation spéciale pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 55 d'entre eux ont été à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des instituts spécialisés analogues, répartis dans la zone d'activité.

#### E. Services communs et administration générale

140. En novembre et décembre 1977, l'Office a réalisé son intention <sup>7/</sup> de réunir à Beyrouth les bureaux du siège qui avaient été provisoirement transférés de Beyrouth à Amman et Vienne, en janvier 1976, à la suite des combats qui s'étaient déroulés au Liban en 1975. La décision de retourner à Beyrouth avait été prise compte tenu de l'amélioration sensible de l'état de sécurité dans la dernière moitié de 1977.

141. Cette situation s'est poursuivie durant les deux premiers mois de 1978 jusqu'en mars 1978, date à laquelle eut lieu l'opération militaire israélienne dans le sud du Liban qui a contraint tout le personnel de l'Office vivant dans la région de Tyr à se réfugier ailleurs pendant plus de trois semaines. L'état de sécurité à Beyrouth et au Liban en général s'est détérioré à tel point que le Commissaire général a annoncé en avril 1978 son intention de transférer le siège hors du Liban, étant donné que le manque de sécurité personnelle pour les fonctionnaires et leur famille avait entraîné des difficultés opérationnelles inacceptables pour le siège. Les fonctionnaires devaient souvent être renvoyés chez eux avant l'heure, ou ne pouvaient se rendre à leur travail, et le Commissaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Office devaient consacrer une trop grande partie de leur temps à s'occuper des problèmes découlant de la situation au Liban et affectant les activités du siège.

142. En juin 1978, à la suite de consultations avec les Gouvernements libanais, autrichien, jordanien et syrien, le Commissaire général a annoncé qu'il avait été décidé de transférer les services du siège à Vienne et à Amman. Les bureaux des chefs de départements du siège seront installés à Vienne; le Commissaire général aura des bureaux à Vienne ainsi que dans la zone d'activité, au siège d'Amman

---

<sup>7/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32/13 et Corr.1 et 2), par. 141.

où seront transférés environ le tiers des fonctionnaires du siège (notamment les spécialistes des programmes relatifs à la santé, à l'enseignement et aux services de secours qui doivent de préférence demeurer dans la zone d'activité). Ce transfert devait s'achever vers le début du mois d'août 1978.

143. Tout au long de la période considérée, les départements du personnel et de l'administration ont eu beaucoup de mal à faire face aux problèmes à résoudre et aux dispositions à prendre pour ce qui concerne les préparatifs nécessaires au retour du siège à Beyrouth, le retour effectif et l'installation à Beyrouth dans de nouveaux locaux nullement idéaux, la détérioration de l'état de sécurité après le retour à Beyrouth et les préparatifs nécessités par le nouveau transfert à Vienne et Amman. Cette situation a affecté le moral du personnel et a diminué inévitablement l'efficacité et la promptitude d'exécution des tâches courantes des départements du personnel et de l'administration en matière de conseils et d'assistance.

144. Dans son désir de considérer avec bienveillance les demandes des associations du personnel local, l'administration a continué à se réunir périodiquement avec les représentants de ces associations. Durant la période considérée, les discussions ont porté principalement sur le système de rémunération de l'Office qui est basé sur un mémorandum d'accord signé le 3 juin 1977. Ce système prévoit l'ajustement des rémunérations en fonction : a) d'une comparaison avec les traitements et salaires payés par les employeurs du secteur public, b) les modifications trimestrielles des indices du coût de la vie pertinents et c) de la disponibilité des fonds. Faute de fonds, l'ajustement qui devait être apporté à l'indemnité de cherté de vie le 1er avril 1978 a dû être limité à 50 p. 100 du montant correspondant à l'évolution des indices pertinents. Toutefois, même le montant de l'ajustement accordé semble à présent injustifié par comparaison avec les barèmes des traitements appliqués par les divers gouvernements dans la zone d'activité. Selon une étude de comparabilité effectuée récemment par l'Office et dont les résultats sont encore en cours d'analyse, le barème des traitements de l'UNRWA dépasse généralement (et, dans certains cas, la marge est considérable) ceux des employeurs comparables du secteur public et l'administration examine les incidences de cette situation avec les représentants des associations du personnel. Le mémorandum d'accord du 3 juin 1977 ne prévoit aucun mécanisme permettant de faire face de façon adéquate à la situation actuelle et l'administration a entrepris d'élaborer des propositions tendant à établir plus clairement une méthode d'ajustement des traitements fondée sur la comparaison avec les barèmes nationaux de la fonction publique, l'évolution du coût de la vie et la disponibilité des fonds.

145. Une des conséquences serait de comprimer les échelles de rémunération tant horizontalement que verticalement. Bien que cela satisfasse une revendication déjà ancienne des associations du personnel, celles-ci ont déjà manifesté une vigoureuse opposition fondée sur les considérations suivantes, à savoir que a) la rémunération ne doit être modifiée que sur la base des fluctuations du coût de la vie et que b) s'il faut tenir compte d'une comparaison, celle-ci devrait être effectuée par rapport aux meilleurs employeurs locaux plutôt qu'à ceux qui sont les plus comparables à l'Office, à savoir les gouvernements. L'administration a déjà informé les associations du personnel que la seule comparaison valable est celle effectuée avec les fonctionnaires comparables du secteur public et qu'elle ne peut consentir à l'adoption d'un système d'ajustements automatiques des traitements basés uniquement sur les fluctuations des indices du coût de la vie. En attendant que le désaccord

soit résolu, l'Office ne procédera à l'ajustement des traitements que si cela est nécessaire pour aligner autant que possible ses traitements minima sur ceux versés par des employeurs analogues, c'est-à-dire les gouvernements.

146. Durant la période considérée, trois postes ont été supprimés du tableau des effectifs du personnel international, ce qui a ramené à 117 le nombre total des postes internationaux. Au cours de la même période, 230 nouveaux postes ont été inscrits au tableau des effectifs du personnel local, cette augmentation étant imputable presque entièrement à l'accroissement du nombre d'enseignants nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, portant ainsi à 16 464 le nombre total des postes locaux.

## F. Questions juridiques

### 1. Fonctionnaires de l'Office

147. Au cours de l'année considérée, quatre fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans la bande de Gaza (pendant des périodes plus ou moins longues, ne dépassant en aucun cas six mois), mais ils ont été par la suite relâchés sans avoir été inculpés ou traduits en justice. Aucun fonctionnaire de l'Office n'est actuellement détenu dans la bande de Gaza.

148. Sur la Rive occidentale, au cours de l'année considérée, treize fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus. Trois d'entre eux ont été inculpés et condamnés et dix autres ont été relâchés sans avoir été jugés, après avoir été détenus pendant des périodes allant d'une semaine à quatre mois.

149. En Jordanie orientale, quatre fonctionnaires ont été arrêtés et détenus. Trois d'entre eux ont été relâchés rapidement sans avoir été inculpés. Le quatrième a été jugé et condamné par un tribunal militaire. Un fonctionnaire a été déporté de Jordanie orientale en République arabe syrienne. L'Office n'a pas été notifié au préalable en ce qui concerne ce cas et aucune explication satisfaisante n'a été fournie quant aux raisons de cette déportation, à part une déclaration d'ordre général indiquant que c'était pour des raisons de sécurité et "pour sa participation à des activités interdites dans le pays". L'Office poursuit cette affaire auprès du gouvernement.

150. En République arabe syrienne, au cours de l'année considérée, trois fonctionnaires ont été arrêtés et détenus (pour des périodes plus ou moins longues ne dépassant pas un mois) puis relâchés sans avoir été inculpés. En ce qui concerne les trois fonctionnaires mentionnés au chapitre I F du rapport de l'année précédente 8/, comme ayant été portés disparus, l'Office a appris par la suite qu'ils avaient été arrêtés et détenus, puis relâchés entre novembre 1977 et mars 1978 sans avoir été inculpés. Avant leur libération, l'Office n'avait pas réussi à obtenir du Ministère des affaires étrangères des précisions sur leur situation, bien qu'il eût tenté, dès octobre et décembre 1976, d'obtenir des éclaircissements sur leur disparition. Une protestation a été adressée au Ministère des affaires étrangères à ce sujet. Un autre fonctionnaire a été porté disparu depuis le 23 avril 1978, et l'Office a cherché à se renseigner sur son sort auprès du gouvernement.

---

8/ Ibid., par. 145.



151. L'Office considère avec la plus grande inquiétude la détention prolongée de ses fonctionnaires sans jugement préalable, ainsi que les difficultés qu'il éprouve à obtenir en temps voulu des explications adéquates sur les raisons de chaque cas d'arrestation et de détention. L'Office continue d'insister auprès des autorités intéressées pour qu'elles fournissent les motifs d'arrestation et de détention dans chaque cas, afin de déterminer si les fonctions officielles de ses fonctionnaires y sont pour quelque chose, compte tenu des droits et des obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 et des règlements internes régissant le personnel de l'Office.

152. En ce qui concerne les déplacements du personnel, un des fonctionnaires internationaux, mentionné au paragraphe 147 du rapport de l'année précédente, a été maintenant autorisé à entrer en République arabe syrienne. Toutefois, l'Office continue d'éprouver des difficultés en ce qui concerne les déplacements de ses fonctionnaires à destination et à l'intérieur de la République arabe syrienne; c'est ainsi qu'on a enregistré durant l'année considérée un nouveau cas concernant un fonctionnaire international. Actuellement, les autorités syriennes n'ont pas permis à deux hauts fonctionnaires de l'Office de se rendre en mission à destination et à l'intérieur de la République arabe syrienne. L'Office continue de suivre ces cas.

153. En Jordanie orientale, un fonctionnaire qui s'apprêtait à se rendre en mission de Gaza à Beyrouth, via Amman, n'a été autorisé à le faire qu'à la condition de se présenter aux autorités à son retour de voyage pour subir un interrogatoire. Cet interrogatoire a retardé son retour de trois jours. Dans un autre cas, un fonctionnaire qui, venant de Beyrouth, regagnait la bande de Gaza via Amman, en mission officielle, a également subi pendant trois jours un interrogatoire au cours duquel son passeport national a été confisqué. Après l'interrogatoire, son passeport lui a été rendu et il a été autorisé à regagner Gaza. Dans un troisième cas, un fonctionnaire qui se rendait en mission au siège à Beyrouth, venant de la bande de Gaza, s'est vu refuser l'entrée en Jordanie orientale. L'Office a protesté auprès du Gouvernement jordanien au sujet de ces trois cas. D'un autre côté, le fonctionnaire dont le document de voyage personnel avait été confisqué par les autorités jordaniennes alors qu'il se rendait de la bande de Gaza à Damas, comme indiqué dans le rapport de l'année précédente 9/ s'est vu rendre ce document par la suite.

154. Les difficultés mentionnées au paragraphe 148 du rapport de l'année précédente, concernant le déplacement des fonctionnaires de l'Office à destination de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, existent toujours, l'UNRWA s'inquiète du refus persistant opposé au déplacement en mission de certains de ses fonctionnaires et continue de soulever la question auprès des autorités israéliennes d'occupation.

155. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités d'occupation ont, cette année encore, procédé à l'interrogatoire de fonctionnaires de l'Office. Celui-ci a soulevé auprès des autorités, chaque fois qu'il l'a estimé nécessaire, la question des circonstances et de la portée de ces interrogatoires.

---

9/ Ibid., par. 147

## 2. Locaux de l'Office

156. En ce qui concerne les incidents signalés au paragraphe 152 du rapport de l'année précédente, relatifs aux deux centres de formation de l'Office sur la Rive occidentale, il est évident, d'après les réponses faites par le Ministère israélien des affaires étrangères aux protestations de l'Office, que le Ministère ne partage pas les points de vue de l'UNRWA à cet égard. Le Ministère israélien des affaires étrangères considère le matraquage des stagiaires comme une mesure nécessaire pour disperser une manifestation illégale et violente organisée dans le cadre d'une atmosphère générale d'agitation et d'incitation à l'émeute. D'après l'Office, le matraquage n'a pas eu lieu lors de la dispersion de la manifestation ni au moment où la police était effectivement occupée à mettre un terme à la violence et à rétablir l'ordre. L'Office regrette notamment que malgré l'échange de notes à la suite de ces deux incidents, d'autres violations analogues se sont produites en mars 1978, affectant certains locaux de l'Office et principalement les centres d'éducation. Les autorités israéliennes d'occupation ont de nouveau matraqué et blessé des jeunes filles et des jeunes gens à l'intérieur des locaux de l'Office et endommagé ses biens. L'Office a protesté contre ces graves violations répétées et demandé l'assurance qu'elles ne se renouvelleront pas.

## 3. Créances sur les gouvernements et autres questions juridiques

157. L'UNRWA a subi des pertes et des dégâts importants par suite du conflit au Liban en 1975-1976. L'Office se propose de faire des réclamations au sujet de ces pertes et dégâts dont l'étendue est actuellement en cours d'évaluation. Il procède également à l'estimation des pertes et des dégâts qu'il a subis par suite de l'opération militaire israélienne dans le sud du Liban en mars/avril 1978, dans l'intention de présenter des demandes de remboursement à ce sujet.

158. Le paragraphe 155 du rapport de l'année précédente faisait état d'une créance de l'Office concernant le transport par mer d'une cargaison de farine de blé de Trieste à Lattaquié. Une réclamation écrite a été reçue par l'Office qui étudie actuellement la réponse à y donner.

## G. Opérations financières

159. Les comptes de l'Office et le rapport afférent du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément 10/. On ne trouvera par conséquent ici qu'un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1977 et des prévisions concernant les opérations financières de 1978.

160. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières de l'Office en 1977 :

### En milliers de dollars des Etats-Unis

Recettes en 1977 :

Contributions gouvernementales	114 110	<u>a/</u>
Contributions d'organismes des Nations Unies	5 419	
Contributions non gouvernementales	1 928	
Recettes diverses	1 764	
Différence de change	(243)	
<b>Recettes totales</b>	<b>122 978</b>	

Dépenses en 1977 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	32 210	349	32 559
Services de santé	19 276	750	20 026
Services d'enseignement	62 688	2 731	65 419
Autres dépenses <u>b/</u>	-	<u>8 768</u>	<u>8 768</u>
<b>Dépenses totales</b>	<b>114 174</b>	<b>12 598</b>	<b>126 772</b>

Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses en 1977 (3 794)

A ajouter

Fonds de roulement au 1er janvier 1977 (après ajustement des comptes de l'année précédente)	19 553 <u>a/</u>
Fonds de roulement au 31 décembre 1977	<u>15 759</u>

a/ Les recettes pour 1976 et 1977 (et par conséquent le Fonds de roulement à la fin de 1976) ont été exceptionnellement ajustées par rapport à celles établies pour 1976 par les commissaires aux comptes de l'Office afin de tenir compte de la contribution spéciale de 6 millions de dollars accordée par les Etats-Unis pour 1976 et qui n'a été reçue qu'en 1977. Cet ajustement apparaît dans les tableaux 15 et 16 de l'annexe I ci-après.

(Voir note b/ page suivante)

10/ Les comptes de l'Office pour 1977 et 1978 et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session (voir A/33/171, par. 1).

161. Dans le tableau ci-dessus, on distingue les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) des dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (améliorations au titre des dépenses d'immobilisation, comme la construction d'abris et de salles de classe, le remplacement du matériel hors d'usage et autres dépenses à caractère essentiellement non répétitif). Cette distinction est d'importance car : a) le coût des opérations renouvelables représente les dépenses minima entraînées par le maintien des trois programmes - secours, santé et enseignement - que l'Office s'estime tenu de poursuivre en vertu de son mandat, dans la mesure de ses ressources financières (ces programmes ne correspondent pas à une série de projets définis mais consistent à maintenir indéfiniment des services essentiels qui nécessitent une certaine stabilité financière); b) les opérations non renouvelables sont parfois financées par des contributions spéciales qui ne peuvent être utilisées pour les dépenses renouvelables.

162. L'Office a achevé l'année 1977 avec un déficit de 3,8 millions de dollars bien qu'il ait réduit provisoirement certains services et ajourné un certain nombre de projets de construction dont la réalisation aurait été hautement souhaitable (ces deux catégories de compressions budgétaires totalisant environ 6,5 millions de dollars) à cause de l'insuffisance de ses ressources financières. Par conséquent, le fonds de roulement de l'Office (c'est-à-dire l'excédent des avoirs sur les obligations) a été réduit à 15,8 millions de dollars seulement à la fin de l'année après les ajustements de l'ordre de 1,8 million de dollars apportés aux comptes de l'année précédente.

163. Comme l'a montré clairement l'expérience de ces dernières années, un fonds de roulement de 15,8 millions de dollars est loin d'être suffisant. L'Office devrait disposer d'un fonds de roulement représentant approximativement l'équivalent des dépenses opérationnelles de trois mois (actuellement quelque 35 millions de dollars) pour lui permettre de poursuivre normalement ses activités durant le dernier trimestre de l'année, même si les contributions reçues pour l'année ne parviennent pas à égaler les dépenses inscrites au budget. Cela éviterait grandement à l'Office d'avoir à suspendre brusquement ses activités et ainsi d'avoir à augmenter d'environ 15 millions de dollars le montant de ses obligations relatives aux indemnités de fin de service destinées au personnel local. (Une liquidation en règle de l'Office lui permettrait de trouver un emploi durable pour environ la moitié de ses fonctionnaires dans d'autres organisations. Ces fonctionnaires n'auraient pas droit aux indemnités de fin de service, et les réserves de l'Office destinées aux indemnités de fin de service tiennent compte de cette supposition. Une liquidation imprévue et forcée rendrait cela probablement impossible, puisque

---

(Note b/ du tableau de la page précédente)

b/ La catégorie "Autres dépenses" comprend les frais du transfert provisoire du siège central de l'Office de Beyrouth à Vienne et Amman et d'autres frais occasionnés par le conflit au Liban, ainsi que des frais dus à l'augmentation des réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service, augmentation entraînée par l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère et de certains autres frais qui ne sont pas aisément imputables aux programmes.

virtuellement tout le personnel aurait droit aux indemnités de fin de service, ce qui doublerait le montant des obligations de l'Office à cet effet.)

164. Le solde de 18,4 millions de dollars en espèces dont disposait l'Office à la fin de 1976 a été insuffisant pour couvrir ses besoins financiers même durant les deux premiers mois de 1977 et ce n'est que parce qu'il a reçu exceptionnellement tôt un certain nombre de contributions importantes que l'Office a pu éviter la suspension de ses activités au début de 1977. Pour le restant de l'année 1977, la situation des liquidités de l'Office était assez bonne et, à la fin de 1977, elle s'était légèrement améliorée (un million de dollars) par rapport à la fin de 1976. Les 19,4 millions de dollars en espèces dont disposait l'Office au 31 décembre 1977 n'ont toutefois pas suffi à couvrir les besoins des premiers mois de 1978, mais fort heureusement un certain nombre de contributions importantes ont été de nouveau reçues au cours de ces mois.

165. A la fin de 1977, les contributions annoncées pour 1977 ou pour des années antérieures, mais non encore versées, se chiffraient à 13,6 millions de dollars, contre 9,1 millions de dollars à la fin de 1976 (compte tenu de l'annonce tardive de 6 millions de dollars faite par les Etats-Unis pour 1976 et mentionnée dans la note a/ du tableau du paragraphe 160 ci-dessus). Sur ces contributions non versées à la fin de 1977, 7,5 millions de dollars étaient payables en espèces et 6,1 millions de dollars en nature, sous forme de fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), chiffrée à 13,5 millions de dollars, était un peu moins élevée qu'à la fin de 1976 (13,7 millions de dollars). Par ailleurs, l'arrivée tardive des contributions en nature (ce qui a augmenté le montant des contributions promises mais non encore versées à la fin de l'année, comme indiqué ci-dessus) a contraint l'Office à emprunter aux gouvernements locaux d'importantes quantités de denrées alimentaires afin d'éviter l'interruption de son programme de distribution de rations. Cela s'est reflété dans l'important montant (3,4 millions de dollars) des obligations de l'Office en fin d'année par suite de ces emprunts.

166. Les engagements non réglés, reportés de 1977 (ou d'années antérieures) à 1978, se sont élevés à 5,1 millions de dollars contre 3,9 millions de dollars seulement à la fin de 1976. Au cours de 1977, les économies réalisées sur le règlement des engagements budgétaires et des obligations contractés au cours des années précédentes ont atteint environ 1,5 million de dollars qui ont été versés au Fonds de roulement.

167. Au début de 1978, l'Office estimait son déficit pour l'année à quelque 26,8 millions de dollars. Par la suite, certaines réductions budgétaires accompagnées d'une importante augmentation des recettes prévues ont permis de réduire à 13,8 millions de dollars l'estimation du déficit, à l'époque de la rédaction du présent rapport. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières estimatives de l'Office pour 1978, arrêtées au 30 juin 1978 :

En milliers de dollars des Etats-Unis

Recettes prévues en 1978 :

Contributions gouvernementales	116 595
Contributions d'organismes des Nations Unies	5 715
Contributions non gouvernementales	1 845
Recettes diverses	1 800
Différences de change	-
	<hr/>
Recettes totales prévues	125 955
	<hr/>

Dépenses prévues pour 1978 :

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	33 303	560	33 863
Services de santé	21 613	971	22 584
Services d'enseignement	73 812	2 952	76 764
Autres dépenses a/	-	6 589	6 589
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dépenses totales prévues	128 728	11 072	139 800
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Ecart prévu entre les recettes et les dépenses (déficit) (13 845)

A ajouter :

Fonds de roulement au 1er janvier 1978	<u>15 759</u>
Fonds de roulement prévu au 31 décembre 1978 si tous les titres du budget sont pleinement réalisés malgré l'insuffisance des recettes prévues	1 914
	<hr/> <hr/>

a/ La catégorie "Autres dépenses" comprend les frais du transfert provisoire du siège central de l'Office et d'autres frais occasionnés par la guerre civile au Liban, ainsi que des frais dus à l'augmentation des réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service, augmentation entraînée par l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère et de certains autres frais qui ne sont pas aisément imputables aux programmes.

168. On prévoit qu'en 1978, les dépenses afférentes aux opérations renouvelables augmenteront de 14,5 millions de dollars par rapport à 1977, principalement à cause de l'accroissement des effectifs scolaires, des augmentations normales comme la majoration annuelle des salaires du personnel, de la revalorisation des rémunérations du personnel pour faire face d'une manière raisonnable à la hausse constante du coût de la vie et pour maintenir ces rémunérations, d'une façon générale, au niveau de celles versées aux fonctionnaires des gouvernements locaux, et à cause de la reprise de certains services qui avaient été suspendus temporairement en 1977 faute de fonds, et de la hausse continue de dépenses autres que celles relatives au personnel. On s'attend à ce que les dépenses non renouvelables diminuent de 1,5 million de dollars et que les dépenses totales enregistrent en 1978 une augmentation nette de 13 millions de dollars. En principe, l'Office dispose à présent d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir le déficit prévu actuellement pour 1978, en supposant, bien sûr, que tous ses avoirs en nature pourraient être

utilisés ou convertis en espèces. Même dans ce cas, l'Office se retrouverait avec des ressources tout à fait insuffisantes pour lui permettre de fonctionner durant les premiers mois de 1979, au cours desquels on peut craindre une arrivée tardive des contributions, ou à tout autre moment de l'année 1979 qui serait marqué par une insuffisance temporaire de contributions. Il est donc probable qu'une importante partie du budget actuel de 1978 ne puisse pas être réalisée.

169. Une comparaison des tableaux récapitulatifs de 1977 et 1978 confirme que l'importance des secteurs de la santé et, plus encore, de l'enseignement continue de croître. On s'attend à ce que les dépenses relatives aux services d'enseignement augmentent de 17,3 p. 100 en 1978 et celles des services de santé d'environ 12,3 p. 100. En ce qui concerne les dépenses relatives aux services de secours, on prévoit qu'elles n'augmenteront que d'environ 4 p. 100. On prévoit également une augmentation, par rapport à 1977, des dépenses destinées à la construction d'écoles pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires (un grand pourcentage des écoles de l'Office utilise le système des classes alternées et l'utilisation des salles de classe par trois groupes successifs n'est pas acceptable). En outre, à condition que les fonds soient disponibles pour effectuer les dépenses inscrites au budget, un grand nombre de projets de construction seront entrepris en 1978 pour remplacer les locaux scolaires inadéquats par des écoles convenables.

170. Bien que même un déficit de l'ordre de 13,8 millions de dollars, prévu à l'heure actuelle, représente une amélioration considérable par rapport à la situation qui existait au début de 1978, on peut difficilement dire que la situation est satisfaisante. En outre, l'Office a commencé l'année 1978 avec un fonds de roulement encore plus réduit que celui dont il disposait au début de 1977, et le déficit de 13,8 millions de dollars prévu actuellement succède à un déficit réel de 3,8 millions de dollars en 1977. De toute évidence, la situation financière de l'Office n'est vraiment pas satisfaisante.

## CHAPITRE II

### BUDGET POUR 1979 ET BUDGET REVISE POUR 1978

#### A. Introduction

171. Le présent chapitre du rapport contient le projet de budget pour 1979 et le budget révisé pour 1978. Les dépenses effectives de 1977 sont également indiquées aux fins de comparaison. Le projet initial de budget pour 1978 avait été soumis à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, dans le rapport du Commissaire général pour 1976-1977 11/. Les estimations révisées pour 1978 font état d'une réduction nette de 8 433 000 dollars par rapport au montant initial des estimations prévues. Les principales causes de ces réductions budgétaires sont les suivantes : limitation à environ 6,7 kg de la ration de farine, normalement de 10 kg par bénéficiaire et par mois, durant une période de cinq mois (3,1 millions de dollars); net accroissement des économies réalisées sur les prix des denrées composant la ration de base (3,3 millions de dollars); diminution des dépenses relatives au personnel, y compris la réduction des réserves destinées à compenser les augmentations entraînées par la hausse du coût de la vie (7,4 millions de dollars) et une réduction des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel (2,7 millions de dollars), poussée plus lente des effectifs scolaires (0,6 million de dollars) et ajustements apportés aux facteurs de non utilisation applicables à toutes les principales activités constituant les programmes (0,5 million de dollars). Ces réductions sont en partie annulées par une diminution des économies réalisées grâce à la substitution partielle du riz à la farine (1,3 million de dollars), par l'augmentation des dépenses relatives au personnel par suite de variations négatives des taux de change (1,5 million de dollars), par un certain nombre d'améliorations et diverses dépenses en matière d'enseignement général (0,2 million de dollars), par une réserve supplémentaire destinée à couvrir les frais entraînés par le transfert du Siège central (4 millions de dollars), par des dépenses supplémentaires afférentes au programme de secours d'urgence pour le sud du Liban (2 millions de dollars), par des frais supplémentaires dus à d'autres troubles locaux (0,1 million de dollars) et par une réserve supplémentaire destinée au transfert du Bureau de zone de Gaza (0,1 million de dollars).

172. Les dépenses totales pour 1979 sont estimées à 151 838 000 dollars, contre des prévisions révisées pour 1978 atteignant 139 800 000 dollars et des dépenses effectives en 1977 de l'ordre de 126 772 000 dollars. Ces chiffres globaux comprennent les dépenses renouvelables et non renouvelables; chaque catégorie de dépenses est présentée séparément ci-après 12/.

---

11/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32/13 et Corr.1 et 2), chap. II.

12/ Les "dépenses renouvelables" comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les dépenses "non renouvelables" comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées sans entraîner, dans la plupart des cas, de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire, font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut réduire, même à court terme, sans que les réfugiés en pâtissent davantage.



173. Le projet de budget pour 1979 a été préparé sur la base des estimations courantes (30 juin 1978). Le tableau suivant illustre comment, par suite de la persistance de l'inflation et des taux de change défavorables, les dépenses se sont accrues brusquement entre 1973 et 1975. En 1976, il n'y a pas eu d'augmentation significative des dépenses, les taux de change ayant été plus stables et la progression normale des dépenses relatives au personnel et autres frais ayant été compensés par des économies résultant de la diminution des activités au Liban (à cause des hostilités) et de prix moins élevés, cette année-là, en ce qui concerne la farine et autres denrées alimentaires. Toutefois, une nouvelle et brusque augmentation des dépenses s'est produite dès 1977 et s'est prolongée jusqu'à ce jour, principalement à cause de l'inflation et des variations défavorables des taux de change du dollar des Etats-Unis.

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Augmentation par rapport à l'année précédente</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>	<u>Dépenses totales</u>
1973	59 851	8 827	2 681	62 532
1974	83 391	23 540	4 758	88 149
1975	106 058	22 667	5 751	111 809
1976	106 681	623	8 094	114 775
1977	114 174	7 493	12 598	126 772
1978 (est.)	128 728	14 554	11 072	139 800
1979 (est.)	145 669	16 941	6 169	151 838

174. Dans le budget de 1979, on a estimé à 16,9 millions de dollars les dépenses renouvelables par rapport aux prévisions du budget des dépenses renouvelables en 1978, comme cela est expliqué au paragraphe 176 ci-dessous. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution de l'ordre de 4,9 millions de dollars dans les dépenses non renouvelables (par. 177 ci-dessous), ce qui a entraîné une augmentation nette de 12 millions de dollars dans les dépenses totales.

175. Il faut noter que la presque totalité de l'augmentation du personnel prévue au budget de 1979 concerne les services d'enseignement, principalement en vue du recrutement de nouveaux enseignants et inspecteurs de l'enseignement pour faire face à la poussée des effectifs scolaires. Comme les dépenses afférentes au personnel représentent une part substantielle du budget de l'Office, l'effet qu'y exerce l'inflation constitue une partie importante de l'augmentation annuelle des dépenses. Cet effet est double : à mesure que les rémunérations du personnel sont majorées pour compenser la hausse du coût de la vie, les dépenses renouvelables de l'Office augmentent; en outre, des réserves non renouvelables doivent être prévues pour faire face à l'augmentation correspondante des indemnités de cessation de service, auxquelles le personnel a droit et qui sont calculées d'après la durée de services. Bien qu'en principe non renouvelables, ces réserves finissent, à force de se répéter chaque année, par ressembler à des dépenses renouvelables par suite de la persistance de l'inflation, comme c'est le cas actuellement. Toutefois, il convient de remarquer qu'en cas de suspension brutale des activités de l'Office par suite d'une pénurie de fonds ou de toute autre cause, le montant des indemnités

de cessation de service à verser aux quelque 16 500 fonctionnaires locaux serait presque doublé, étant donné que l'Office ne pourrait même pas offrir d'emplois de remplacement à la moitié du personnel (supposition sur laquelle est basée la réserve annuelle affectée à cette fin), ce qui augmenterait de 17 à 18 millions de dollars les obligations de l'Office.

### 1. Dépenses renouvelables

176. Le budget des dépenses renouvelables en 1979 est fixé à 145 669 000 dollars, contre 128 728 000 dollars en 1978 (budget révisé) et 114 174 000 dollars en 1977 (dépenses effectives). Les estimations pour 1979 prévoient un accroissement annuel "normal" d'environ 3,3 millions de dollars (1,3 million de dollars pour faire face à l'augmentation des programmes d'activité, principalement dans les services d'enseignement, par suite de la poussée naturelle des effectifs scolaires, et 2 millions de dollars pour les majorations annuelles des salaires du personnel), quelque 7,1 millions de dollars pour l'augmentation des dépenses relatives au personnel causée par l'inflation, 3,1 millions de dollars pour l'augmentation du coût des rations de base, 2,1 millions de dollars pour tenir compte des dépenses annuelles totales nécessitées par le transfert du siège de l'Office à Vienne et Amman et 1,3 million de dollars pour les améliorations indispensables de services et des postes divers, soit une augmentation totale des dépenses renouvelables de 16,9 millions de dollars par rapport au budget révisé de 1978.

### 2. Dépenses non renouvelables

177. Le budget des dépenses non renouvelables en 1979 est fixé à 6 169 000 dollars, contre 11 072 000 dollars en 1978 (budget révisé) et 12 598 000 dollars en 1977 (dépenses effectives). Dans les estimations pour 1979, on a prévu 1 171 000 dollars pour le remplacement du matériel hors d'usage; 3 721 000 dollars pour des augmentations ou des améliorations urgentes d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'enseignement, des abris, des soins médicaux et de l'assainissement du milieu; et 1 106 000 dollars au titre des dépenses non renouvelables (ajustement de la réserve constituée pour faire face aux indemnités de fin de service du personnel) entraînées par l'incorporation dans les salaires d'une partie de l'indemnité de cherté de vie versée au personnel local et 171 000 dollars pour les frais de formation du personnel, les projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (autres que ceux se rapportant à l'assainissement du milieu) et autres dépenses non renouvelables. Les principales dépenses sont exposées dans les paragraphes suivants, sous chacun des titres des principales activités de l'Office.

### 3. Généralités

178. Pour les services de secours on a prévu le maintien des services normaux en 1979, mais on s'attend à une augmentation des dépenses renouvelables de l'ordre de 4,4 millions de dollars par rapport à 1978, principalement à cause de l'augmentation du prix de la farine qui entre dans la composition de la ration de base, de la constitution d'une réserve en vue de la reprise de la distribution normale des rations et du relèvement des indemnités de cherté de vie et autres éléments de la rémunération versée au personnel. L'estimation des dépenses non renouvelables prévoit principalement diverses améliorations à apporter aux abris.

179. Pour les services de santé on a prévu de satisfaire les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse en 1979, mais on s'attend à ce que les dépenses relatives au personnel et autres frais soient beaucoup plus élevés

qu'en 1978, surtout pour cause d'inflation, car seule une augmentation minime du personnel nécessaire est envisagée. On a également prévu des dépenses pour le remplacement indispensable de matériel dans les installations médicales et sanitaires des camps et pour certaines améliorations hautement souhaitables dans les installations en général. Au titre de l'assainissement du milieu, des crédits sont prévus pour la participation de l'Office à de modestes projets d'amélioration dans les camps, projets à la réalisation desquels participent les réfugiés qui en bénéficient.

180. Pour les services d'enseignement, l'accroissement prévu des dépenses est surtout dû aux réserves devant être constituées pour procéder aux ajustements des indemnités de cherté de vie versées au personnel et pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires (environ 8 000 élèves de plus qu'en 1978). En 1979, les services d'enseignement représenteront près de 57 p. 100 du budget total, contre 25 p. 100 pour les services de secours, 17 p. 100 pour les services de santé et 1 p. 100 pour les autres postes (les chiffres correspondants du budget révisé pour 1978 sont les suivants : 55 p. 100 pour les services d'enseignement, 24 p. 100 pour les services de secours, 16 p. 100 pour les services de santé et 5 p. 100 pour les autres postes). On a tenu compte en 1979, dans les autres postes, d'un accroissement des réserves destinées aux indemnités de fin de service, accroissement entraîné par l'incorporation d'une partie des allocations de cherté de vie dans les salaires.

#### B. Projet de budget

181. Les estimations budgétaires pour 1979 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également les chiffres correspondants pour 1978 (budget révisé) et 1977 (dépenses effectives). Le tableau A montre les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les paragraphes qui suivent les tableaux exposent brièvement les prévisions des dépenses pour 1979.

Tableau A

Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1978</u>	<u>1977</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I. Services de secours</u>			
Rations de base	28 284	25 003	25 106
Abris	345	345	361
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	1 155	1 097	1 050
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>7 918</u>	<u>6 858</u>	<u>5 693</u>
Total du titre I	<u>37 702</u>	<u>33 303</u>	<u>32 210</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>			
Services médicaux	10 187	9 148	8 456
Alimentation d'appoint	5 268	4 975	4 451
Assainissement du milieu	3 713	3 328	3 052
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>4 917</u>	<u>4 162</u>	<u>3 316</u>
Total du titre II	<u>24 085</u>	<u>21 613</u>	<u>19 275</u>
<u>Titre III. Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	65 598	57 778	49 931
Formation professionnelle et technique	9 813	8 961	7 171
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>8 471</u>	<u>7 073</u>	<u>5 587</u>
Total du titre III	<u>83 882</u>	<u>73 812</u>	<u>62 689</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	7 916	7 191	6 230
Autres services intérieurs	9 334	7 387	5 301
Administration générale	<u>4 056</u>	<u>3 515</u>	<u>3 065</u>
Total du titre IV	<u>21 306</u>	<u>18 093</u>	<u>14 596</u>
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(21 306)</u>	<u>(18 093)</u>	<u>(14 596)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>			
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	-	-
Autres dépenses imputables à des troubles locaux	-	-	-
Transfert du siège de l'Office	-	-	-
Ajustement des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-
Total du titre V	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total général	<u>145 669</u>	<u>128 728</u>	<u>114 174</u>
	=====	=====	=====

Tableau B  
Dépenses non renouvelables  
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1978</u>	<u>1977</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I. Services de secours</u>			
Rations de base	65	26	28
Abris	609	149	52
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	10	9	-
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>354</u>	<u>376</u>	<u>269</u>
Total du titre I	<u>1 038</u>	<u>560</u>	<u>349</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>			
Services médicaux	342	191	301
Alimentation d'appoint	120	128	68
Assainissement du milieu	473	430	261
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>160</u>	<u>222</u>	<u>120</u>
Total du titre II	<u>1 095</u>	<u>971</u>	<u>750</u>
<u>Titre III. Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	2 461	2 405	2 342
Formation professionnelle et technique	245	165	223
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>224</u>	<u>382</u>	<u>166</u>
Total du titre III	<u>2,930</u>	<u>2 952</u>	<u>2 731</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	577	431	436
Autres services intérieurs	153	535	65
Administration générale	<u>8</u>	<u>14</u>	<u>54</u>
Total du titre IV	738	980	555
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(738)</u>	<u>(980)</u>	<u>(555)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>			
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	1 986	-
Autres dépenses imputables à des troubles locaux	-	62	1 049
Transfert du siège de l'Office	-	2 470	4 798
Ajustements des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	1 106	1 981	2 715
Autres dépenses	<u>-</u>	<u>90</u>	<u>206</u>
Total du titre V	<u>1 106</u>	<u>6 589</u>	<u>8 768</u>
Total général	<u>6.169</u>	<u>11 072</u>	<u>12 598</u>
	=====	=====	=====

Tableau C

Dépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1978</u>	<u>1977</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I. Services de secours</u>			
Rations de base	28 349	25 029	25 134
Abris	954	494	413
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	1 165	1 106	1 050
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>8 272</u>	<u>7 234</u>	<u>5 962</u>
Total du titre I	<u>38 740</u>	<u>33 863</u>	<u>32 559</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>			
Services médicaux	10 529	9 339	8 757
Alimentation d'appoint	5 388	5 103	4 519
Assainissement du milieu	4 186	3 758	3 313
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	5 077	4 384	3 436
Total du titre II	<u>25 180</u>	<u>22 584</u>	<u>20 025</u>
<u>Titre III. Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	68 059	60 183	52 273
Formation professionnelle et technique	10 058	9 126	7 394
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>8 695</u>	<u>7 455</u>	<u>5 753</u>
Total du titre III	<u>86 812</u>	<u>76 764</u>	<u>65 420</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	8 493	7 622	6 666
Autres services intérieurs	9 487	7 922	5 366
Administration générale	<u>4 064</u>	<u>3 529</u>	<u>3 119</u>
Total du titre IV	22 044	19 073	15 151
Montant des dépenses communes réparties entre les divers programmes	<u>(22 044)</u>	<u>(19 073)</u>	<u>(15 151)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>			
Programme de secours d'urgence pour le sud du Liban	-	1 986	-
Autres dépenses imputables à des troubles locaux	-	62	1 049
Transfert du siège de l'Office	-	2 470	4 798
Ajustements des crédits prévus pour les indemnités de cessation de service	1 106	1 981	2 715
Autres dépenses	-	90	206
Total du titre V	<u>1 106</u>	<u>6 589</u>	<u>8 768</u>
Total général	<u>151 838</u>	<u>139 800</u>	<u>126 772</u>
	*****	*****	*****

## 1. Services de secours

### Rations de base

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1979 - Prévisions	28 349 000	28 284 000	65 000
1978 - Prévisions révisées	25 029 000	25 003 000	26 000
1977 - Dépenses effectives	25 134 000	25 106 000	28 000

182. La composition de la ration de base a été indiquée plus haut au paragraphe 109. Les dépenses inscrites à ce chapitre couvrent à la fois l'achat et la distribution des rations de base, mais les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activités de l'Office figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (par. 207 à 209 ci-dessous). Le projet de budget pour 1979 prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, au même nombre de bénéficiaires qu'en 1978.

183. L'augmentation nette de 3 281 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1979 est imputable à un plus grand tonnage de farine nécessaire pour ramener la ration mensuelle de farine à 10 kg par bénéficiaire et à un renchérissement prévu du prix de la farine achetée (3 131 000 dollars), à l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (114 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (31 000 dollars) et au transfert du siège central (5 000 dollars).

184. Les 65 000 dollars inclus dans les prévisions des dépenses non renouvelables pour 1979 sont destinés à diverses améliorations mineures.

### Abris

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1979 - Prévisions	954 000	345 000	609 000
1978 - Prévisions révisées	494 000	345 000	149 000
1979 - Dépenses effectives	413 000	361 000	52 000

185. Ce programme est exposé plus haut, aux paragraphes 110 à 130 ci-dessus ainsi qu'au tableau 4 de l'annexe I. Les prévisions des dépenses renouvelables en 1979 comprennent 265 000 dollars pour le loyer des terrains occupés par les camps dont la plupart représentent des contributions en nature de la part des gouvernements. Aucune augmentation des dépenses renouvelables n'est prévue pour 1979.

186. Les dépenses non renouvelables (609 000 dollars) prévues au projet de budget de 1979 sont destinées essentiellement à la réparation des abris et à l'asphaltage des routes et des voies d'accès dans les camps établis et les camps d'urgence.

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1979 - Prévisions	1 165 000	1 155 000	10 000
1978 - Prévisions révisées	1 106 000	1 097 000	9 000
1977 - Dépenses effectives	1 050 000	1 050 000	-

187. Les prévisions du présent chapitre tiennent compte d'une aide supplémentaire accordée aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile (aide distincte des secours assurés d'une manière générale aux réfugiés dans le besoin). Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de couvertures, de pétrole lampant, de savon et de vêtements, ces derniers reçus à titre de dons. Ce programme est exposé plus haut, aux paragraphes 131 à 139. Malheureusement, dans sa situation financière actuelle, l'Office n'est en mesure de prévoir que de faibles crédits pour répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance, sous une forme ou sous une autre, que dans les cas les plus urgents.

188. L'augmentation prévue de 58 000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le projet de budget de 1979 concerne le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (45 000 dollars) et les majorations normales des salaires du personnel (13 000 dollars).

189. Les 10 000 dollars inclus dans les prévisions des dépenses non renouvelables pour 1979 représentent la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes.

2. Services de santé

Services médicaux

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1979 - Prévisions	10 529 000	10 187 000	342 000
1978 - Prévisions révisées	9 339 000	9 148 000	191 000
1977 - Dépenses effectives	8 757 000	8 456 000	301 000



190. Les programmes de médecine préventive et curative de l'Office font l'objet des paragraphes 66 à 85 ci-dessus et des tableaux 5 à 7 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs ressortissants nécessiteux. La hausse rapide des subventions versées aux hôpitaux et le coût croissant des fournitures, des services, des installations et de la rémunération du personnel, rendent de plus en plus difficile à l'Office la réalisation de cet objectif.

191. L'accroissement des dépenses renouvelables (1 039 000 dollars) dans le projet de budget pour 1979 est dû à l'augmentation des indemnités de cherté de vie versées au personnel (537 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (148 000 dollars), à diverses augmentations des dépenses nécessitées par l'accroissement de la population réfugiée (208 000 dollars), au transfert du siège central (113 000 dollars) et autres frais (33 000 dollars).

192. Les dépenses non renouvelables (342 000 dollars) prévues pour 1979 serviront surtout à financer des améliorations essentielles à apporter aux locaux existants et à leur agrandissement (202 000 dollars), au remplacement d'ambulances vétustes et de matériel hors d'usage (91 000 dollars), à la formation en cours d'emploi du personnel (44 000 dollars) et pour la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (5 000 dollars).

#### Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	5 388 000	5 268 000	120 000
1978 - Prévisions révisées	5 103 000	4 975 000	128 000
1977 - Dépenses effectives	4 519 000	4 451 000	68 000

193. Ce programme est exposé plus haut aux paragraphes 91 à 97 ainsi qu'au tableau 8 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (par. 106 à 109 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activités de l'Office figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

194. L'augmentation de 293 000 dollars au titre des dépenses renouvelables pour 1979 sert à faire face à l'accroissement des dépenses relatives aux indemnités de cherté de vie versée au personnel (203 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (55 000 dollars), à des changements opérés dans les programmes d'alimentation d'appoint (31 000 dollars), aux frais entraînés par le transfert du siège central (3 000 dollars) et autres frais (1 000 dollars). On suppose que cette augmentation totale sera largement couverte par la contribution spéciale qui sera reçue à cette fin.

195. Les 120 000 dollars prévus pour les dépenses non renouvelables en 1979 comprennent une réserve destinée aux améliorations essentielles des installations existantes (95 000 dollars), au remplacement de matériel et de meubles hors d'usage (20 000 dollars) et à la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (5 000 dollars).

## Assainissement du milieu

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	4 186 000	3 713 000	473 000
1978 - Prévisions révisées	3 758 000	3 328 000	430 000
1977 - Dépenses effectives	3 313 000	3 052 000	261 000

196. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits plus haut aux paragraphes 86 à 90. Les dépenses prévues pour 1979 permettront seulement de faire face aux besoins fondamentaux minimums, jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité. Une fois de plus, en raison de hausses échappant entièrement à son contrôle, l'Office n'est pas en mesure de relever à un degré plus souhaitable le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement.

197. L'augmentation de 385 000 dollars au titre des dépenses renouvelables en 1979 est prévue pour le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (274 000 dollars), les majorations annuelles des salaires du personnel (76 000 dollars), les frais de transfert du siège (23 000 dollars) et certaines améliorations mineures et autres frais (12 000 dollars).

198. Les dépenses non renouvelables prévues pour 1979 (473 000 dollars) sont destinées au remplacement de véhicules hors d'usage affectés à des tâches particulières, de camions destinés au ramassage des ordures ménagères, de tracteurs, de conduites d'eau corrodées et de brouettes (165 000 dollars) et à des améliorations essentielles d'infrastructure nécessitées principalement par la pose de canalisations d'évacuation des eaux de pluie, la construction de systèmes d'égoûts, l'enlèvement des ordures ménagères et la pose de systèmes d'adduction d'eau (306 000 dollars), ainsi qu'à la formation en cours d'emploi d'instructeurs en assainissement du milieu (2 000 dollars). Une importante partie des améliorations d'infrastructure envisagée devra être réalisée avec la participation des réfugiés eux-mêmes.

### 3. Services d'enseignement et de formation

#### Enseignement général

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	68 059 000	65 598 000	2 461 000
1978 - Prévisions révisées	60 183 000	57 778 000	2 405 000
1977 - Dépenses effectives	52 273 000	49 931 000	2 342 000

199. On trouvera plus haut, aux paragraphes 40 à 50, ainsi que dans les tableaux 9 à 12 de l'annexe I, une description du programme d'enseignement général de l'Office. Certaines activités de moindre importance, menées en dehors des écoles UNRWA/UNESCO, sont également décrites dans ce chapitre : activités préscolaires (par. 135), activités de jeunes (par. 136 et 137) et activités féminines (par. 138). Bien que le budget de ces activités mineures fasse partie du budget du programme d'enseignement général de l'Office, ces activités ne sont poursuivies que dans la mesure où des contributions spéciales sont versées à cet effet ou si des programmes connexes, organisés par d'autres institutions, sont maintenus (le projet de budget pour 1979 suppose le maintien de ces programmes à leur niveau de 1978). Le programme d'enseignement englobe également l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (par. 58 à 62 ci-dessus) qui assure la formation en cours d'emploi d'enseignants et travaille à l'amélioration du fond et de la forme des programmes proposés dans les écoles UNRWA/UNESCO.

200. L'augmentation de 7 820 000 dollars des dépenses renouvelables, inscrite au projet de budget pour 1979, reflète en partie l'accroissement continu des effectifs scolaires, estimés à quelque 7 726 élèves supplémentaires pour l'exercice financier de 1979, dont la scolarisation coûtera à l'Office près de 1 230 000 dollars. L'accroissement prévu des dépenses renouvelables en 1979 comprend aussi le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (4 653 000 dollars), les majorations normales des salaires (1 281 000 dollars), certaines améliorations essentielles des services (408 000 dollars), les frais entraînés par le transfert du Siège (113 000 dollars) et autres frais (135 000 dollars).

201. Les 2 461 000 dollars prévus pour 1979 au titre des dépenses non renouvelables comprennent des réserves pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe, afin d'éviter l'utilisation des salles par trois classes successives (385 000 dollars), pour le remplacement des locaux inadéquats (1 615 000 dollars) du matériel indispensable hors d'usage, l'achat de livres de bibliothèque et d'autres fournitures et l'apport d'améliorations essentielles d'infrastructure (451 000 dollars), ainsi que pour la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (10 000 dollars).

#### Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	10 058 000	9 813 000	245 000
1978 - Prévisions révisées	9 126 000	8 961 000	165 000
1977 - Dépenses effectives	7 394 000	7 171 000	223 000

202. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 51 à 54 et au tableau 13 de l'annexe I. Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés principalement à couvrir les dépenses relatives aux cours de formation professionnelle, technique et pédagogique dispensés dans les centres de formation de l'Office. Les dépenses prévues permettront d'accueillir au total 4 840 stagiaires dans les centres de formation de l'Office pendant toute l'année 1979. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires en 1979, mais les établissements existants accueilleront un peu plus d'élèves que pendant l'année scolaire 1977/1978.

203. Les crédits prévus sont également destinés à financer des bourses d'études dans les universités situées dans les zones d'activités de l'Office (par. 63 et 64 et tableau 14 de l'annexe I), le montant des bourses (qui, dans la plupart des cas, est au maximum de 690 dollars par an) étant fonction de la situation financière des candidats. Au cours des années précédentes, une forte proportion de ces bourses a été financée par des contributions spéciales. Toutefois, en 1979, on prévoit que sur un budget total de 210 500 dollars affecté au programme de bourses d'études, 50 000 dollars seulement seront financés par des contributions spéciales.

204. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités secondaires : formation artisanale d'adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales), formation d'enfants handicapés, formation professionnelle et formation d'infirmières dans des centres ne relevant pas de l'Office.

205. L'augmentation de 852 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1979 servira à financer la formation de nouveaux stagiaires au cours des années scolaires 1978-1979 (100 000 dollars), le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (433 000 dollars) ainsi que les majorations normales des salaires (119 000 dollars), les frais de transfert du Siège (116 000 dollars) et autres frais (84 000 dollars).

206. Le crédit de 245 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira uniquement à financer le remplacement de matériel indispensable hors d'usage (190 000 dollars) et à apporter des améliorations essentielles d'infrastructure (55 000 dollars).

#### 4. Dépenses communes

##### Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	8 493 000	7 916 000	577 000
1978 - Prévisions révisées	7 622 000	7 191 000	431 000
1977 - Dépenses effectives	6 666 000	6 230 000	436 000

207. Le présent chapitre intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des marchandises et du matériel, aux formalités portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activités de l'Office.

208. L'augmentation de 725 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1979 s'explique par les réserves faites pour le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (345 000 dollars), les majorations normales des salaires du personnel (95 000 dollars), les frais de transfert du Siège (248 000 dollars) et autres frais (37 000 dollars).

209. Le crédit de 577 000 dollars prévu pour les dépenses non renouvelables en 1979 servira à remplacer les véhicules devenus vétustes et hors d'usage, affectés au transport des personnes et des marchandises (536 000 dollars), l'outillage des ateliers de réparation des véhicules de transport automobile et le matériel d'entreposage (12 000 dollars), et à effectuer un certain nombre d'améliorations essentielles d'infrastructure concernant les installations des services de transport automobile et d'entreposage (29 000 dollars).

Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	9 487 000	9 334 000	153 000
1978 - Prévisions révisées	7 922 000	7 387 000	535 000
1977 - Dépenses effectives	5 366 000	5 301 000	65 000

210. Ce chapitre comprend les dépenses suivantes : enquête pour déterminer les droits des réfugiés à l'assistance de l'Office; services administratifs et du personnel; services linguistique, juridique et d'informatique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

211. L'augmentation de 1 947 000 dollars au titre des dépenses renouvelables en 1979 servira au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (389 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (107 000 dollars), à des améliorations essentielles des services (94 000 dollars), aux frais de transfert du Siège (1 208 000 dollars) et autres frais (149 000 dollars).

212. Les 153 000 dollars prévus au titre de dépenses non renouvelables en 1979 serviront à remplacer les presses et autre matériel d'imprimerie actuellement en usage (148 000 dollars) et à financer d'autres dépenses mineures à caractère non renouvelable (5 000 dollars).

Administration générale

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	4 064 000	4 056 000	8 000
1978 - Prévisions révisées	3 529 000	3 515 000	14 000
1977 - Dépenses effectives	3 119 000	3 065 000	54 000

213. Ce chapitre indique les dépenses relatives aux services d'administration générale du Siège de l'Office, des cinq bureaux de zone (y compris les services

à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire, et des services d'information.

214. L'augmentation de 541 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévues pour 1979, est imputable aux réserves destinées au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (141 000 dollars), aux majorations normales des salaires du personnel (38 000 dollars), aux frais de transfert du Siège (233 000 dollars) et autres frais (129 000 dollars).

215. Les 8 000 dollars inscrits au budget des dépenses non renouvelables en 1979 serviront essentiellement à remplacer le matériel de bureau hors d'usage.

#### 5. Autres dépenses

	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses renouvelables</u>	<u>Dépenses non renouvelables</u>
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
1979 - Prévisions	1 106 000	-	1 106 000
1978 - Prévisions révisées	6 589 000	-	6 589 000
1977 - Dépenses effectives	8 768 000	-	8 768 000

216. Le montant de 1 106 000 dollars prévu pour 1979 est destiné à couvrir les dépenses relatives aux indemnités de fin de service du personnel local nécessitées par l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de cherté de vie.

217. Dans le budget révisé de 1978 figure une somme de 6 589 000 dollars, dont 1 986 000 dollars sont destinés au programme de secours d'urgence en faveur du Sud-Liban, 62 000 dollars pour les dépenses occasionnées par d'autres troubles locaux, 2 470 000 dollars pour les frais de transfert du Siège à Vienne et Amman, 1 981 000 dollars pour un ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local et 90 000 dollars pour le transfert du Bureau de zone de Gaza.

#### Répartition des dépenses communes

218. Les tableaux récapitulatifs faisant suite au paragraphe 181 ci-dessus indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activités de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et vérifiés périodiquement à partir d'une analyse détaillée de l'ensemble des activités de tous les bureaux de l'Office. L'analyse la plus récente date de 1977, une nouvelle étude est prévue pour 1980.

#### C. Financement du budget - 1978 et 1979

219. Les problèmes chroniques que pose à l'Office le financement du budget révisé

de 1978 et du projet de budget pour 1979 sont illustrés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
	<u>1979</u>	<u>1978</u>
Dépenses prévues pour chaque budget :	151 838	139 800
Recettes prévues provenant de :		
Contributions gouvernementales (régulières)	104 991	114 609
Contributions d'organismes des Nations Unies (pour le programme de secours d'urgence dans le sud du Liban)	-	1 986
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 091	5 715
Contributions non gouvernementales	1 845	1 845
Recettes diverses	1 800	1 800
Total des recettes prévues	<u>114 727</u>	<u>125 955</u>
Excédent (déficit) prévu	<u>(37 111)</u>	<u>(13 845)</u>

220. Etant donné qu'au moment de la préparation du budget, les gouvernements et les autres donateurs n'ont pas encore annoncé les contributions qu'ils comptent faire l'année suivante, l'estimation des recettes pour 1979 n'est pour ainsi dire rien d'autre qu'une extrapolation des contributions régulières de 1978, excluant les contributions spéciales limitées expressément ou implicitement à une seule année.





ANNEXE I

Tableaux

1. Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation
2. Récapitulation des changements concernant les familles ayant droit aux rations
3. Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée
4. Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps suivant leur lieu d'immatriculation
5. Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office
6. Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office
7. Santé maternelle et infantile
8. Programmes d'alimentation d'appoint
9. Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures des écoles UNRWA/UNESCO
10. Nombre d'élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées
11. Effectif des élèves dans les écoles UNRWA/UNESCO
12. Répartition des enfants réfugiés scolarisés
13. Capacité d'accueil des centres UNRWA/UNESCO de formation professionnelle et technique
14. Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures
15. Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement
16. Etat détaillé des recettes de l'Office (1er mai 1950-31 décembre 1978)
17. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 1977
18. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine
19. Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'Office
20. Personnel de l'Office au 30 juin 1977 et au 30 juin 1978

**Tableau 1**

**Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation e/**

Année	Catégorie "R" b/		Catégorie "S" c/		Catégorie "N" d/		Total general
	1	2	3	4	5	6	
	Ayant droit à tous les services, y compris les rations complètes e/	Ayant droit à tous les services, y compris les demi-rations e/	Nourrissons et enfants ne bénéficiant que de services	Autres membres des familles "R" n'ayant droit qu'aux services	Immatriculés pour tous les services, sauf les rations	Immatriculés pour des services limités et pas de rations	
	(Chif. inc.)	(Chif. inc.)	(Chif. inc.)				f/
1950	826 459	51 034	2 174	-	-	24 455	960 021
1951	805 593	58 733	18 347	-	-	32 738	904 122
1952	772 166	64 817	34 765	-	-	45 013	915 411
1953	820 486	17 340	49 232	-	-	54 793	916 761
1954	828 531	17 228	60 227	-	-	63 403	941 851
1955	830 266	16 987	75 026	-	-	74 059	969 389
1956	830 611	16 733	86 212	18 203	4 462	62 980	996 338
1957	836 781	16 577	110 600	19 776	5 901	63 713	1 019 201
1958	843 739	16 350	130 092	21 548	6 977	68 922	1 053 348
1959	849 634	16 202	150 170	22 639	8 792	73 452	1 087 626
1960	854 268	15 998	169 730	23 947	9 515	77 566	1 120 889
1961	862 083	15 305	176 772	20 004	9 027	91 069	1 151 024
1962	866 369	15 705	197 914	20 004	10 420	98 567	1 174 760
1963	863 284	15 617	226 494	21 195	13 168	104 653	1 210 170
1964	859 048	15 546	251 131	23 369	18 589	107 122	1 246 585
1965	845 730	15 392	284 025	29 387	24 367	108 750	1 280 823
1966	845 790	15 328	312 649	39 485	25 331	106 991	1 317 749
1967	824 366	14 704	316 166	39 997	26 900	121 939	1 346 086
1968	806 366	13 466	326 385	60 219	27 315	148 004	1 364 294
1969	804 576	13 602	342 009	73 738	27 238	160 059	1 395 074
1970	821 338	9 688	352 143	77 735	26 683	166 867	1 425 219
1971	821 749	9 521	375 224	91 442	25 686	184 453	1 468 161
1972	820 279	9 418	394 449	90 007	25 077	201 399	1 506 640
1973	820 748	9 320	420 267	90 072	26 329	208 155	1 540 694
1974	818 844	9 061	459 197	98 827	27 851	221 338	1 583 646
1975	819 115	8 999	484 673	96 416	28 243	233 231	1 632 707
1976	821 785	9 022	510 706 g/	93 944	29 124	246 278	1 668 205
1977	822 361	9 093	545 109 g/	89 571	32 623	262 120	1 706 486
1978				85 863			1 757 269

(voir les notes du tableau 1 à la page suivante)

(Notes du tableau 1)

a/ Les statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations erronées ou doubles et les absences non signalées de la zone d'activité de l'Office, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.

b/ La catégorie "R" (colonnes 1 à 4) comprend les familles immatriculées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit à tous les services d'assistance de l'Office, y compris les rations de base.

c/ La catégorie "S" (colonne 5) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés de la catégorie "R", mais inférieur à celui des réfugiés de la catégorie "N"; ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base. Toutefois, à Gaza, pour des raisons techniques, il n'existe pas de catégorie "S" et les réfugiés de la catégorie "N" bénéficient des mêmes droits que ceux de la catégorie "S".

d/ La catégorie "N" (colonne 6) comprend les réfugiés mentionnés ci-dessous dans les notes i) et ii), compte tenu de ce qui a été précisé au sujet des réfugiés de Gaza dans la note c/ ci-dessus ainsi que dans la note a/ du tableau 9 :

- i) Les réfugiés dont l'absence de la zone d'activité ou le revenu signalé prive tous les membres de leur famille de leurs droits aux rations de base, à l'enseignement général et aux services médicaux; ou
- ii) Les réfugiés qui ont bénéficié eux-mêmes ou leur famille d'une aide qui leur a permis de devenir économiquement indépendants.

e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire, si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers situés dans la zone de la rive occidentale (9 093). Après les hostilités de juin 1967, 3 336 frontaliers déplacés en Jordanie orientale reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et sont donc comptés comme bénéficiaires de rations complètes (colonne 1). Les indigents de Gaza (920) et de Jérusalem (1 330) figurent également dans la colonne 1.

f/ Ce total général comprend des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.

g/ Ce total de 545 189 comprend :

- i) Seize mille trois cent soixante-quinze nourrissons de moins d'un an recevant des services mais pas de rations;
- ii) Quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent quatre-vingt-quatre enfants ayant droit aux services, âgés d'un an ou plus (dont certains sont devenus maintenant adultes) ne recevant pas de rations en raison du plafond des rationnaires; et
- iii) Trente-huit mille trente enfants déplacés, ayant droit aux services, recevant des rations du Gouvernement jordanien, temporairement et à titre d'urgence.

Tableau 2

Récapitulation des changements concernant les familles ayant droit à des rations

Modifications	Année terminée le						Total 1950-1970
	1er juillet 1950 au 30 juin 1973	30 juin 1974	30 juin 1975	30 juin 1976	30 juin 1977	30 juin 1978	
<b>En plus</b>							
Naissances	833 649	58 489	55 003	40 859	42 379	50 772	1 061 151
Nouvelles immatriculations	46 215	1	-	2	5	3	46 226
Perte d'indépendance économique c/	55 070	5 403	5 107	3 603	3 117	3 074	150 179
Retour après absence	55 429	5 535	2 415	1 925	1 254	1 758	68 316
Divers d/	30 120	691	672	436	280	400	40 003
<b>Total</b>	<b>1 102 403</b>	<b>70 119</b>	<b>63 193</b>	<b>46 830</b>	<b>47 041</b>	<b>56 907</b>	<b>1 306 476</b>
<b>En moins</b>							
Décès	164 049	16 750	3 117	6 975	6 466	6 901	209 250
Immatriculations erronées ou doubles	60 471	356	431	206	252	300	62 028
Indépendance économique c/	289 459	10 341	11 079	6 977	5 634	6 303	325 993
Absence	173 906	13 945	5 060	4 151	3 603	4 769	203 482
Divers d/	150 960	2 466	1 716	1 253	1 126	1 344	159 053
<b>Total</b>	<b>630 345</b>	<b>43 860</b>	<b>26 411</b>	<b>19 642</b>	<b>17 001</b>	<b>20 037</b>	<b>963 676</b>
<b>Population au 30 juin</b>	<b>1 224 146</b>	<b>1 250 335</b>	<b>1 287 192</b>	<b>1 312 787</b>	<b>1 341 513</b>	<b>1 376 663</b>	<b>1 376 663</b>

c/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 20 dernières années dans le nombre total des rationsnaires, de leurs nourrissons et de leurs enfants, inscrits pour les services. Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 1, 5 et 6 du tableau 1)

We figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.

(suite des notes à la page suivante)

(suite des notes du tableau 2)

b/ Il s'agit notamment de changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-1951.

c/ "Indépendance économique" : figurent sous cette rubrique les personnes qui, grâce à un emploi ou à d'autres sources de revenu, sont devenues économiquement indépendantes et celles qui, grâce à la formation professionnelle ou universitaire, ou encore grâce à d'autres programmes de l'Office, ont reçu une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendantes.

d/ Des modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations de noms sur les listes d'immatriculation ainsi qu'un certain nombre de changements affectant la catégorie d'immatriculation. Les radiations concernant les réfugiés résident en Israël figurent également sous cette rubrique (40 930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 3

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée a/

Modifications	Année terminée le					
	1er juillet 1950 ou 30 juin 1973	30 juin 1974	30 juin 1975	30 juin 1976	30 juin 1977	30 juin 1978
<u>En plus</u>						
Naissances	864 656	62 003	59 807	44 564	46 311	59 082
Nouvelles immatriculations	46 215	1	-	2	5	6
Divers <u>b/</u>	<u>10 523</u>	<u>190</u>	<u>109</u>	-	-	-
Total	921 394	62 202	59 996	44 566	46 316	59 088
<u>En moins</u>						
Décès	175 796	10 634	10 125	8 610	7 868	8 361
Immatriculations erronées ou doubles	76 579	551	711	430	364	521
Divers <u>b/</u>	<u>89 165</u>	-	-	-	-	-
Total	341 540	19 185	10 836	9 040	8 232	8 882
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
	1 540 694	1 563 646	1 632 707	1 653 205	1 706 486	1 757 269

(Notes à la page suivante)

(notes du tableau 3)

e/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours des 28 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, colonne 7).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des zones d'activité.

Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'entraîne pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par ailleurs, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "Divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation, à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël et à la correction des radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau 4

Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps suivant leur lieu d'immatriculation

	Total des personnes immatriculées	Nombre de camps		Nombre de personnes officiellement immatriculées dans les camps permanents a/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/ d'urgence c/
		permanents	d'urgence		
Jordanie orientale	632 561	4	6	75 821	91 221 130 220
Rive occidentale	310 268	20	-	78 235	80 704 -
Bande de Gaza	354 103	8	-	198 109	200 278 -
Liban	211 902	13	-	95 466	99 544 -
République arabe syrienne	198 435	6	4	31 994	37 659 20 253
Total	1 757 269	51	10	479 627	509 406 150 473
					659 879

a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés immatriculés auprès de l'Office qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, indépendamment de leur catégorie d'immatriculation (RSW). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprennent pas les réfugiés vivant dans les camps qui ne sont pas logés par l'Office, mais qui bénéficient des services d'hygiène.

b/ Sur les 509 406 personnes vivant effectivement dans ces camps, 501 079 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'Office (y compris les personnes qui sont à leur charge et qui ne sont pas immatriculés). Les 8 327 autres ne sont pas des réfugiés immatriculés auprès de l'Office et n'ont par conséquent pas droit à son assistance.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 112 994 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 37 479 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités le juin 1967 ou de combats ultérieurs qui se sont déroulés dans la vallée du Jourdain au début de 1968.



Tableau 5

Nombre de consultations (première et suivantes ensemble) dans  
les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office  
(1er juillet 1977 - 30 juin 1978)

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Médecine générale	670 764	306 233	367 185	346 805	347 661	2 038 640
Injections	284 740	204 701	336 128	166 905	112 259	1 104 733
Pansements et/ou dermatologie	208 683	140 700	194 280	125 300	69 857	739 020
Ophthalmologie	136 507	76 031	190 713	59 441	12 270	474 962
Soins dentaires	24 804	22 695	23 763	9 633	21 421	102 316
<b>Total</b>	<b>1 325 698</b>	<b>750 360</b>	<b>1 112 069</b>	<b>708 004</b>	<b>563 468</b>	<b>4 459 070</b>

Tableau 6

Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office  
(au 30 juin 1978)

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Médecine générale et chirurgie	180	148	388	172	90	970
Phtisiologie	5	0	84	27	15	131
Obstétrique	25	18	59	16	7	125
Pédiatrie	13	47	96	17	0	173
Psychiatrie	36	75	0	96	1	208
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>288</b>	<b>627</b>	<b>328</b>	<b>113</b>	<b>1 615</b>
Centres de rehydratation et d'alimentation	8	1	6	3	3	21
Nombre de lits	81	5	98	25	20	229

Tableau 7  
Santé maternelle et infantile  
(1er juillet 1977 - 30 juin 1978)

A. Consultations prénatales	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rep. arabe syrienne	Total
Nombre de centres prénatals	11	24	9	22	19	85
Femmes enceintes nouvellement inscrites	7 396	4 388	12 161	2 517	2 224	29 186
Moyenne de visites par mois	2 369	1 358	3 407	508	628	8 350
Visites à domicile	2 643	142	139	243	64	3 231

  

d. Santé infantile	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rép. arabe syrienne	Total
Nombre de centres de santé infantile	10	23	9	18	19	79
Enfants de moins d'un an:						
- Inscrits <u>a/</u>	14 006	4 257	11 666	3 012	3 350	36 291
- Soignés <u>b/</u>	6 827	3 959	9 415	1 807	2 459	24 467
Enfants d'un à 2 ans:						
- Inscrits <u>a/</u>	8 449	4 526	10 181	3 380	3 057	29 643
- Soignés <u>b/</u>	2 241	4 050	9 107	2 286	2 956	26 640
Enfants de 2 à 3 ans:						
- Inscrits <u>a/</u>	6 206	4 073	9 808	2 243	2 083	24 493
- Soignés <u>b/</u>	2 909	2 730	2 388	660	1 540	10 233
Visites à domicile	13 734	8 197	5 077	5 756	6 083	38 847
Vaccinations de routine	58 164	29 236	61 100	18 059	24 218	190 777

  

e. Services d'hygiène scolaire	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rép. arabe syrienne	Total
Nombre d'équipes d'hygiène scolaire	3	1	1	1	1	7
Nouveaux élèves examinés	14 799	4 584	7 502	2 658	5 511	35 054
Autres élèves examinés	25 380	8 975	5 280	305	7 606	47 552
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	98	686	117	204	542	1 647
Écoles visitées	196	568	217	48	221	1 250
Vaccinations de routine	67 879	33 019	41 106	6 032	14 630	162 666

a/ Moyennes mensuelles d'après les registres de l'Office.

b/ Moyennes mensuelles (enfants de moins d'un an), bimestrielles (enfants de 1 à 2 ans) et trimestrielles (enfants de 2 à 3 ans).

Tableau 8

Programmes d'alimentation d'appui  
(du juillet 1977 - 30 juin 1978)

A. Programme de distribution de repas chauds	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Nombre de centres d'alimentation d'appoint	10	31	23	12	17	101
Moyenne quotidienne des bénéficiaires (moins de 15 ans)	9 724 <u>a/</u>	7 825	7 547	3 436	7 346	35 878
B. Programme de distribution de lait	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyenne quotidienne des bénéficiaires dans les centres de distribution de lait et de SMI	9 197 <u>b/</u>	6 211	12 753	12 391	13 294	53 846
C. Distribution de rations supplémentaires	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyennes mensuelles des bénéficiaires:						
i) Femmes enceintes	809	1 101	2 686	366	437	5 399
ii) Mères allaitantes	2 573	3 886	7 271	939	1 588	16 257
iii) Tuberculeux non hospitalisés	56	336	233	81	37	743
iv) Supplément protéiné	35 382	0	0	0	16 201	51 583

a/ Dont 1 566 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficient de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

b/ Dont 943 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficient de ces programmes à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

**Tableau 2**  
**Ecoles UNRWA/UNESCO**  
**Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures**  
**1951 - 1978**

Année	Jordanie orientale		Rive occidentale		G a z e		L i b a n		République arabe syrienne		Total général	
	Super.	Total	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Elem.	Super.	Second.	Total
1951	16345	16345	19543	61	19604	4564	2599	4564	2599	43051	61	43112
1952	15882	15882	22551	164	22715	6291	2895	6291	2895	47683	164	47783
1953	30118	30205	27702	675	28377	9332	5410	9418	5576	70562	1014	71576
1954	39188	40000	31107	1781	32888	11695	3758	12079	3758	9622	3819	94589
1955	42144	43838	34016	3339	37355	12567	620	13167	620	10371	6242	104751
1956	43649	46711	35087	4937	40024	12983	948	13931	948	10288	9683	111890
1957	42431	4274	34876	6410	41286	13155	1003	14158	1003	11042	1180	117936
1958	41600	47039	35164	7495	42658	13936	996	14932	996	12222	15410	14705
1959	39219	6714	34806	8244	43050	14681	1325	16206	1325	12894	18199	128239
1960	38223	6812	36533	8481	45114	15422	1668	17090	1668	13354	19639	13883
1961	38309	7437	36591	9841	46432	16292	2159	18451	2159	13685	3589	128501
1962	41000	8384	37885	10841	48526	17124	2676	19800	2676	14430	4122	137137
1963	45531	8492	38470	12797	51267	17411	2680	20091	2680	15618	4459	145458
1964	50220	8868	38905	13627	52532	18041	3491	23546	3491	16463	4946	167993
1965	55713	9623	41164	15032	56409	19547	3648	23195	3648	18720	22915	175971
1966	60802	11113	40757	16710	57423	20744	3451	24195	3451	19564	6449	194967
1967	65849	12838	41362	12358	47753	21312	5168	26472	5168	147519	39448	179591
1968	65993	9043	35395	12358	47753	22426	6046	28472	6046	155633	45289	179591
1969	53597	10939	38351	16372	54602	23791	6267	30058	6267	168611	50767	184967
1970	60334	13630	41051	16956	60041	25587	7186	34340	7186	176724	55079	219378
1971	62488	15367	29362	6708	36085	25587	7186	34340	7186	189051	56027	231803
1972	63190	17489	86679	93314	45109	15676	7207	35694	15676	25318	34240	200922
1973	74038	19276	93369	24007	67906	14443	62349	37133	62349	26594	3303	245078
1974	80942	21192	99369	24007	67906	14443	62349	37133	62349	209201	59123	255964
1975	83219	26998	104535	25248	6964	51116	13490	35345	51116	27337	9980	268324
1976	85668	29060	110217	25455	68292	51265	14632	35345	51265	28448	10817	275356
1977	87908	31775	114928	25855	70006	28155	9635	37790	28155	216753	72140	288893
1978	87908	31775	119005	26250	71821	27491	10295	36714	27491	218949	77544	296393
										30282	11650	63467
										223501	41932	306968

a/ Y compris les enfants inscrites dans les écoles UNRWA/UNESCO sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 39 940, dont 10 024 sont immatriculés dans la Bande de Gaze, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'enseignement. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'enfants non réfugiés. Il faut signaler qu'en Jordanie orientale, le nombre d'enfants non inscrits qui fréquentent les écoles UNRWA/UNESCO est compensé par celui des élèves réfugiés qui fréquentent gratuitement des écoles publiques. Y compris des écoles secondaires; que dans la République arabe syrienne, quelques élèves réfugiés fréquentent des écoles publiques. Le Département de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique fournit quelques professeurs aux écoles UNRWA/UNESCO et que les enfants réfugiés fréquentent dans les deux cas; qu'à Gaza, le Département de l'enseignement technique fournit quelques professeurs aux écoles UNRWA/UNESCO et que les enfants réfugiés fréquentent dans les deux cas; qu'à Gaza, les enfants réfugiés fréquentent des écoles publiques; et qu'au Liban, il s'est avéré impossible de faire payer des frais de scolarité au petit nombre d'enfants réfugiés qui fréquentent les écoles UNRWA/UNESCO sans y avoir droit et qu'aucune disposition n'a été prise en accord avec le Gouvernement pour compenser le petit nombre d'élèves non réfugiés qui fréquentent les écoles UNRWA/UNESCO.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Tableau 10

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant les écoles publiques ou privées

	Primaire élémentaire		Primaire supérieur		Secondaire		Ensemble des cycles		Total
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	8964	-	5197	-	10294	-	24455	-	24455
Rive occidentale	11636	1233	4880	-	5678	-	22194	1233	23427
Gaza	-	-	-	-	8545	-	8545	-	8545
Liban	257	2287	314	1784	910	2295	1481	6366	7847
République arabe syrienne	7839	137	1955	117	3087	758	12681	1012	13893
<b>Total</b>	<b>28696</b>	<b>3657</b>	<b>12346</b>	<b>1901</b>	<b>28514</b>	<b>3053</b>	<b>69556</b>	<b>8611</b>	<b>78167</b>

**Nombre des élèves par année d'études dans les écoles UNRWA/UNRSC au 31 mai 1978**

**Écoles primaires élémentaires**

	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
Jordanie orientale	7 760	7 498	7 849	7 388	7 874	7 200	7 735	7 137	7 397	6 752	6 978	6 340	45 591	42 315
Rive occidentale	2 215	2 244	2 210	2 124	2 338	2 364	2 087	2 237	2 093	2 317	1 937	2 092	12 880	13 379
Gaza	4 701	4 370	4 366	4 042	4 803	4 279	4 363	3 860	4 692	4 111	4 484	3 491	27 409	24 153
Liban	2 298	2 171	2 575	2 161	2 549	2 513	2 418	2 247	2 374	2 200	2 099	1 886	14 313	13 178
République arabe syrienne	2 978	2 674	2 791	2 655	2 765	2 464	2 641	2 313	2 490	2 157	2 411	1 949	16 070	14 212
<b>Total</b>	<b>19 946</b>	<b>18 957</b>	<b>19 791</b>	<b>18 370</b>	<b>20 329</b>	<b>18 820</b>	<b>19 244</b>	<b>17 794</b>	<b>19 046</b>	<b>17 537</b>	<b>17 909</b>	<b>15 758</b>	<b>116 265</b>	<b>107 236</b>
<b>Total général</b>	<b>38 903</b>		<b>38 161</b>		<b>39 149</b>		<b>37 038</b>		<b>36 583</b>		<b>33 667</b>		<b>223 501</b>	

**Écoles primaires supérieures**

	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	6 982	6 018	5 498	4 750	4 787	3 779	-	-	17 228	14 547
Rive occidentale	1 890	1 829	1 696	1 557	1 364	1 152	-	-	4 950	4 538
Gaza	3 868	3 373	3 718	3 001	3 604	2 695	-	-	11 190	9 069
Liban	1 955	1 897	1 358	1 382	1 078	1 050	837	738	5 228	5 067
République arabe syrienne	2 594	1 963	1 975	1 640	1 719	1 809	-	-	6 218	5 432
<b>Total</b>	<b>17 180</b>	<b>15 100</b>	<b>15 245</b>	<b>12 330</b>	<b>12 552</b>	<b>10 485</b>	<b>837</b>	<b>738</b>	<b>44 814</b>	<b>38 693</b>
<b>Total général</b>	<b>32 280</b>		<b>26 575</b>		<b>23 037</b>		<b>1 575</b>		<b>83 467</b>	

a/ Voir tableau 9, note a/

Tableau 12

Répartition des enfants réfugiés scolarisés

	Nombre d'écoles UNRWA/UNESCO	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre d'élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés		
		TOTAL		TOTAL		Ecoles Publiques privées				
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	Publiques	Privées			
Jordanie orientale	195	45 593	42 315	87 908	17 228	14 547	31 775	24 455	-	144 138
Rive occidentale	100	12 880	13 378	26 258	4 950	4 538	9 488	22 194	1 233	59 173
Gaza	131	27 409	24 153	51 562	11 190	9 069	20 259	8 545	-	80 366
Liban	81	14 313	13 178	27 491	5 228	5 067	10 295	1 481	6 366	45 633
République arabe syrienne	110	16 070	14 212	30 282	6 218	5 432	11 650	12 881	1 012	55 825
<b>Total</b>	<b>617</b>	<b>116 265</b>	<b>107 236</b>	<b>223 501</b>	<b>44 814</b>	<b>38 653</b>	<b>83 467</b>	<b>69 556</b>	<b>8 611</b>	<b>385 135</b>

a/ Voir tableau 9, note a/.

**Tableau 13**  
**Capacité d'accueil des centres UNRWA/LIBANO de formation professionnelle et technique**  
 (année scolaire 1976-1977)

Métiers et spécialités	Jordanie orientale		Centre de formation jeunes gens Ramallah		Rive occidentale		Liban		S. S. I. S		Total	Total					
	Centre de formation jeunes filles	Centre de formation jeunes gens	Centre de formation jeunes filles	Centre de formation jeunes gens	Centre de formation jeunes filles	Centre de formation jeunes gens	Centre de formation jeunes filles	Centre de formation jeunes gens	Centre de formation jeunes filles	Centre de formation jeunes gens							
<b>A. Enseignement professionnel et technique</b>																	
<b>Travail des métaux</b>																	
Réparateur d'instruments																	
Mécanicien/diesel et matériel de construction	48	48	24	24			32	32	48	48	32	32					
Mécanicien auto		32					16	16	16	16	96	80					
Réfrigération et climatisation		16		16			16	16	16	16	32	32					
Carrossier		16							16	16	16	16					
TOILER											32	16					
Forgeron/soudeur		16		12			16	16	32	32	60	60					
Soudeur (arc et chalumeau) a/							24	24			60	60					
Mouleur											12	12					
Outilleur c/		12									12	12					
Réparateur de machines de bureau		16									16	16					
<b>Electricité</b>																	
Electricien		32		32			32	32	32	32	144	96					
Réparateur radio-télévision		16					16	16	16	16	64	64					
Electricien auto		16									32	16					
<b>Bâtiment</b>																	
Maçon/coiffeur		16		16							48	64					
Plâtrier/carreleur		16									16	16					
Plombier		16					16	16			32	48					
Charpentier/tourneur sur bois		32		16			16	16	32	32	112	96					
<b>Techniciens c/</b>																	
Géomètre		24		24							48	24					
Métreur		24		24							48	48					
Technicien de la construction											24	24					
Dessinateur architecte				24			24	24			48	48					
Technicien en télécommunications											16	16					
Dessinateur industriel		24									24	24					
Technicien maintenance machines a/ c/											12	12					
Instructeur de formation professionnelle b/		24									24	24					
<b>Commerce b/</b>																	
Employés de commerce et de bureau (hommes)	48	48		48			48	48			144	144					
Secrétaire (femmes)											96	96					
<b>Professions paramédicales</b>																	
Préparateur en pharmacie											20	40					
Laborantin b/		20									40	16					
Inspecteur de la santé publique b/											16	16					
<b>Cours Professionnels pour jeunes filles</b> (autres que les cours commerciaux et paramédicaux)																	
économie domestique et gestion											16	16					
d'institutions b/											22	44					
Jardinière d'enfants b/	14	14									42	84					
Couture											28	56					
Confection											28	28					
Coiffure	16	16									34	68					
<b>Total par année d'études</b>	78	78	364	12 212	196	180	160	336	216	256	228	256	768	1782	1530	12	3324
<b>B. Formation péagogique avant l'emploi</b>	275	275					150	150	125	125	60	60	602	602	602	12	1216
<b>Total général</b>	706	706	840	408	660	250	669	484	524	2396	2132	12	4540	4540	4540	12	4540

a/ Ces cours durent un an; tous les autres durent deux ans. b/ Enseignement post-secondaire; tous les autres cours s'adressent à des diplômés du primaire supérieur.  
 c/ Voir paragraphe 50 du présent rapport. d/ Enseignement mixte; chaque cours comprend 10 jeunes gens logés à l'école normale pour jeunes gens (Ramallah).  
 e/ Dont 12 jeunes filles, inscrites aux cours paramédicaux et techniques, en régime d'externat. f/ Dont 518 jeunes filles. g/ Dont 610 jeunes filles.



Tableau 14

Répartition par discipline et par pays des titulaires  
de bourses d'études supérieures

Discipline	Egypte		Jordanie		Liban		République arabe syrienne		Autres <sup>a/</sup>		Totaux		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Global
	Médecine	72	5	35	4	3	-	56		3	-	169	18
Soins infirmiers	-	1	-	2	-	1	-	-	-	-	-	4	4
Pharmacie	4	1	-	-	-	-	-	2	-	1	4	4	3
Génie	22	-	36	3	15	2	24	1	7	-	104	6	110
Sciences	-	-	4	1	6	2	-	-	-	-	10	3	13
Mathématiques	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Economie	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Lettres	-	-	-	3	-	-	1	-	1	-	2	3	5
Etudes techniques supérieures	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6
<b>Totaux</b>	<b>106</b>	<b>8</b>	<b>77</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>81</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>299</b>	<b>40</b>	<b>339</b>

a/ Les autres pays sont les suivants: Iraq (sept étudiants et une étudiante), Arabie saoudite (quatre étudiants).

Tableau 15

Etat recapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement <sup>a/</sup>  
(1er mai 1950 - 31 décembre 1978)  
(en dollars des Etats-Unis)

	RECETTES		Total des recettes	Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement b/ Augmentations (reductions)	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions des gouvernements	Autres recettes				
1er mai 1950 au 31 décembre 1968	629 132 590	25 634 612	654 767 202	642 281 205	1 165 944	13 651 941
1er janvier au 31 décembre 1969	39 792 749	2 508 000	42 300 749	46 161 048	681 949	10 473 591
1er janvier au 31 décembre 1970	40 953 631	2 117 794	43 071 425	47 937 938	27 590	5 634 668
1er janvier au 31 décembre 1971	43 922 586	3 752 483	47 675 069	48 431 744	117 113	4 995 106
1er janvier au 31 décembre 1972	49 388 110	2 160 211	51 548 321	52 125 635	3 766 956	8 184 750
1er janvier au 31 décembre 1973	55 269 051	3 349 102	58 618 153	62 531 667	1 415 431	5 686 667
1er janvier au 31 décembre 1974	85 320 533	3 896 816	89 217 349	88 149 279	494 316	7 249 053
1er janvier au 31 décembre 1975	106 902 825	6 675 401	113 578 226	111 808 954	1 756 962	10 775 287
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 <sup>c/</sup>	8 457 398	120 718 669	114 774 837	1 062 467	17 781 586
1er janvier au 31 décembre 1977	114 109 995	8 868 471	122 978 466	126 771 089	1 771 036	15 759 199
1er janvier au 31 décembre 1978 (prévisions)	116 595 000	9 360 000	125 955 000	139 800 000	-	1 914 199
	1 393 648 341	76 780 288	1 470 428 629	1 400 774 196	12 259 766	-

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées.

b/ Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs, ainsi que de la rectification des prévisions budgétaires.

c/ Y compris un montant de 6 millions de dollars promis par un donateur pour 1976 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.

Tableau 16

Etat détaillé des recettes de l'Office a/  
(1er mai 1950 - 31 décembre 1978)  
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Année					Total
	1er mai 1950 31 décembre 1973	1974	1975	1976	1977	
	190 927					190 927
Abou Dhabi c/	24 645 413					42 493 675
Allemagne, République fédérale d'	4 743 081	2 963 424	3 303 930	3 311 649	3 324 259	4 945 000
Arabie saoudite	127 000	947 000	11 200 000	11 200 000	3 341 091	1 700 000
Argentine	5 018 129	6 000	5 000	5 000	5 000	3 000
Australie		321 020	340 784	366 612	419 430	477 000
Autriche	201 859	50 000	70 000	70 000	107 000	107 000
Bahreïn	53 867		20 000	15 000	15 000	15 000
Belgique	1 800 356	674 335	770 810	996 255	1 135 175	1 023 000
Bénin	250					
Birmanie	9 546				403	
Bolivie	5 000					
Brazil	25 000					
Canada	30 523 546	10 009	10 000	10 000	10 000	10 000
Chili	5 000	2 094 275	3 120 602	3 646 406	3 689 477	4 350 000
Chine	153 279 d/	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Cyprus	5 707					
Communauté économique européenne	9 540 436	697	502	750	482	1 000
Congo		24 041 348	13 771 493	14 320 477	16 379 456	15 601 000
Cuba	5 000		4 717			
Danemark	5 918 231	1 108 893	1 186 195	1 567 255	1 795 044	1 841 000
Dubaï e/	40 000					
Egypte	5 475 976	7 680	7 680		4 290	4 000
El Salvador	500					
Emirats arabes unis	420 000	250 000	2 275 000	270 000	270 000	270 000
Empire centrafricain	2 198					

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					Total
	1er mai 1950 31 décembre 1973	1974	1975	1976	1977	
<b>I. Contributions de gouvernements (suite)</b>						
Espagne	3 980 002	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	8 030 002
Etats-Unis d'Amérique	546 924 592	28 285 076	42 054 924	44 700 000	48 700 000	763 664 592
Ethiopie	35 500	-	-	-	-	35 500
Finlande	890 500	258 340	293 107	298 265	250 901	2 241 113
France	20 881 551	1 343 345	1 295 312	1 568 322	1 323 946	27 724 476
Gambie	30	-	-	-	-	30
Gaza (Autorités de)	1 749 676	78 105	89 367	74 532	68 189	2 133 869
Ghana	50 500	4 000	5 220	5 220	5 220	75 160
Grèce	667 617	17 000	17 000	25 940	30 000	787 557
Guinée	-	-	1 000	-	-	1 000
Haïti	7 000	-	-	-	-	7 000
Haute-Volta	-	-	1 887	-	-	1 887
Honduras	2 500	-	-	-	-	2 500
Inde	442 338	15 493	12 579	12 579	12 579	507 568
Indonésie	255 768	6 000	6 000	6 000	6 000	285 768
Iran	156 047	18 000	18 000	30 000	30 000	282 047
Iraq	731 006	240 256	-	121 600	121 600	1 336 462
Irlande	543 876	100 000	80 800	89 000	109 440	1 026 116
Islande	54 439	12 500	12 500	13 000	14 000	121 439
Israël	4 389 837	1 263 176	776 730	896 080	706 641	9 179 464
Italie	2 648 158	152 697	148 039	200 000	252 750	3 630 644
Jamaïque	2 014 000	600 000	602 100	600 000	1 000 000	5 816 100
Japon	10 370	3 000	6 000	3 000	3 000	28 370
Jordanie	2 434 218	5 750 000	5 000 000	5 500 000	5 974 714	31 158 932
Kampuchea démocratique	3 149 931	251 709	263 634	252 037	260 612	4 427 923
Koweït	7 141	-	-	-	-	7 141
Liban	3 162 860	400 000	400 000	1 600 000	600 000	6 762 860
Libéria	1 063 816	70 450	128 389	106 204	96 620	1 561 779
	61 500	5 000	5 000	-	5 000	81 500

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					Total
	1974	1975	1976	1977	1978 b/	
	I. Contributions de gouvernements (suite)					
Luxembourg	73 560	5 900	144 250	53 736	12 000	298 904
Madagascar	1 172	612	-	-	-	1 784
Malaisie	53 285	1 500	1 500	1 500	1 000	60 285
Malawi	280	-	-	-	-	280
Malte	5 000	-	-	-	-	5 000
Moroc	471 182	51 236	57 000	45 000	51 000	732 903
Maurice	-	989	943	2 000	2 000	7 932
Mauritanie	-	-	-	1 000	-	1 000
Mexique	143 191	-	-	-	-	143 191
Monaco	7 840	1 667	241	211	1 000	11 160
Niger	4 920	-	-	-	-	4 920
Nigeria	57 280	-	6 080	-	-	63 360
Norvège	3 611 240	1 401 664	1 843 341	1 980 202	2 625 069	14 450 524
Nouvelle-Zélande	2 801 889	143 692	143 885	123 839	118 336	3 455 641
Oman	45 000	25 000	25 000	25 000	25 000	170 000
Pakistan	740 423	21 804	20 797	20 909	20 832	845 765
Panama	500	-	-	-	-	500
Pays-Bas	2 068 871	564 574	1 561 728	1 836 835	2 007 670	10 500 678
Philippines	25 000	1 250	1 500	1 750	3 000	35 500
Qatar	180 728	60 000	1 060 000	500 000	60 000	1 920 728
République arabe syrienne	2 084 233	101 981	106 666	102 363	99 558	2 600 801
République de Corée	28 500	10 000	-	10 000	5 000	58 500
République démocratique populaire lao	4 687	-	-	-	-	4 687
République dominicaine	6 000	-	-	-	-	6 000
République unie du Cameroun	5 000	-	-	408	-	5 408
Rhodésie et Nyassaland	39 200	-	-	-	-	39 200
Roumanie	5 555	-	-	-	-	5 555
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	128 574 254	4 760 000	6 808 585	6 929 337	8 230 874	162 549 050
Saint-Marin	-	-	-	5 750	-	5 750
Saint-Siège	92 465	3 000	5 000	2 500	2 500	108 465

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1973		Année				Total	
	1er mai 1950	31 décembre 1973	1974	1975	1976	1977		1978 b/
<b>I. Contributions de gouvernements (suite)</b>								
Sénégal	3 988						3 988	
Sierra Leone	17 066			9 680			37 426	
Singapour	8 000		1 500	1 500	1 500	1 500	16 000	
Soudan	168 865		6 027		6 027	6 027	192 946	
Sri Lanka	14 800		1 000	1 000	1 000	967	19 767	
Suède	22 451 996		4 193 336	5 561 966	6 071 978	8 092 486	54 922 762	
Suisse	6 157 851		1 545 394	1 180 854	1 548 223	1 571 969	13 640 291	
Swaziland	660						660	
Thaïlande	29 794							
Togo	1 000				43 720	27 265	128 779	
Trinité-et-Tobago							1 000	
Tunisie	8 940		2 899	3 000	3 000	2 487	22 326	
Turquie	57 000		7 000	7 000	8 000	8 000	95 000	
Turquie	170 759		20 000	20 000	20 000	35 000	300 759	
Uruguay	5 000						5 000	
Venezuela					5 000		5 000	
Viet Nam	39 000		3 000				42 000	
Yémen démocratique	750						750	
Yougoslavie	708 700		25 000	25 000	25 000	25 000	833 700	
Zaire	20 000					1 500	23 500	
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211						238 211	
	850 458 717		85 320 533	106 902 825	112 261 271	114 109 995	116 595 000	1 393 648 341

Tableau 1c (suite)

Donateurs	M o n n é e				Total
	1974	1975	1976	1977	
1er mai 1950					
31 décembre 1973					
<b>II. Contributions d'organismes des Nations Unies</b>					
Organisation des Nations Unies	-	2 013 150	3 759 513	3 011 670	4 007 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	20 000	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	046 809	1 159 942	1 095 075	1 025 720	1 333 000
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	-	100	-	200	-
Programme alimentaire mondial	1 259 290 f/	-	-	391 576 f/	-
Organisation mondiale de la santé	1 369 677	155 220	219 503	190 322	295 000
	0 497 776	1 124 041	5 074 091	5 419 480	5 715 000
<b>III. Contributions de sources non gouvernementales</b>					
	16 442 136	1 244 623	1 449 141	1 920 050	1 045 000
<b>IV. Recettes diverses et différences de change</b>					
	14 502 290	1 527 352	1 934 166	1 520 933	1 800 000
Total des recettes	097 900 919	09 217 349	113 570 226	120 718 669	122 978 466
					1 470 428 629

(Notes à la page suivante)

Notes du tableau 16

- a/ Les données de ce tableau indiquent généralement les contributions des gouvernements et des organismes des Nations Unies pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées. Toutefois, certaines de ces contributions, si elles ont été annoncées tardivement et s'il s'agit de sommes minimales, peuvent être indiquées sous une année autre que celle pour laquelle elles ont été accordées.
- b/ Chiffres estimatifs.
- c/ Fait désormais partie des Emirats arabes unis.
- d/ Contributions reçues au 24 octobre 1971. Par sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale G, entre autres dispositions, décide le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent.
- e/ Y compris une contribution de 6 millions de dollars pour 1976 qui n'apparaît pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, l'annonce de cette contribution ayant été faite trop tard.
- f/ Contributions spéciales versées au Gouvernement jordanien (en 1971) et au Gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.



Tableau 17

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales  
 1er janvier 1977 - 30 juin 1978  
 (en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Année 1977
	(Dollars)
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	
Association germano-tunisienne	2 345
Deutsche Bank	769
M. Helmut Hirsch	266
Donateurs divers	205
<u>Arabie saoudite</u>	
Arabian-American Oil Company (ARAMCO)	180 000
<u>Australie</u>	
Australian Care for Refugees (AUSTCARE)	11 151
United Nations Association of Australia	700
<u>Autriche</u>	
Austrian Junior Red Cross	941
Caritas	1 060
M. Jakob Elschetti	124
Donateurs divers	4
<u>Belgique</u>	
Comité belge d'aide aux réfugiés	5 073
Dr. Alfred Spernel	300
<u>Canada</u>	
Beechy United Church	191
Canadian Save the Children Fund	20 137
Eatonia United Church	203
Mission Fred Victor	118
Trinity United Church, Ontario	1 590
Unitarian Service Committee of Canada	244
Mme K.R. Wiggins	207
Donateurs divers	515
<u>Denemark</u>	
Statens Seruminstitut	2 316
Donateurs divers	50
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	
American Friends Service Committee	3 590
American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA)	25 535
American Middle East Rehabilitation (AMER Division of ANERA)	11 373
Christian Reformed World Relief Committee	4 460
Mme Sania Ibrahim	110
NAJDA (American Women for the Middle East)	700
Melle Alberta Noble	100
Proctor Junior High School	120
Melle Lamar Sparks	120
Mme H.C. Stevens	1 000
Donateurs divers	127

Tableau 17 (suite)

Donateurs	Année 1977 (Dollars)
<u>Finlande</u>	
Mme Helvi Sipilä	2 000
<u>France</u>	
M. François Chapiressu	325
Club de l'UNESCO	204
GEFAR	1 982
<u>Israël</u>	
Famille Abou Middain	800
Famille Abou Salim	212
Famille Abou Sha'b	191
Famille Awada	679
Familles Awada et Abou Middain	139
Collectivité du village de Beit Hanoun	4 838
Famille Al Musaddar	122
Familles Mussaddar et Qur'an	162
Département du Waqf	2 050
Donateurs divers	1 100
<u>Italie</u>	
Industria Pharmaceutica	1 810
<u>Japon</u>	
Chambre de commerce )	
Club de l'industrie )	
Comité pour le développement économique )	30 000
Fédération des organisations économiques )	
Fédération des associations patronales )	
Fédération nationale des associations de l'UNESCO	324
Fondation de l'industrie navale	130 000
Nishinomiya, Rotary Club	200
Donateurs divers	97
<u>Jordanie</u>	
Conseil municipal de Kalkilia	664
Mme J. O'Donoghue, Dental Fund, Jerusalem	5 400
Anonyme	1 556
Donateurs divers	101
<u>Liban</u>	
American Mission	1 105
Communauté grecque-orthodoxe	789
Héritiers de Snadeddin Chatila	1 577
Mission syro-libanaise	2 365
Mneimneh et Bohsaly	1 774
<u>Norvège</u>	
Conseil norvégien pour les réfugiés	295 215
Redd Barna	20 503
Mme Reinholdsen	349
<u>Nouvelle-Zélande</u>	
Council of Organizations for Relief, rehabilitation and Development (CURSD) (Inc.)	47 511

Tableau 17 (suite)

Donateurs	Année 1977 (Dollars)
<u>Pays-Bas</u>	
UNESCO Centrum	3 000
<u>Portugal</u>	
Fondation Calouste Gulbenkian	9 000
<u>Republique arabe syrienne</u>	
Autorités locales syriennes	1 434
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	
Drum Park County High School, Gosport	92
OXFAM	200 457
Sir John Rennie et autres donateurs	975
Save the Children Fund	1 317
Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees	421
UNIPAL (Universities' Fund for the Education of Palestine Refugees)	759
Donateurs divers	70
<u>Suède</u>	
Mme Ingrid Lindström	420
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rödda Barnen)	610 907
Donateurs divers	47
<u>Suisse</u>	
Caritas	20 599
Dr. F. Kappeler	1 300
M. Jurg Kappeler	3 542
Melle Eva Marie Krbec	1 111
Dr. Rolf Reichert	125
Mme M. Gautier Van Berchem	700
Donateurs divers	124
<u>Organisations internationales</u>	
Alliance universelle des Unions Chrétiennes de jeunes gens	0 000
Church World Services	0 319
Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales:	
Canada	5 674
Etats-Unis d'Amérique	190
Nouvelle-Zélande	700
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	596
Suisse	700
Fédération internationale	53
Fédération luthérienne mondiale	14 300
Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA	1 031
Near East Council of Churches	4 720
Mission pontificale pour la Palestine	90 401
Zonta Club de Kansas City	100
Total	1 920 050
	=====

Tableau 18

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1977-30 juin 1978)

N.B. Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et basés, selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre.

	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	République arabe syrienne
Enseignement	2 410 084	4 745 989	7 757 558	-	<u>b/</u> 21 501 440
Services sociaux	221 809	568 181	4 160 558	58 587	1 203 200
Services médicaux	-	<u>b/</u> 4 545 454	1 506 988	-	<u>b/</u> 640 000
Logement	30 761	46 791	318 365	1 357 100	3 766 425
Services de sécurité	-	<u>b/</u>	<u>c/</u> 308 401	-	<u>b/</u> 768 000
Services divers	-	<u>b/</u>	<u>c/</u> 14 526 762 <sup>d/</sup>	47 664	2 276 487
Frais administratifs	1 406 579	1 336 898	2 220 790 <sup>d/</sup>	124 622	1 625 600
<b>Total</b>	<b>4 069 233</b>	<b>11 243 313</b>	<b>30 799 422</b>	<b>1 587 973</b>	<b>31 781 152</b>

Tableau 19

Organisations bénévoles ayant des programmes d'assistance directe aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA a/

(1er juillet 1977-30 juin 1978)

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, American Friends Service Committee (Quakers), Association pour le développement des camps palestiniens (Liban), Caritas, Christian Reformed World Relief Committee, Comité international de la Croix-Rouge, Commonwealth Save the Children's Fund, Fédération luthérienne mondiale, Fonds arabe de secours (Jordanie), Holy Land Christian Mission, Ligue des femmes arabes (Liban), Mennonite Central Committee, Mission baptiste, Mission pontificale pour la Palestine, Near East Council of Churches, World Council of Churches, Services catholiques de secours, Société des femmes arabes (Jordanie), Société islamique (Jordanie), Terre des hommes, Union chrétienne féminine, Union chrétienne de jeunes gens.

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableaux 16 et 17).

b/ Chiffres non disponibles.

c/ Le coût des services divers et de sécurité est inclus dans les frais administratifs.

d/ Y compris les dépenses afférentes aux personnes déplacées.

Tableau 20

Personnel de l'Office au 30 juin 1977 et au 30 juin 1978

	Personnel recruté sur place <u>a/</u>	Personnel international				Total général
		<u>Postes UNRWA</u>	Postes occupés ou devant être occupés par du personnel détaché, principalement par d'autres orga- nismes des Nations Unies		<u>Total</u>	
			Remboursables	Non remboursables		
Juin 1977	16 231	89	1	30	120	16 351
Juin 1978	16 464	89	-	28	117	16 581

a/ Le personnel recruté sur place est composé à peu près exclusivement de réfugiés palestiniens.

ANNEXE II

Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies

1. Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
104 (III)	11 décembre 1948	2052 (XX)	15 décembre 1965
212 (III)	19 novembre 1948	2154 (XXI)	17 novembre 1966
302 (IV)	8 décembre 1949	2252 (ES-V)	4 juillet 1967
393 (V)	2 décembre 1950	2341 (XXII)	19 décembre 1967
513 (VI)	26 janvier 1952	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
614 (VII)	6 novembre 1952	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
720 (VIII)	27 novembre 1953	2656 (XXV)	7 décembre 1970
818 (IX)	4 décembre 1954	2672 (XXV)	8 décembre 1970
916 (X)	3 décembre 1955	2728 (XXV)	15 décembre 1970
1018 (XI)	28 février 1957	2791 (XXVI) et	
1191 (XII)	12 décembre 1957	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
1315 (XIII)	12 décembre 1958	2963 A à F (XXVII) et	
1456 (XIV)	9 décembre 1959	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1604 (XV)	21 avril 1961	3089 A à E (XXVIII) et	
1725 (XVI)	20 décembre 1961	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1856 (XVII)	20 décembre 1962	3330 (XXIX)	7 décembre 1973
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	3331 (XXIX)	17 décembre 1973
2002 (XIX)	10 février 1965	3419 (XXX)	8 décembre 1975
		31/15	24 novembre 1976
		32/90	13 décembre 1977

2. Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale

- 1950 : Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
- 1951 : Ibid., sixième session, Suppléments No 16 et 16 A (A/1905 et Add.1);
- 1952 : Ibid., septième session, Suppléments No 13 et 13 A (A/2171 et Add.1);
- 1953 : Ibid., huitième session, Suppléments No 12 et 12 A (A/2470 et Add.1);
- 1954 : Ibid., neuvième session, Suppléments No 17 et 17 A (A/2717 et Add.1);
- 1955 : Ibid., dixième session, Suppléments No 15 et 15 A (A/2978 et Add.1);
- 1956 : Ibid., onzième session, Suppléments No 14 et 14 A (A/3212 et Add.1);
- 1957 : Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et Corr.1); et A/3735;
- 1958 : Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);

- 1959 : Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
- 1960 : Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
- 1961 : Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);
- 1962 : Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- 1963 : Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- 1964 : Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- 1965 : Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- 1966 : Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- 1967 : Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713); A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);
- 1968 : Ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- 1969 : Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
- 1970 : Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);
- 1971 : Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);
- 1972 : Ibid., vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713; et Corr.1 et 2);
- 1973 : Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013);
- 1974 : Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1);
- 1975 : Ibid., trentième session, Supplément No 13 (A/10013 et Corr.1);
- 1976 : Ibid., trente et unième session, Supplément No 13 (A/31/13 et Corr.1);
- 1977 : Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32113 et Corr.1).
3. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA
- 1970 : Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264;
- 1971 : Document A/8476 et Corr.1;
- 1972 : Ibid., vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849;

- 1973 : Ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9231;
- 1974 : Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9815;
- 1975 : Ibid., trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10334;
- 1976 : Ibid., trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/279;
- 1977 : Ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/278.
4. Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social, du 3 mai 1971.
5. Autres documents
- 1949 : Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, première et deuxième parties);
- 1949 : Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, Annexes, volume II (A/1060), n. 14);
- 1959 : Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine : document soumis par le Secrétaire général (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121 et Corr.1);
- 1967 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787 et Corr.1). Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1967, S/8124;
- 1969 : Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2452 A (XXIII) du 19 décembre 1968), (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/7665);
- 1970 : Rapports du Commissaire général sur les activités de l'URNWA en Jordanie, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8084 et Add.1;
- 1971 : Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2672 D (XXV) du 8 décembre 1970) (A/8366 du 27 août 1971);
- Rapport spécial du Commissaire général relatif à l'effet sur les réfugiés de Palestine des récentes opérations menées par les autorités militaires israéliennes dans le Territoire de Gaza (A/8383 et Add.1);



- 1972 : Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2792 E (XXVI) du 6 décembre 1971) (Documents officiels de l'Assemblée générale, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8786);
- Rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (résolution 2792 C (XXVI) du 6 décembre 1971) (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8814);
- 1973 : Rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (résolution 2963 C (XXVII) du 13 décembre 1972) (A/9155);
- Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2963 D (XXVII) du 13 décembre 1972) (A/9156);
- 1974 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3089 C (XXVIII) de l'Assemblée générale (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9740);
- 1975 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3331 D (XXIX) du 17 décembre 1974 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10253);
- 1976 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3419 C (XXX) du 8 décembre 1975 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/240);
- Rapport du Secrétaire général sur la population et les réfugiés déplacés depuis 1967 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/263);
- 1977 : Rapport du Secrétaire général sur les réfugiés de Palestine dans le Territoire de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/264 et Add.1).

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---